

AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



(agir pour le bien de tous)

SOMMAIRE

(La CARA : un territoire, une organisation) 3

Présentation générale	4-5
Le conseil communautaire	6
Les membres du bureau communautaire	7-9
Les compétences de la CARA	10-11
L'accueil, porte d'entrée de la CARA	12-13
Le service affaires juridiques et immobilières	14
Commande publique	15
La direction de la communication	16-17
La direction des systèmes d'information	18-19

(La CARA améliore le quotidien) 21

Aménagement du territoire	22-23
Les chantiers de la CARA	24-27
Transports	28-30
Équilibre social de l'habitat	31
Politique de la ville	32-35
Action sociale	36-40
Gens du voyage	41-42
Sécurité des zones de baignade	43-44

(La CARA protège l'environnement) 45

Élimination des déchets	46-47
Développement durable	48-49
Plan plage territorial	50-51
Gestion des espaces naturels sensibles	52-53
Natura 2000	54-55
Assainissement	56-60
Eau potable	61-62

(La CARA développe) 63

Développement économique	64-65
Développement agricole	66-68
Politiques contractuelles	69
Promotion du tourisme	70-71
Gestion des ports	72-74

(La CARA divertit) 75

Culture	76-81
Activités de pleine nature	82
Nautisme	83-84

(Rapport financier) 86-92

(Ressources humaines) 93

Organigramme	94
Ressources humaines	95-96

(La CARA pratique) 97



La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique poursuit son développement à la faveur des prises de compétences successives édictées par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). Après la création d'un Office de tourisme communautaire et de deux syndicats mixtes pour la gestion des ports situés sur la Seudre et la Gironde, le transfert à l'intercommunalité des zones d'activités économiques est aujourd'hui effectif.

En parallèle à ce travail de fond, élus et services de la CARA ont mené en 2018 d'importants projets, avec la construction du casernement de gendarmerie de La Tremblade, l'extension de l'hippodrome Royan Atlantique aux Mathes ou la création d'une déchèterie à Arvert. En cette année du cinquantième anniversaire de notre intercommunalité, ils ont également assuré chaque jour les missions historiques pour lesquelles les communes de notre territoire sont associées.

Depuis le 25 octobre 1968, les élus communautaires ont, en effet, pris l'habitude de travailler ensemble, quelles que soient la taille et les ressources de leurs communes, pour lancer et financer des projets communs. Confrontées au développement du tourisme de masse, elles ont su trouver des réponses en unissant leurs forces au sein d'un Syndicat à vocation multiple, auquel a succédé une communauté de communes puis d'agglomération. C'est à cette coopération intercommunale que nous devons nos plus importantes réalisations, comme les infrastructures de transport, un réseau d'assainissement performant, une gestion efficace des déchets, mais aussi le développement des zones d'activité ou la surveillance des zones de baignades. Les actions menées en faveur des familles, du logement, de l'emploi, de l'environnement ou encore de la culture font aujourd'hui de notre territoire l'un des plus agréables à vivre et des plus attractifs de la région.

Ce rapport d'activité met en lumière toutes les actions et projets menés en 2018 ainsi que le chemin parcouru depuis cinquante ans.

Je vous invite à découvrir le travail de la collectivité et de ses agents, au service de tous.

Jean-Pierre TALLIEU

Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

La CARA un territoire, une organisation



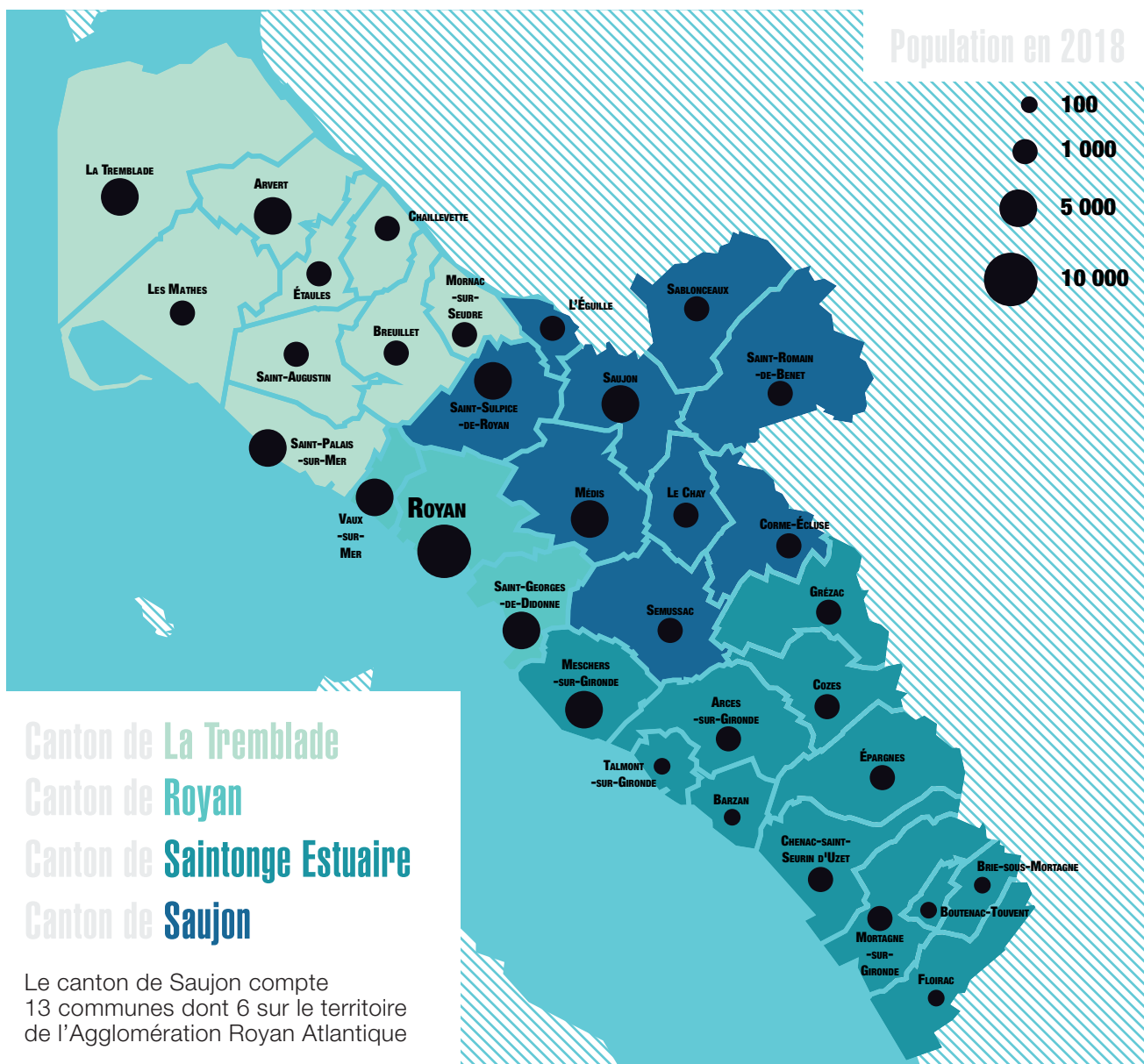
LE TERRITOIRE DE LA CARA



La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a été instituée par arrêté préfectoral du 18 août 2006, modifié les 13 novembre 2006, 18 novembre 2008, 31 octobre 2012, 28 décembre 2012 (extension de périmètre au 1er janvier 2013), 27 juin 2013, 18 décembre 2013, 20 décembre 2017 et 18 janvier 2018. Elle s'étend sur quatre cantons : La Tremblade - Royan - Saujon et Saintonge Estuaire (en partie).

En 2017, Floirac fusionne avec la commune de Saint-Romain-sur-Gironde pour créer la commune nouvelle de Floirac. Le nombre de communes de la CARA passe donc de 34 (chiffres INSEE 2018) à 33 à partir du 1er janvier 2018. Les communes adhérant à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique sont représentées au sein du conseil communautaire par des délégués élus.

Au 1er janvier 2018, la population municipale de la CARA était de 82 088 habitants, répartie comme suit :



PRÉSENTATION DES COMMUNES



- Population au 1^{er} janvier 2018
- Conseillers titulaires par commune jusqu'au 20 septembre 2018
- Conseillers titulaires par commune à partir du 21 septembre 2018

Arces-sur-Gironde	734	1	1
Arvert	3 384	3	2
Barzan	471	1	1
Boutenac-Touvent	221	1	1
Breuillet	2 777	2	2
Brie-sous-Mortagne	232	1	1
Chaillevette	1 531	2	1
Chay (Le)	763	1	1
Chenac-Saint-Seurin-D'Uzet	583	1	1
Corme-Écluse	1 100	1	1
Cozes	2 130	2	1
L'Éguille-sur-Seudre	879	1	1
Épargnes	866	1	1
Étaules	2 379	2	1
Floirac	311	1	1
Grézac	914	1	1
Mathes (Les) - Palmyre (La)	1 945	2	1
Médis	2 849	2	2

Meschers-sur-Gironde	3 087	3	2
Mornac-sur-Seudre	824	1	1
Mortagne-sur-Gironde	915	1	1
Royan	18 393	13	14
Sablonceaux	1 400	1	1
Saint-Augustin	1 329	1	1
Saint-Georges-de-Didonne	5 268	4	4
Saint-Palais-sur-Mer	3 875	3	3
Saint-Romain-de-Benet	1 689	2	1
Saint-Sulpice-de-Royan	3 113	2	2
Saujon	7 202	5	5
Semussac	2 337	2	1
Talmont-sur-Gironde	105	1	1
Tremblade (La)	4 641	4	3
Vaux-sur-Mer	3 777	3	2
Total	82 088	73	63

L'INSEE n'a pas tenu compte de la commune nouvelle créée entre Floirac et Saint-Romain-sur-Gironde en 2018.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



© Antoine Bigot

Événements ayant modifié la composition du conseil communautaire

COMMUNE DE FLOIRAC

Cette commune nouvelle a été créée le 1^{er} janvier 2018, fusion des communes de Saint-Romain-sur-Gironde et Floirac qui a eu pour effet l'attribution de deux conseillers communautaires titulaires.

COMMUNE DE LES MATHES

Le renouvellement du conseil municipal a eu pour conséquence, comme le prévoit la loi, une nouvelle détermination du nombre et de la répartition de l'ensemble des sièges des conseillers communautaires. Le conseil communautaire est composé, depuis septembre 2018, de 63 conseillers titulaires et de 22 conseillers suppléants.

LES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE



PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS



Président
Jean-Pierre TALLIEU
Mer et milieu maritime Patrimoine
Eau - Environnement - Espaces
naturels et sensibles



1^{er} vice-président
Vincent BARRAUD
Finances - Culture



2^e vice-président
Pascal FERCHAUD
Tourisme - Activités de pleine
nature Liaisons douces
Politiques contractuelles
Développement économique



3^e vice-président
Martial DE VILLELUME
Élimination et valorisation
des déchets



4^e vice-président
Michel PRIOUZEAU
Politique de la ville (à l'exception des
dispositifs locaux de prévention et de
délinquance) Action sociale¹



5^e vice-présidente
Régine JOLY
Développement durable
PCET - énergie



6^e vice-président
Daniel HILLAIRET
équilibre social
(à l'exclusion du PLH)
Droit des sols - Stratégiefoncière



7^e vice-président
Claude BAUDIN
Transports et mobilité



8^e vice-président
Maurice GIRERD
Travaux et bâtiments
communautaires



9^e vice-président
Jean-Marc BOUFFARD
Assainissement



10^e vice-présidente
Danièle CARRÈRE
Action sociale²



11^e vice-président
Francis HERBERT
Aménagement de l'espace
(à l'exclusion des transports)
Schéma de Cohérence
Territoriale (SCoT)



12^e vice-président
Didier BESSON
Sécurité des personnes et des
biens (zones de baignade, CISPD,
gens du voyage)



13^e vice-président
Patrick MARENGO
Systèmes d'information et
aménagement numérique

AUTRES MEMBRES DU BUREAU



Lysiane GOUGNON
Programme local de l'habitat



Michèle CARRÉ
Ruralité
Développement agricole

1 (concernant uniquement le soutien aux associations caritatives, et le soutien à l'accompagnement individuel et spécifique mené par l'association Tremplin 17 dans le cadre du dispositif contractuel du logement d'urgence)

2 (à l'exclusion du soutien aux associations caritatives - du soutien à l'accompagnement individuel et spécifique mené par l'association Tremplin 17 dans le cadre du dispositif contractuel du logement d'urgence)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Arces-sur-Gironde
Jean-Paul ROY
Titulaire



Arces-sur-Gironde
Chantal ROUÏL
Suppléante



Arvert
Michel PRIOUZEAU
Titulaire



Arvert
Daniel TROTIN
Titulaire



Barzan
Robert MAIGRE
Titulaire



Barzan
Jean-Pierre FORGET
Suppléant



Boutenac-Touvent
Philippe BRÉMAUD
Titulaire



Boutenac-Touvent
Nelly PINET
Suppléante



Breuillet
Jacques LYS
Titulaire



Breuillet
Monique RENAUD
Titulaire



Brie-sous-Mortagne
Maurice GIRERD
Titulaire



Brie-sous-Mortagne
Gil RETAIL
Suppléant



Chaillevette
Noël Vincent GRIOLET
Titulaire



Chaillevette
Sylviane SANCHEZ
Suppléante



Chenac-St-Seurin-d'Uzet
François DELAUNAY
Titulaire



Chenac-St-Seurin-d'Uzet
Christian COCHAIN
Suppléant



Corme-Écluse
Olivier MARTIN
Titulaire



Corme-Écluse
Christophe VILAIN
Suppléant



Cozes
Daniel HILLAIRET
Titulaire



Cozes
Patricia CHAIGNEAULT
Suppléante



Épargnes
Elisabeth MARTIN
Titulaire



Épargnes
Christian MELLIER
Suppléant



Étaules
Vincent BARRAUD
Titulaire



Étaules
Béatrice WATRIN
Titulaire



Floirac
Michel VALLÉE
Titulaire



Floirac
Josette RIFFAUD
Suppléante



Grézac
Bernard POURPOINT
Titulaire



Grézac
Marc RENOLLEAU
Suppléant



L'Éguille-sur-Seudre
Roger GUILLAUD
Titulaire



L'Éguille-sur-Seudre
Dominique MAJOU
Suppléant



La Tremblade
Jean-Pierre TALLIEU
Titulaire



La Tremblade
Christine VIVIE
Titulaire



La Tremblade
François PATSOURIS
Titulaire



Le Chay
Thierry SAINTLOS
Titulaire



Le Chay
Jean-Claude MALISSEN
Suppléant



Les Mathes
Anne-Marie BASCLE
Titulaire



Les Mathes
Jean-Pierre CARON
Suppléant



Médis
Yvon COTTERRE
Titulaire



Médis
Annick CANOVA
Titulaire



Meschers-sur-Gironde
Dominique DECOURT
Titulaire



Meschers-sur-Gironde
Francine MARIAUD-
VRIGNAUD
Titulaire



Mornac-sur-Seudre
Gilles SALLAFRANQUE
Titulaire



Mornac-sur-Seudre
Jacky HALLARD
Suppléant



Mortagne-sur-Gironde
Jean-Louis FAURE
Titulaire



Mortagne-sur-Gironde
Michel CAILLON
Suppléant



Royan
Patrick MARENGO
Titulaire



Royan
Marie-José DAUZIDOU
Titulaire



Royan
Didier QUENTIN
Titulaire



Royan
Marie-José DOUMECO
Titulaire



Royan
Marie-Noëlle PELTIER
Titulaire



Royan
Nelly SERRE
Titulaire



Royan
Didier BESSON
Titulaire



Royan
Dominique BERGEROT
Titulaire



Royan
Philippe CAU
Titulaire



Royan
Gérard FILOCHE
Titulaire



Royan
Pierre PAPEIX
Titulaire



Royan
Jean-Michel DENIS
Titulaire



Royan
Régine JOLY
Titulaire



Royan
Gérard JOUY
Titulaire



Sablanceaux
Lysiane GOUGNON
Titulaire



Sablanceaux
Gilberte CHARRY
Suppléante



St-Augustin
Francis HERBERT
Titulaire



St-Augustin
Pierre BERNARD-BARTH
Suppléant



St-Georges-de-Didonne
Jean-Marc BOUFFARD
Titulaire



St-Georges-de-Didonne
Janine MACKOWIAK
Titulaire



St-Georges-de-Didonne
Pierre SALLE
Titulaire



St-Georges-de-Didonne
Micheline MENARD
Titulaire



St-Palais-sur-Mer
Claude BAUDIN
Titulaire



St-Palais-sur-Mer
Isabelle PRUD'HOMME
Titulaire



St-Palais-sur-Mer
Jean-Pierre HERVOIR
Titulaire



St-Romain-de-Benet
Serge ROY
Titulaire



St-Romain-de-Benet
Thérèse LAGNIEZ
Suppléante



St-Sulpice-de-Royan
Martial DE VILLELUME
Titulaire



St-Sulpice-de-Royan
Ghislaine GUILLEN
Titulaire



Saujon
Pascal FERCHAUD
Titulaire



Saujon
Eileen ISNARD
Titulaire



Saujon
Dominique TONNAY
Titulaire



Saujon
Mariette ADOLPHE
Titulaire



Saujon
Lionel ARCHAMBEAU
Titulaire



Semussac
Michèle CARRÉ
Titulaire



Semussac
Christophe GUITTON
Suppléant



Talmont-sur-Gironde
Stéphane LOTH
Titulaire



Talmont-sur-Gironde
Emile LARDENNOIS
Suppléant



Vaux-sur-Mer
Danièle CARRÈRE
Titulaire



Vaux-sur-Mer
Jean-Michel GRASSET
Titulaire

LES COMPÉTENCES DE LA CARA



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Exercées de plein droit en lieu et place des communes membres

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code ;

ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA COMMUNAUTÉ

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux articles 1^o à 3^o du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

comprenant les missions suivantes énumérées à l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des

sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

ASSAINISSEMENT

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Lutte contre la pollution de l'air ;
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

EAU POTABLE

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

COMPÉTENCES FACULTATIVES

CULTURE

- Manifestations et actions liées à la connaissance, à l'animation et à la valorisation du patrimoine communautaire :

- Saison musicale dans les édifices culturels du territoire : « Les Jeudis Musicaux » ;
- Organisation d'expositions et de spectacles vivants mettant en scène des éléments emblématiques de l'identité sociale, économique, historique et/ou culturelle du territoire ;
- Favoriser la rencontre entre les habitants et les artistes créateurs au travers de cycles d'événements culturels décentralisés ;

- Élaboration et édition de documents d'information liés au patrimoine du territoire communautaire ;
- Site Internet dédié à la conservation, à la connaissance et à la diffusion des éléments qui composent la mémoire et le patrimoine du territoire communautaire : le « Musée du Patrimoine » ;
- Soutien aux animations culturelles selon les critères retenus par le Conseil communautaire.

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

- Soutien, conseils techniques aux communes et participation au financement à la mise en place de poteaux d'incendie, bâches souples ou citernes ;
- Armement des postes de secours destinés à la surveillance des zones de baignade ;
- Prise en charge de la contribution financière des communes au budget du SDIS.

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

- Prise en charge des dépenses de démoustication pour le compte des communes du territoire ;
- Participation aux actions de traitement contre les chenilles processionnaires du pin sur le domaine public ;
- Lutte contre les ragondins : convention de participation avec le FDG-DON 17 ;
- Collaboration aux opérations de lutte à titre expérimental contre le felon asiatique.

LIEU D'ACCUEIL DES ANIMAUX ERRANTS

- Participation au fonctionnement de l'association « Les Amis des Bêtes ».

GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES

- Élaboration et mise en œuvre du plan plage.

PROTECTION ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS

- Participation, dans le cadre de conventions, aux actions de préservation, de développement, d'aménagement, d'entretien, de valorisation et de découverte des espaces naturels.

ÉLABORATION ET SUIVI DE SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

AMÉNAGEMENT ET GESTION DE CHEMINS DE RANDONNÉE IDENTIFIÉS DANS LE SCHÉMA COMMUNAUTAIRE DE RANDONNÉES

ACTIVITÉS NAUTIQUES

- Organisation des activités nautiques scolaires pour les écoles élémentaires du territoire communautaire ;
- Élaboration et gestion du schéma de développement nautique ;
- Adhésion et gestion du label « France Station Nautique ».

CONSTRUCTION ET GESTION DES NOUVELLES CASERNES DE GENDARMERIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ

INSTALLATION, MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES ABRIS VOYAGEURS DU RÉSEAU DE TRANSPORT URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE.

COMMISSIONS DE TRAVAIL ET DE RÉFLEXION

Le conseil communautaire a validé la création de 18 commissions de travail et de réflexion. Chacune est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune (hormis celle des « finances » constituée de conseillers communautaires titulaires). Chaque commune membre de la CARA a délibéré et a désigné les membres la représentant dans chaque commission thématique composée, soit de conseillers communautaires titulaires, soit de suppléants ou de conseillers municipaux.

LES COMMISSIONS DE RÉFLEXION ET DE PROPOSITIONS MISES EN PLACE

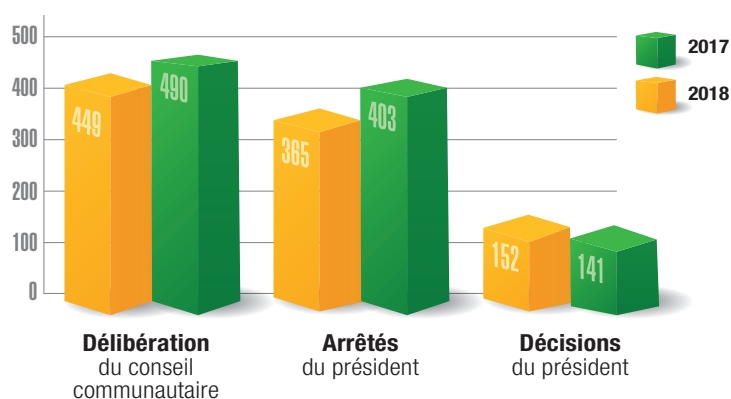
- 1) Aménagement de l'espace communautaire (S.C.o.T)
- 2) Assainissement
- 3) Culture
- 4) Développement économique
- 5) Eau
- 6) Élimination et valorisation des déchets
- 7) Environnement, énergie et développement durable
- 8) Finances
- 9) Gens du voyage
- 10) Logement - droit du sol - PLH
- 11) Mer et milieu maritime
- 12) Politique de la ville - enfance - jeunesse
- 13) Ruralité - développement agricole
- 14) Sécurité des zones de baignade
- 15) Systèmes d'information et aménagement numérique
- 16) Tourisme
- 17) Transports et mobilité
- 18) Travaux - bâtiments communautaires
- 19) CISPD - Cellule de veille

LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE LA CARA

LES DÉLIBÉRATIONS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

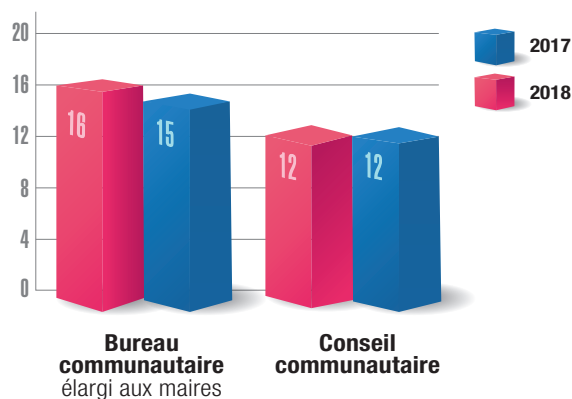
Remarques en 2018 :

Arrêtés du président : 369 arrêtés concernant la direction des ressources humaines, 34 concernant le service des affaires générales.



LES RÉUNIONS

La traditionnelle « journée de rentrée » des délégués communautaires s'est déroulée le 10 septembre 2018 au Club Med La Palmyre-Atlantique.



Le conseil communautaire a été accueilli en juin par les communes d'Avvert et L'Éguille-sur-Seudre, et en juillet par la commune de Saujon.

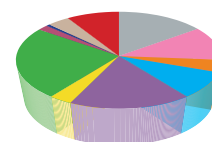
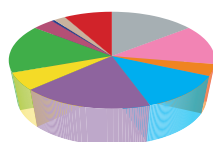
ACTIVITÉS DE L'ACCUEIL DE LA CARA



Suite à la modification de l'organigramme et à la réorganisation des services par pôle, les activités de l'accueil de la CARA ne peuvent être basées sur les mêmes critères de comparaison entre 2017 et 2018. Ainsi sont indiquées, ci-dessous, dans un premier temps, les activités de 2017 puis dans un second temps les activités de 2018.

I — ACTIVITÉS 2017

- 12 417 appels téléphoniques entrants
- 5 702 accueils physiques



II — ACTIVITES 2018

APPELS ENTRANTS

ACCUEIL PHYSIQUE

■ Direction	1367	699
■ Pôle fonctions supports	1217	545
■ Pôle équipement & logistique	370	186
■ Pôle cycle de l'eau	1212	426
■ Pôle aménagement durable & mobilité	1783	831
■ Pôle développement et attractivité territoriale	576	156
■ Pôle écologie urbaine	1507	1146
■ Pôle politique de la ville	366	92
■ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Seudre	15	22
■ Office de tourisme communautaire	197	181
■ Divers (hors compétence)	761	420
TOTAL	9 371	4 704

III — LES AFFRANCHISSEMENTS

- 30 088 plis ont été affranchis en 2018 contre 33 574 en 2017.

AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIÈRES

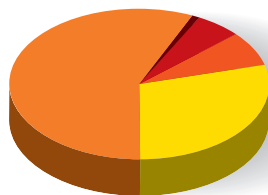
En 2018 le service des « **affaires juridiques et immobilières** », fonction support par définition, a connu un net accroissement des demandes des services. Il a accompagné l'ensemble des pôles (support, équipement-logistique, opérationnels), la direction générale, et plus ponctuellement les élus des communes membres et autres collectivités ou structures comme l'office de tourisme communautaire.

Divers conseils juridiques, modèles de documents sont élaborés et proposés au gré des besoins exprimés en tenant compte des contraintes opérationnelles. Dans le cadre de la préparation des conseils communautaires, le service effectue **un visa de contrôle des projets de conventions** proposées au vote de l'assemblée délibérante. Il gère les **précontentieux et contentieux** avec ou sans assistance d'avocat. Le service est aussi en charge du suivi du **patrimoine immobilier** de la CARA, il veille à la **réalisation des transactions immobilières** de toute nature par acte administratif ou notarié.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN QUELQUES CHIFFRES

En 2018, le service a travaillé sur près de 250 dossiers dont plus de 200 ont été clôturés (149 conseils juridiques et visas délivrés, 20 dossiers contentieux ou précontentieux clos et 31 dossiers immobiliers).

RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR PÔLES



■ PRÉSIDENTE	0,98 %
■ COMMUNES	7,84 %
■ DIRECTION GÉNÉRALE des services et DGAS	9,31 %
■ PÔLES SUPPORTS (fonctions supports, pôle équipement et logistique), Communication	21,57 %
■ PÔLES OPÉRATIONNELS, PÔLE PROSPECTIVE ET STRATÉGIE TERRITORIALE, DGST PÔLE CYCLE DE L'EAU ET ENVIRONNEMENT	60,3 %

QUELQUES EXEMPLES PARMIS LES NOMBREUX THÈMES TRAITÉS EN 2018

- Le droit d'expression des élus, la taxe de séjour, les aides économiques aux entreprises, la Maison des Douanes, les Gens du voyage (conseil aux communes, contentieux des occupations illicites – constats d'huissier, saisine du préfet etc...).
- Transferts et mises à disposition de biens consécutifs aux transferts de compétences loi NoTRe
- Dépôts de marques divers auprès de l'INPI, demandes de communication de documents administratifs (CADA).
- Suivi d'une soixantaine de transactions immobilières (estimations, achats, ventes, mises à disposition etc...).

COMMANDE PUBLIQUE



Le service de la commande publique fait partie du pôle fonctions supports. Outre la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence, celui-ci a pour missions de conseiller les services et de gérer les actes post-notification des marchés (avenants, sous-traitance, reconduction).

75 procédures de mise en concurrence ont été mises en œuvre (procédures formalisées et procédures adaptées) ; elles ont abouti à la conclusion de 147 marchés publics, pour un montant de 15 202 054 € HT. La fonction « achat » centralise les besoins en matière de fournitures/services et assure au quotidien l'approvisionnement des services. Le conseil aux communes et à l'office du tourisme communautaire se poursuit, apportant une aide dans la passation des marchés publics.

LA RÉPARTITION DES MARCHÉS

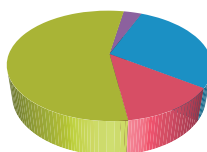
Les 75 procédures instruites durant l'année 2018 (9 appels d'offres – 2 concessions – 1 convention prévoyance - 63 procédures adaptées) se répartissent de la manière suivante :



LE MONTANT DES MARCHÉS

La conclusion des 147 contrats représente un montant total de 15 202 054 € HT, réparti de la manière suivante :

- **TRAVAUX : 10%**
4 661 554 € HT
- **SERVICES : 83%**
7 286 027 € HT
- **FOURNITURES : 5%**
2 098 036 € HT
- **PRESTATIONS INTELLECTUELLES : 2%**
1 156 437 € HT



QUELQUES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

- Délégation de service public d'assainissement collectif
- Fourniture et enlèvement des contenants bois, déchets verts, gravats et déchets non valorisables des déchèteries des particuliers et artisanale (estimation 5 466 061 € HT - 4 ans)
- Travaux divers de voirie (montant mini/maxi : 450 000/1 350 000 € HT – 2 ans)
- Fourniture de conteneurs pour la collecte des déchets ménagers et assimilés de la CARA (montant mini/maxi : 360 000/800 000 € HT – 4 ans)
- Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle de transformation et produits locaux à Saujon (113 100 € HT)

► La CARA soutient les structures d'insertion dans leurs missions d'insertion et de professionnalisation de personnes habitant le Pays Royannais et réserve un certain nombre de missions techniques à ces structures par le biais de l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

► Le montant attribué, pour l'année 2018, s'élève à 585 600 € nets.

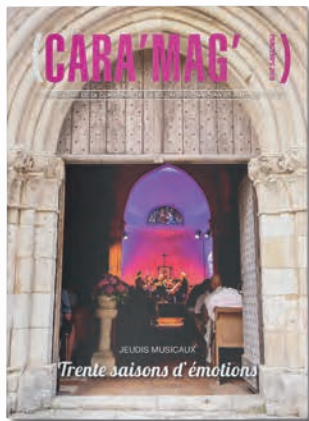
LA FONCTION « ACHAT »

Le service de la commande publique prend en charge les demandes des services en matière de vêtements de travail, fournitures administratives et mobilier de bureau. Il répond également aux besoins des services dans des domaines aussi variés que l'alimentaire, l'outillage, les produits d'entretien ainsi que des prestations de services (traiteur). Pour l'année 2018, ces achats ont fait l'objet de 72 bons de commande représentant un montant total de 69 678 € TTC, selon la répartition suivante :

- Produits d'entretien : 5 656 €
- Achats divers : 6 406 €
- Mobilier : 14 282 €
- Vêtements de travail : 18 850 €
- Fournitures administratives : 19 857 €
- Alimentaire : 4 627 €

ainsi que 156 paiements effectués via la régie d'avance (8 431 €).

COMMUNICATION



La structure du service est restée inchangée avec cinq agents assurant l'ensemble des missions confiées à la direction de la communication : infographie / gestion photos, rédactions et relations presse, production / impression, magazine du territoire, site Internet et médias sociaux, accompagnement des événements.

FAIRE RAYONNER LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AUPRÈS DU PUBLIC

En début d'année, une exposition photos et une boutique éphémère ont mis le terroir royannais à l'honneur à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris. À l'initiative du service communication, la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris a accueilli, du 20 février au 14 mars 2018, l'exposition de photographies « Saveurs locales, portraits de producteurs de Royan Atlantique » réalisées par le portraitiste Thibault Stipal dans une douzaine d'exploitations agricoles de la CARA. En parallèle à cette exposition, et à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, une boutique éphémère y a

présenté et vendu des produits du terroir royannais. Ce type d'opération permet de faire connaître et valoriser notre territoire tout en restant en cohérence avec nos compétences.

Dans ce cas, il s'agissait de faire le lien avec les actions menées auprès des producteurs locaux mais aussi le tourisme. En effet, l'OTC a profité de cette action pour présenter l'offre touristique du territoire.

CARA'MAG, VITRINE DE LA CARA

Créé en 2010, Cara'mag, le magazine trimestriel de la CARA, est imprimé à 55 000 exemplaires et diffusé dans les boîtes aux lettres des 33 communes de l'agglomération. Il constitue à ce titre le premier lien de la CARA avec ses habitants, tenus informés des actions, chantiers et projets communautaires. Quatre dossiers de fond ont été présentés en 2018 : les trente ans des Jeudis Musicaux ; la présentation du nouvel office de tourisme communautaire ; un numéro entièrement consacré aux cinquante ans de l'intercommunalité, accompagné



Une exposition photos et une boutique éphémère ont mis le terroir royannais à l'honneur à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris

d'un supplément de 24 pages sur les grandes dates et les réalisations du SIVOM de la presqu'île d'Arvert à la CARA ; la présentation du projet économique de territoire, plan d'action pour transformer l'économie locale.

LA PRESSE, RELAIS QUOTIDIEN DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

L'actualité des différentes compétences, les chantiers communautaires ainsi que les événements portés par la CARA sont relayés au quotidien par son service communication auprès de la presse locale et régionale comme des 33 communes.

- En 2018, **une soixantaine de communiqués ont été diffusés aux médias locaux** de la presse écrite (Sud Ouest, le Littoral, Haute Saintonge, Côte de beauté, Charente-Libre, Courrier Français...), aux radios (France Bleu, Demoiselle FM, Vogue Radio, RCF, Alouette, MixxFM...), télévisions (France 3), presse spécialisée (L'Agriculteur charentais, le Moniteur...) et journaux gratuits (Vidici, Le Colporteur, Ici magazine, MO à la Hune, Sortir 17...).

- **Une vingtaine de conférences de presse et visites de chantier** ont été organisées en 2018 ;
- **Un agenda mensuel** recensant les principaux rendez-vous du président et des services de la CARA est également diffusé aux médias locaux et aux communes.

La transmission quotidienne de ces informations favorise une meilleure connaissance de l'intercommunalité et contribue à accroître la notoriété et la présence de la CARA dans la presse, où plus de 400 articles, publications sur internet, reportages télévisés et radio-phoniques ont rendu compte en 2018 de l'actualité communautaire.

INTERNET, UN MÉDIA INCONTOURNABLE

Internet est devenu un média à part entière. C'est un écosystème que le service s'emploie à structurer pour apporter une solution organisée aux services. Ainsi, nous disposons du site internet institutionnel de la CARA, mais nous gérons aussi le site musée du patri-

moine, le site dédié au nautisme et pour nos partenaires le site du SMASS SAGE Seudre et le site du CODEV. Notre présence sur Facebook a été consolidée en 2018, avec plus de huit pages et plus de 12 000 abonnées cumulées. Le service communication veille à leur cohérence et leur coordination. Le site internet de la CARA a accueilli plus de 133 000 visiteurs uniques en 2018.

COMMUNICATION INTERNE, INFORMER ET FÉDÉRER

Le CARA est une collectivité qui assume de plus en plus de compétences. Le nombre d'agents et de services augmente proportionnellement. En 2018, nous comptons plus de 160 agents sur différents sites du territoire. Cette accroissement va continuer dans les années à venir. Le besoin de transversalité va devenir de plus en plus nécessaire.

Le rôle de la communication interne conforte par conséquent son rôle de cohésion, de partage de culture et de valeurs communes, via les outils que sont l'intranet et le magazine interne, les événements dédiés aux agents (vœux, arbre de Noël, challenges sportifs, etc.).

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION



La direction des systèmes d'information (DSI) est composée de huit agents, chargés d'assurer le bon fonctionnement et la disponibilité du système d'information de la CARA. La DSI anticipe les évolutions technologiques et propose les orientations à long terme. À ce titre, la DSI lance un schéma directeur du système d'information qui planifiera les évolutions nécessaires à l'ensemble de la dématérialisation. Elle accompagne le déploiement et l'intégration des moyens informatiques dans les services. Elle fournit des services numériques aux communes et aux structures annexes. L'équipe de la DSI gère la relation avec les fournisseurs. Elle assure également la gestion administrative et financière (optimisation des budgets, suivi des marchés, suivi des consommations des services). La DSI travaille activement au projet de déploiement du très haut débit (fibre optique) avec les partenaires et s'inscrit dans le schéma départemental d'aménagement numérique (SDAN). Cette année marque le début des conventions de prestation de services numériques avec les communes. L'organisation de cette direction se compose de trois services qui assurent l'ensemble des missions qui lui sont confiées.

LE SERVICE SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)

Ce service est composé de deux agents qui ont la responsabilité de gérer le système d'information géographique en fonction depuis 2001. Les services métiers mis en place sont utilisés par les élus, les agents de la CARA, des communes du territoire et des structures annexes, ce qui représente environ 1000 utilisateurs. Cet outil de gestion du territoire offre un accès via internet à un ensemble de données (urbanisme, réseaux, transports, sécurité incendie, environnement, loisirs, photos aériennes...) et génère un trafic de **12 millions de pages vues par an**. Le

service SIG assure également l'assistance aux utilisateurs de la CARA et des communes, il organise et traite les données numériques et cartographiques. En 2018, les actions du SIG ont notamment porté sur :

- La mise à jour continue des données.
- L'analyse du déploiement de la fibre optique.
- La numérisation des plans locaux d'urbanisme pour leur intégration dans le SIG WEB et au géoportail de l'urbanisme.
- La création de l'application « activités de pleine nature ».
- La création de l'application « schéma cyclable ».
- L'intégration cartographique «web mapping» dans les sites internet.
- Mise à jour des données voirie (BAN, HERE, OSM, GOOGLE, ...)
- Outil SIG mobile + définition base de données pour interventions, colonnes à verre, déchèteries, activités pleine nature (randonnées, VTT...)

LE SERVICE INFORMATIQUE

Ce service composé de trois agents **gère et administre l'ensemble du système information** (serveurs, matériels réseaux, logiciels, ...) et accompagne le déploiement et l'intégration des moyens informatiques dans les services. Il doit s'assurer notamment de la **sécurité informatique**, garantir la **sauvegarde et l'intégrité des données**, porter assistance aux utilisateurs des différents services mis en place, et gère la téléphonie fixe et mobile. Il garantit également les liaisons et la **maintenance** des sites distants (annexe, centre technique de Saint-Sulpice-de-Royan, relais accueil petite enfance, gens du voyage ...). En 2018, les actions ont notamment porté sur :

- La poursuite de la mise en place des services numériques pour l'office de tourisme communautaire.
- Le déménagement du back-office de

l'OTC en septembre.

- La mise en place des services numériques, de la sauvegarde et de la téléphonie pour le syndicat mixte des ports de l'estuaire de Seudre.
- Le changement de standard téléphonie par une solution entièrement IP compatible avec les standards à venir.
- Le renouvellement de l'appel d'offres informatique.
- Le renouvellement du logiciel de gestion des déchets.
- La mise en place du contrôle d'accès à la déchèterie artisanale.
- Le renouvellement des copieurs des services de la CARA.
- La création d'un plan de reprise d'activité après incident et d'un plan de continuité d'activité.
- L'accompagnement sur la mise en œuvre du RGPD.

LE SERVICE DÉVELOPPEMENT LOGICIEL

Ce service, composé de deux personnes, a deux principales missions : **développer de nouveaux outils et intégrer des logiciels existants** (principalement open source) dans le système d'information. L'ensemble des outils proposés sont accessibles au travers d'une **authentification unique et centralisée** qui permet de sécuriser l'accès au système d'information de la CARA avec un mot de passe unique. C'est notamment le cas de l'outil central qui est l'intranet permettant notamment de diffuser l'information (comptes rendus, actes administratifs ...). Le service assure également la mise à jour de ces logiciels. En 2018, les actions ont notamment porté sur :

- L'outil de convocation électronique pour la CARA et l'OTC.
- Le parapheur électronique pour la signature des bons de commande et les bordereaux financiers pour la CARA, l'OTC et le syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre.
- La dématérialisation des flux financiers



Extension du très haut débit à Royan

avec la trésorerie pour la CARA, l'OTC et le syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre.

- La création de l'intranet du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre.
- Le changement d'outil de dématérialisation du contrôle de légalité.
- La mise en place d'une solution de messagerie instantanée.
- La création d'un outil de calcul des taux de remplissage des colonnes enterrées pour le service gestion des déchets.
- La création d'un outil de gestion des identités sur l'annuaire unifié.

L'amélioration de la qualité de service est un enjeu majeur au sein de la DSI. Des outils nous permettent de superviser l'ensemble des systèmes d'information afin d'être réactif, et surtout appliquer des méthodes de travail sur des principes ITIL (hotline unique, support et traçabilité). En 2018, **aucune coupure de service liée à un incident n'a eu lieu sur l'ensemble des services disponibles, le taux de disponibilité est de 99,98 % sur l'année 2018, et de 100 % sur la partie sécurité réseau.**

ET EN 2019 ...

- Suivi du schéma départemental d'aménagement numérique.
- Suivi des conventions de prestations de services numériques aux communes et mise en œuvre des actions souscrites.
- Mise en application du schéma directeur des systèmes d'information.
- Migration réseau Microsoft Windows 2016.
- Mise à jour des licences Microsoft Office 2016.
- Renouvellement de l'antivirus et amélioration de la sécurité des postes de travail.
- Mise en place nouveau logiciel de déploiement d'applicatifs.
- Mise en place des services numériques et de la téléphonie pour le syndicat mixte des ports de Royan – Bonne Anse.
- Dématérialisation des flux comptables et signature électronique des bordereaux pour les syndicats mixtes des ports de la Seudre et de Royan – Bonne Anse et le SMASS.
- Dématérialisation du contrôle de légalité pour les syndicats mixtes des ports de la Seudre et de Royan – Bonne Anse et le SMASS.
- Mise à jour des serveurs SIG.
- Migration d'application métiers sur le nouveau SIG.

LES MOYENS DISPONIBLES

- 1 salle serveur principale + 2 salles techniques
- 1 salle serveur sur le site de l'annexe
- 1 salle serveur sur le site de la Pitorie
- 3 serveurs physiques qui hébergent 100 machines virtuelles,
- 2 serveurs pour la gestion virtuelle du stockage avec 21 To de stockage répliqués en haute disponibilité
- 5 appliances (sécurité réseaux, filtrage mails, ...)
- équipements actifs réseaux (commutateurs, routeurs...)
- 1200 comptes utilisateurs
- 160 ordinateurs CARA et 60 OTC
- 14 copieurs multifonctions + 4 imprimantes réseaux + 3 imprimantes grand format
- 160 téléphones fixes dont 120 lignes directes (sur 180 SDA disponibles)
- 138 lignes mobiles (dont 50 smartphones)
- 12 lignes analogiques (fax, alarme, ascenseur...)
- 9 connexions ADSL (Centre Technique, GDV, ENS, déchetterie, RAPE, ...)
- 2 connexions fibre optique
- Tablettes et antenne GPS

La CARA améliore le quotidien



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



© Nicolas Jacquiel



© Nicolas Jacquiel



© Marion Wiechard

La révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) s'est poursuivie en 2018 avec la finalisation, par les élus et les services, des moyens et des actions à mettre en œuvre pour la réalisation du projet de territoire.

Toujours conseillé et accompagné par Jérôme Duchemin, géographe et sociologue, le groupe projet de territoire, composé des 33 maires et de techniciens de la CARA, s'est réuni afin de finaliser les moyens et les actions à mettre en œuvre pour réaliser le projet de territoire, regroupés dans la dernière pièce du SCoT intitulée **le document d'orientations et d'objectifs (DOO)**.

Dans cette phase de finalisation, les élus ont travaillé sur la déclinaison des objectifs et des orientations du DOO dans leurs documents d'urbanisme communaux, les plans locaux d'urbanisme (PLU). Cette étape a permis d'ajuster les prescriptions du SCoT qui seront applicables en 2020.

UN DOO, PARTAGÉ AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS

Comme pour le diagnostic et le projet de territoire, le DOO du SCoT a été partagé et débattu avec les acteurs du territoire : les exploitants agricoles, les acteurs de l'environnement, les services de l'État... au printemps 2018.

Ce fut aussi une nouvelle occasion pour les habitants de formuler des propositions pour enrichir le SCoT.

Une présentation des moyens et des actions que les élus souhaitaient réaliser pour rendre opérationnel le projet de territoire leur a été faite de différentes façons. Ils ont ainsi pu exprimer leur point de vue et s'interroger sur quels pourraient être la place et le rôle du citoyen dans la mise en œuvre de ces moyens et actions.

Les habitants ont eu la possibilité :

- D'assister à une des quatre réunions publiques qui se sont déroulées à Royan, Cozes, Saujon et La Tremblade ;
- De découvrir une exposition itinérante : un mini-bus dans lequel se trouvait une exposition mobile a circulé et s'est arrêté dans les 33 communes. Les chargées de mission de la CARA étaient présentes pour échanger avec eux ;
- De visiter une exposition installée au siège de la CARA.

Enfin, les 598 élus communaux ont été conviés à une réunion de travail sur le DOO le 29 mars 2018 à la Salicorne à Saujon.

Pour cette deuxième rencontre de l'ensemble des élus municipaux, près d'un tiers a participé à cet atelier de travail sur le SCoT.



© Nicolas Jacquelin



© Sophie Carolus

AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE

SCOT
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE



ENSEMBLE

4 RÉUNIONS PUBLIQUES

- **Lundi 9 avril à 19h00**
Maison des associations à Royan
- **Jeudi 12 avril à 19h00**
La Salicorne à Saujon
- **Lundi 16 avril à 19h00**
Foyer d'animation culturelle à La Tremblade
- **Jeudi 19 avril à 19h00**
Logis de Sorlut à Cozes



PRÈS DE CHEZ VOUS

EXPOSITION ITINÉRANTE

Du 9 avril au 18 mai dans les communes



EN LIGNE

www.agglo-royan.fr



AU SIÈGE DE LA CARA

EXPOSITION

À partir du 9 avril

**CONTINUONS À CONSTRUIRE ENSEMBLE
L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE !**

Informations au ☎ **05 46 22 19 20** 📍 107, avenue de Rochefort - ROYAN



AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

En 2018, 26 communes, sur les 33 que compte l'intercommunalité, ont confié à la CARA le travail d'instruction des autorisations du droit des sols. La CARA instruit désormais les autorisations d'urbanisme de Breuillet.

Le service a ainsi instruit près de **4 250 actes** décomposé de la manière suivante : 851 permis de construire, d'aménager ou de démolir ; 863 déclarations préalables, 1 539 certificats d'urbanisme de simple information et 393 certificats d'urbanisme opérationnels. Il a aussi ré-

pondu à **604 demandes d'avis réglementaire** (assainissement, ordures ménagères, transports, défense incendie...) provenant des communes ayant leur propre service instructeur (Arvert, Étaules, La Tremblade, Les Mathes, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Vaux-sur-Mer (pour partie) et Saint-Palais-sur-Mer). Le service se fait à **moyens constants** (trois agents instructeurs en charge des permis, déclarations et certificats d'urbanisme opérationnels et l'équivalent d'un mi-temps en charge des certificats d'urbanisme de simple information et des avis).

LES PROJETS DE LA CARA



Construction d'un casernement de gendarmerie à La Tremblade

Faire émerger les projets de territoire et venir en soutien opérationnel aux projets des autres services de la CARA, font notamment partie du champ d'actions du pôle équipements et logistique. Composé de deux bureaux d'études « bâtiments » et « aménagement voirie », et deux services « conduite d'opérations » et « entretien et gestion du patrimoine et des équipements », son travail porte également sur la défense incendie, la logistique du parc automobile, ainsi que la régie d'exploitation des panneaux photovoltaïques.

AMÉNAGEMENT, CONSTRUCTION, RÉHABILITATION

LES OPÉRATIONS ACHÉVÉES EN 2018

► **Chaudière bois à La Tremblade.** Dans le secteur des Bengalis, à La Tremblade, afin d'alimenter en chauffage les futurs locaux de la gendarmerie et de l'EPHAD, une chaudière bois collective et son réseau de chaleur ont été construits (moyens mutualisés avec la commune). Assistance à maîtrise d'ouvrage : CRER – Maîtrise d'œuvre : Enertek. Coût d'opération : 415 000 €HT

► **Aménagements au sein des zones d'activités économiques (ZAE).** Depuis le 1^{er} janvier 2017, le transfert de compétence « actions de développement économique, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » induit les opérations d'investissement et d'entretien sur les ZAE du territoire, à la charge de la CARA.

► **La Vaillante à Saint-Sulpice de Royan :** débutés par la commune de Saint-Sulpice-de-Royan, les travaux d'aménagement de cette ZAE portaient sur l'éclairage, la voirie et les espaces verts.

► **Les Touzelleries à Saujon :** création d'un rond-point et aménagement des voiries aux abords du nouveau centre commercial. En 2019, une liaison piétonne finalisera l'agencement du secteur.

► **Voie verte chemin de Royan à La Tremblade.** Une nouvelle piste en calcaire de 2 km permet la liaison entre les pistes cyclables des communes des Mathes et de La Tremblade

► **Gare intermodale Royan Atlantique :** espace public commun avec le nouveau cinéma. Conception et réalisation d'une interface (financement de la commune de Royan) entre la gare intermodale et le nouveau complexe cinématographique.



Extension de l'hippodrome Royan Atlantique et du port chenal de l'Atelier à La Tremblade

LES OPÉRATIONS EN COURS EN 2018

► **Extension du port chenal de l'Atelier à La Tremblade.** La loi NOTRe a favorisé la reprise, par la CARA, du dossier initié par la commune de La Tremblade. Les élus communautaires ont adopté ce principe en 2018. Le programme et le coût estimatif (9 580 000 € HT) ont été actualisés. L'opération est menée conjointement avec le Syndicat mixte des ports de la Seudre. Il s'agira notamment de prolonger le chenal par la création d'un bassin au cœur de ville surmonté d'un quai d'honneur, de réaliser une capitainerie et une cale de mise à l'eau avec aire de carénage. Maîtrise d'ouvrage déléguée : Semdas – Maîtrise d'œuvre : Artelia - Démarrage des travaux : fin du troisième trimestre 2019.

► **Construction d'une déchèterie mixte pour professionnels et particuliers à Arvert.** Au sein du parc d'activités économiques « Les Justices » à Arvert, la CARA engage la construction d'une déchèterie destinée aux particuliers et aux professionnels. Fin 2018, le projet est en phase « avant-projet définitif » au cours de laquelle la procédure de déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement est enclenchée. À l'issue de cette dernière, le chantier sera lancé. Coût d'opération : 3 700 000 € HT, démarrage des travaux prévu à l'automne 2020.

► **Casernement de gendarmerie à La Tremblade.** Le casernement qui regroupe la brigade nautique et les deux brigades territoriales de Royan et La Tremblade, ainsi que 27 logements est sorti de terre en 2018. Situé sur le site de l'ancien terrain de rugby à La Tremblade, le chantier sera livré dans le courant du premier trimestre 2019. Maîtrise d'ouvrage déléguée : Société Samop - Maîtrise d'œuvre : cabinet Bégué-Peyrichou-Gérard (BPG associés) de Rochefort.

► **Hippodrome Royan Atlantique – Les Mathes-La Palmyre.** Une demande de permis de construire a été déposée en décembre 2018. Elle porte sur la création de 14 boxes supplémentaires et d'un logement de fonction au sein de l'écurie louée à Isabelle Gallorini, et sur l'extension du hangar existant destiné à la Société des courses. Les travaux débuteront en 2019 sous la maîtrise d'œuvre de Claude Penloup, coût estimatif d'opération : 390 000 € HT

► **Extension de la déchèterie de Saujon.** En phase « avant-projet sommaire », l'opération prévoit l'extension sur la parcelle qui jouxte le site, afin d'améliorer et sécuriser la circulation intérieure et l'accessibilité, créer un local bureau et un atelier de stockage, réaliser un hangar de type « recyclerie ». Une plateforme de dépôt de déchets verts remplacera les bennes actuelles, et sera complétée par une aire de broyage. En parallèle, la desserte en eau potable sera réalisée et une clôture rigide viendra en remplacement de l'actuelle. Coût

d'opération : 720 000 € HT, démarrage des travaux prévu à l'automne 2019

LES PROJETS À VENIR

► **Aménagement d'un nouveau siège social et d'une maison des entreprises.** Dès le début de l'année 2018, il a été proposé aux élus de choisir l'emplacement du futur siège : le site du quartier de « l'Électricité » à Royan a été retenu lors d'une présentation en bureau communautaire. Il s'agira d'un programme immobilier neuf, couplé avec le projet de Maison des entreprises, et ayant fait l'objet d'une mission de programmation confiée au cabinet Hémis. Les constructions sont prévues sur le foncier maîtrisé par la CARA via une convention établie avec l'établissement public foncier Nouvelle Aquitaine (EPF). D'autre part, des discussions ont été entamées avec la SNCF afin d'optimiser l'emprise foncière disponible et gérer un stationnement mutualisé à l'échelle du quartier. La consultation de maîtrise d'œuvre de ce projet sera lancée sous forme de concours commun, au premier trimestre 2019, permettant ainsi de choisir le projet architectural le plus qualitatif au regard des exigences urbanistiques et conceptuelles.

► **Centre technique à Saint-Sulpice-de-Royan.** Le centre technique actuel est appelé à évoluer pour accueillir notamment les services du SDIS dédiés à la surveillance des zones de baignade. Deux scénarii d'aménagement ont été proposés afin de concilier les besoins.



© Denis BIBBAL - Artgrafik

Accueil de bateaux de croisières fluviales à Royan

► **Les autres projets.** Le montage du projet de création de la **ZAC « Margite »** à vocation mixte (commerciale et habitat) à Saint-Georges-de-Didonne, amorcé par la commune, est repris par la CARA avec le cabinet Siam conseils. À **Cozes, le foncier nécessaire à la construction d'une nouvelle gendarmerie** a été validé par la commune et la CARA, ce dossier est en cours d'instruction auprès des services centraux de gendarmerie. **L'Office de tourisme communautaire** a intégré ses nouveaux locaux administratifs à Royan. Le **centre de transfert des déchets de Médis** sera doté d'un nouveau poste électrique.

LES PROJETS TRANSVERSAUX

► **Pôle de transformation de produits locaux à Saujon.** Envisagé au sein du parc d'activités « La Roue 2 » à Saujon, une mission de programmation

a été réalisée en 2018 pour la construction d'un pôle de transformation à destination des producteurs locaux. Le programme ayant été arrêté, l'opération entrera en phase active dès 2019 pour une livraison courant 2020.

► **Étude de diagnostic et d'opportunité d'équipements aquatiques.** L'offre de pratique sportive et de loisirs aquatiques existante sur le territoire répond-t-elle aux besoins de la population actuelle et future du territoire de la CARA ? C'est pour répondre à cette interrogation que la CARA a défini un cahier des charges afin de disposer d'un programme opérationnel en 2019.

► **Accueil de paquebots de croisières fluviales à Royan.** L'année 2018 a connu la création du Syndicat mixte des ports de Royan et Bonne Anse. Maître d'ouvrage du projet d'ac-

cueil d'escales pour paquebots de croisières fluviales au port de Royan, la CARA apporte son soutien à l'opération. Les premiers croisiéristes devraient pouvoir faire une halte à Royan dès le printemps 2020.

► **Colonnes enterrées.** Les communes pour lesquelles les études d'implantation ont été menées en 2018 sont Saint-Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Mornac-sur-Seudre, Royan, Talmont-sur-Gironde, Les Mathes et Chaillevette. Les installations de colonnes enterrées ou semi-enterrées destinées à la collecte du verre et/ou des ordures ménagères (sous redévance spéciale seulement), se feront au cours de l'année 2019.

► **Travaux et études divers.** De nombreux projets transversaux ont fait l'objet d'un appui technique et principalement :

schéma cyclable (avis, charte d'aménagement en cours d'écriture, études de trajets), pôle intermodal de Saujon (avis), navette des plages et étude de mobilité de la presqu'île d'Arvert (propositions et avis), mise en accessibilité des arrêts bus et pose d'abris (conception et travaux), création plateforme saisonnière sur l'aire de grand passage des Chaux (étude pour réalisation des travaux en 2019).

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE EXISTANT

LES TRAVAUX EN RÉGIE

Les agents techniques de la CARA assurent divers travaux en régie. En 2018, sous la houlette de leur nouvelle responsable de service, ils ont apporté un soutien logistique sur les manifestations ponctuelles de la CARA comme les Sentiers des Arts, la Journée de l'entrepreneur, les diverses cérémonies (vœux, inaugurations...) ; mais aussi, la mise en place et démontage de l'exposition annuelle à la Maison des Douanes, le rafraîchissement du bureau des vice-présidents...

LE PATRIMOINE

Le **patrimoine bâti et non bâti** de la CARA s'entretient en continu : des opérations de rénovation ou d'amélioration sont régulièrement engagées. Cette année il s'est agi notamment du nettoyage des façades des logements saisonniers, de la remise aux normes électriques des pontons du port de Royan, de l'installation d'une batterie chaude sur le système de chauffage de la salle Jean Riondet au siège, de l'installation de climatisation, du changement des capteurs d'alarme anti-intrusion, du renouvellement des équipements de vidéo-surveillance...

La mise en œuvre du **suivi et de l'entretien des zones d'activités économiques (ZAE)** a été un point majeur d'action au sein du service en 2018. La CARA assure ces prestations (soit en régie, soit par des prestations d'insertion ou encore dans le cadre de marchés publics), pour huit ZAE réparties sur cinq communes. Avec le soutien logistique du service espaces naturels sensibles, cela concerne les espaces verts, les réseaux d'eaux pluviales, l'éclairage public, la voirie.... Les neuf autres zones

du territoire ont fait l'objet de conventions de prestations avec les communes concernées, qui en assurent l'entretien.

À cela s'ajoute la **surveillance et le suivi des biens** avec notamment les relevés et inventaires complémentaires des surfaces de tous les offices de tourisme du territoire, les tournées régulières de vérification du patrimoine (bâtiments, mais aussi gare intermodale et ZAE), ainsi que les activités quotidiennes telles que la gestion, le suivi et renouvellement de la flotte de véhicules (nouvelles acquisitions de véhicules électriques), le nettoyage et l'entretien des locaux, assurer les astreintes techniques....

LES MARCHÉS DE MAINTENANCE

Les différents marchés de maintenance des bâtiments et équipements demandent un suivi technique et administratif constant : contrôles techniques et de sécurité (incendie, extincteurs, ascenseurs...) ; maintenance du chauffage ; alarmes, télésurveillance ; maintenance des portes sectionnelles et des barrières ; prestation d'entretien et de nettoyage des locaux ; vitrerie ; entretien des postes de relèvement ; balayage des ZAE...

DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

Au titre de la compétence facultative « sécurité des personnes et des biens », les communes du territoire peuvent compter sur le soutien technique et logistique de la CARA (la défense incendie relève toutefois du pouvoir du maire). En collaboration avec le Service départemental d'incendie et de secours, des études d'implantation de moyens de défense incendie sont réalisées, sur demande.

Une **aide financière aux communes désireuses d'instaurer un schéma directeur communal de défense incendie**, et/ou **à l'installation de moyens de défense incendie du domaine public** (poteaux, bâches, citernes) peut être allouée : en 2018, la CARA a soutenu les schémas directeurs communaux de Vaux-sur-Mer et Barzan.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

L'énergie produite est revendue pour les bâtiments relais de Cozes et La Tremblade; elle est utilisée en autoconsommation pour le centre technique de Saint-Sulpice-de-Royan, avec vente du surplus. Un conseil d'exploitation « panneaux photovoltaïques sur patrimoine bâti », présidé par Régine Joly, vice-présidente au développement durable - PCET et à l'énergie, se réunit deux à trois fois par an pour approuver les budgets, notamment. Le bilan de production pour l'année 2018 est le suivant :

- Bâtiment relais de La Tremblade : production réelle supérieure de 0,45% par rapport à l'étude de potentiel du CRER ;
- Bâtiment relais de Cozes : production réelle inférieure de 2,80% par rapport à l'étude de potentiel du CRER ;
- Centre technique à Saint-Sulpice-de-Royan : production réelle inférieure de 9,08% par rapport à l'étude de potentiel du CRER due à un problème technique.

Dans le cadre des projets de construction des déchèteries de Saujon et Arvert, il est envisagé d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments. Une étude est également menée sur la tribune de l'hippodrome.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE (OTC)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la gestion technique des bâtiments incombe à la CARA au titre de l'exercice de la compétence « tourisme ». Elle agit donc en sa qualité de propriétaire des biens qui sont mis à la disposition de l'Office de tourisme communautaire, locataire des lieux. Cela concerne une quinzaine de bureaux d'information touristique (B.I.T). De ce fait, des travaux d'entretien et de rénovation vont être engagés sur les prochaines années pour une remise en état des locaux, en vue d'offrir aux touristes une nouvelle approche au niveau de l'offre d'accueil. Le B.I.T de Royan sera, pour l'année 2019, le principal concerné avec une rénovation complète, tout en respectant l'avis préalable de l'architecte des bâtiments de France.

MOBILITÉ

TRANSPORTS EN COMMUN : UNE ANNÉE DE TRANSITION

Les chiffres clés du réseau de transports en commun sont fournis annuellement par Transdev Royan Atlantique à travers son rapport d'activité. Compte tenu de la consultation en cours pour le renouvellement de sa délégation de service public mobilité, un délai supplémentaire a été demandé par le délégataire pour fournir son rapport d'activité. La CARA n'est donc pas en mesure de communiquer de chiffres pour l'année 2018. Le rapport d'activité du réseau sera mis en ligne sur le site de la CARA dans les prochains mois.

EVOLUTION DU RÉSEAU

Depuis la rentrée de septembre 2018 : Le sens de circulation de la ligne RPI d'Arces-sur-Gironde / Barzan / Épargnes – Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet a été inversé, afin de garantir la desserte des lieux dits « Brézillas » et « Liboulas » sur la commune d'Arces. Cette ligne retrouve donc le même fonctionnement que lors de l'année scolaire 2016/2017.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018

► Juin 2018 : Transdev Royan Atlantique (TDRA) a participé au **village du développement durable** organisé par la CARA. Des renseignements sur les services du réseau « cara'bus » ont été présentés par les agents du réseau.

► Décembre 2018 : le **contrat actuel de délégation de service public a été prolongé**, dans un premier temps jusqu'au 16 février 2019, puis jusqu'au 31 décembre 2019 (décision actée en janvier 2019). Ceci fait suite à la déclaration sans suite de la première procédure de renouvellement de la délégation de service public actuelle.

► La CARA est devenue **propriétaire du matériel billettique-monétique** installé sur le réseau « cara'bus ».

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU)

Le plan de déplacements urbains 2013/2022 a été adopté le 16 décembre 2013. Il prévoit de réaliser 37 actions à court, moyen ou long terme pour proposer aux habitants du territoire une nouvelle offre de transports, à la fois attractive, adaptée aux besoins locaux et plus respectueuse pour l'environnement. Plusieurs actions ont été lancées, poursuivies, ou menées à terme en 2018 :

PRISE EN COMPTE DU PDU DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS

(Action 6 : assurer la compatibilité des PLU avec le PDU et action 8 : imposer la réalisation d'études de déplacements pour les opérations d'aménagement conséquentes). La mise en œuvre du PDU de la CARA passe aussi par la prise en compte de ces orientations dans les documents d'urbanismes communaux et les projets d'ampleurs. En 2018, le service « transport et mobilité » a poursuivi la rédaction d'avis concernant des plans locaux d'urbanisme, des demandes de permis de construire, de certificats d'urbanisme, ou des dossiers soumis en commission départementale d'aménagement commercial.

PROJET DE GARE INTERMODALE À SAUJON

(Action 11 : aménager les pôles d'échanges au niveau des gares). Les différentes phases de diagnostic et de concertation avaient permis d'aboutir à l'identification d'un scénario préférentiel d'aménagement à l'issue de l'année 2017. Au cours de l'année 2018, ce scénario a été affiné par l'intermédiaire d'études « d'avant-projet » (AVP)

menées conjointement par le maître d'œuvre de l'opération, la commune de Saujon, la CARA et l'ensemble des partenaires du projet (État, Région, Département, services de secours, ...).

Ces études ont permis d'affiner les contours du projet en définissant notamment les matériaux qui seront mis en œuvre, la palette végétale, le type de mobilier, etc. Cette phase a également permis de valider le périmètre du projet suite au souhait de la commune de Saujon de ne pas poursuivre les études sur les axes Gambetta et Yves-du-Manoir. Le projet de gare intermodale à Saujon portera donc sur la place de la gare et sur la rue Clémenceau. Sur cette base, les études « projet » (PRO) seront engagées en 2019 afin de permettre un démarrage des premiers travaux dès la fin de l'année 2019.

GARE ROUTIÈRE ROYAN ATLANTIQUE

(Action 13 : améliorer la complémentarité des offres TER, routières et maritimes). Le règlement d'utilisation de la gare intermodale Royan Atlantique a été mis à jour par la CARA, exploitant du site, et approuvé lors du conseil communautaire du 29 juin 2018. Il fait suite aux récentes décisions prises par l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières. Les tarifs appliqués pour le stationnement des véhicules de transport longues distances ont été mis à jour (passage de 4 € TTC pour un passage et un stationnement de moins de 30 minutes à 2 € TTC). Plusieurs entreprises de transport longues distances ont été accueillies durant l'année 2018 :
- L'entreprise « OUIBUS » a exploité une liaison entre Paris et Royan via Orléans, Tours, Poitiers, La Rochelle et Rochefort avec quatre allers-retours par semaine du 30 mars au 5 avril et du 14 mai au 5 juillet, et des allers-retours quotidiens entre le 6 juillet et le 2 septembre. Cette entreprise a réalisé 258 passages à la gare routière Royan Atlantique.



Projet de gare intermodale à Saujon

- L'entreprise « Eurolines ISILINES » a exploité une liaison entre Paris et Royan via Orléans, Tours, Poitiers, Niort, La Rochelle et Rochefort. L'entreprise a réalisé quatre allers-retours par semaine entre le 6 juillet et le 2 septembre, ce qui représentait cinquante passages à la gare routière Royan Atlantique.

Les horaires de passage des véhicules de ces entreprises ont été mis en conformité avec ceux des services publics qui desservent la gare routière Royan Atlantique.

Les lignes de transport qui desservent cette infrastructure sont les suivantes :

RÉSEAU « CARA'BUS »

- 10 lignes régulières
- Des navettes vers les établissements scolaires du territoire de la CARA
- Une ligne du réseau secondaire
- 2 lignes estivales

RÉSEAU DE LA RÉGION « NOUVELLE-AQUITAINE »

- 3 lignes régulières

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITÉS

(Action 13 : améliorer la complémentarité des offres TER, routières et maritimes). Créé en 2018, le syndicat de mobilité « Nouvelle-Aquitaine mobilités » regroupe la Région Nouvelle-Aquitaine et les autorités organisatrices de la mo-

bilité volontaires – dont la CARA. Ce nouveau syndicat a pour but d'assurer la coordination des services de transports, de l'information et la tarification multimodale.

La CARA a participé au lancement de MODALIS, le nouvel accompagnateur des déplacements à l'échelle régionale, en uniformisant ses données et en assurant la bonne mise à disposition de son jeu de données GTFS.

À noter que l'ensemble des données du réseau de transport collectif à destination des usagers est accessible en libre accès au format GTFS sur le portail open data de la CARA, data.agglo-royan.fr, ainsi que sur le point d'accès national en open data, data.gouv.fr.

RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS DE LA CARA

(Action 15 : améliorer le niveau de service des transports publics urbains). Fin 2019, le premier contrat de délégation de service public transport de la CARA arrivera à échéance. Démarré en 2008, ce contrat aura permis un développement continu de l'offre de transport sur le territoire de la CARA comme le démontre l'augmentation du nombre de voyageurs transportés qui est passé de 303 500 en 2008 à 1 162 300 en 2017. La première procédure de consultation ayant été déclarée « sans suite », la

CARA a décidé de relancer une nouvelle consultation, fin 2018, pour la mise en place d'un nouveau service public de mobilité urbaine.

Ce nouveau service devrait être mis en place au cours de l'été 2020. Il s'articulera autour de deux grands objectifs :

- Adapter le réseau aux besoins de déplacements sur le territoire et en améliorer l'attractivité (proposer une hiérarchisation du nouveau réseau, l'adapter à la saisonnalité, ...),
- Offrir une alternative pertinente à la voiture individuelle notamment à l'aide des modes actifs (marche à pied, vélo).

CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'EXPLOITATION BUS

(Action 15 : améliorer le niveau de service des transports publics urbains). Afin d'accompagner l'amélioration du niveau de ses services de transports publics, la CARA a décidé d'engager la construction de son propre centre d'exploitation bus. Ce projet, situé à proximité de la gare de Royan, proposera un équipement justement dimensionné et organisé et permettra une réduction non négligeable de certaines charges pesant sur le budget d'exploitation du réseau (baisse des kilomètres non commerciaux, absence de loyers, ...).

Les études de programmation ont été menées au cours de l'année 2018. Elles ont permis de définir, entre autres : l'or-



© Antoine Bigot



© Antoine Bigot



© Alexandre Garcia

ganisation du futur équipement, son dimensionnement et les surfaces nécessaires. D'autres études ont également été menées en parallèle pour évaluer l'état actuel du site, sa topographie, etc.

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE AUX TRANSPORTS (SDAT) ET DU SCHEMA D'ACCESSIBILITE - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (SD'AP)

adopté en septembre 2015 (*Action 17: améliorer l'accessibilité physique aux transports*). Conformément à la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005, la CARA poursuit la mise en accessibilité des arrêts physiques du réseau « cara'bus ».

EN 2017, 25 ARRÊTS ONT ÉTÉ MIS EN ACCESSIBILITÉ.

Au 1^{er} janvier 2019, pour le réseau principal, 226 arrêts sont accessibles, ce qui représente un taux d'accessibilité de 62%. Pour le réseau secondaire, 49 arrêts physiques sont accessibles soit un taux d'accessibilité de 15%. De plus, 11 abris voyageurs ont été installés en 2018.

SCHEMA CYCLABLE DE LA CARA

(*Action 22 : adopter et mettre en œuvre un nouveau schéma cyclable afin de développer les liaisons utilitaires et supprimer les points durs*). La CARA a décidé de se lancer dans la réalisation d'un schéma cyclable, partagé avec les communes et acteurs du territoire, pour définir sa future politique cyclable sur le territoire. Durant l'été 2018, les services « transport-mobilité » et « activités de

pleine nature » de la CARA ont mené un travail conjoint de recensement des aménagements cyclables existants sur les 33 communes de l'agglomération. Une base de données dédiée au schéma cyclable a été créée. Les premiers éléments du diagnostic ont été présentés à l'instar du déroulement et des attentes de la démarche lors du premier comité de pilotage, réalisé le 25 septembre 2018.

La trame du futur réseau intercommunal a été validée lors du conseil communautaire du 7 décembre 2018. L'équipe projet intervenant sur le schéma cyclable a également travaillé pendant deux mois sur la candidature de la CARA pour répondre au premier dépôt de l'appel à projets « vélos et territoires » de l'ADEME, en date du 12 décembre 2018, pour lequel la candidature de la CARA a été retenue. L'objectif de 2019 est l'adoption par délibération, en fin d'année, du schéma cyclable définissant le réseau et équipement cible à pourvoir sur le territoire ainsi que les modalités de mise en œuvre et de gouvernance.

INSTALLATION D'AIRES DE STATIONNEMENT VÉLO DANS LE CADRE DU PLAN PLAGE TERRITORIAL (PPT)

(*Action 23 : développer l'offre de stationnement vélo*). Au cours de l'année 2018, 140 nouveaux emplacements vélos ont été créés aux abords des plages du territoire. Ces stationnements se répartissent sur deux sites : plage du phare de la Coubre et plage de la Bouverie.

ETUDE DE MOBILITE ET DE CIRCULATION SUR LA PRESQU'ILE D'ARVERT

(*Action 31 : améliorer le niveau d'offre en transports en commun en période estivale*). La presqu'île d'Arvert et plus particulièrement le secteur de la forêt de la Coubre, regroupe des enjeux majeurs en matière de mobilité, de sécurité et de préservation du milieu. L'attractivité des plages de la Côte sauvage ainsi que la forte concentration d'hébergements touristiques génèrent de nombreux déplacements, en période estivale, qui se concentrent sur deux axes principaux que sont la RD25 et la RD268. Plus largement, ces difficultés de circulation et d'accès s'étendent à l'ensemble de la presqu'île et laissent entrevoir la nécessité de trouver des solutions pertinentes et durables pour pouvoir desservir et circuler facilement dans ce secteur tout en assurant des conditions de sécurité optimales. À ce titre, une étude de mobilité et de circulation a été menée par la CARA avec le concours financier de la région Nouvelle Aquitaine au cours du mois d'août 2018. Cette étude a consisté à réaliser un diagnostic complet de l'ensemble des circulations motorisées et cyclables de la presqu'île d'Arvert (comptages, caméras, enquêtes origines/destinations, questionnaires, ...), réaliser un modèle numérique permettant de modéliser les circulations actuelles, les circulations projetées ainsi que différentes propositions du plan d'action ; proposer une série d'actions visant à améliorer la sécurité et la fluidité des déplacements sur la presqu'île d'Arvert. Cette étude se poursuivra en 2019 par la hiérarchisation de ces propositions au sein d'un plan d'actions et la mise en œuvre progressive de certaines d'entre elles par les différentes collectivités compétentes.

ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT



UN ACCOMPAGNEMENT SOUTENU DE LA CARA AU DÉVELOPPEMENT DU PARC LOCATIF AIDÉ

En 2018, la CARA a apporté son soutien financier à six nouveaux programmes de construction de locatifs aidés représentant 131 nouveaux logements pour un montant de 828 600 € répartis dans trois communes : Royan (45 logements), Vaux-sur-Mer (74 logements) et Saint-Palais-sur-Mer (12 logements). Toutes ces communes ont l'obligation de comporter 25 % de logements locatifs aidés d'ici 2025 au titre de l'article 55 de la loi Solidarité Renouvellement Urbain.

PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Les instances du PDALHPD se sont particulièrement penchées sur la prévention des expulsions à l'occasion de la révision de la charte départementale dédiée : l'instance locale logement hébergement (ILLH) s'est réunie presque chaque mois pour trouver collectivement une solution aux situations complexes de logement et hébergement et éviter les situations pouvant conduire aux expulsions. La CARA assiste également aux sous-commissions de prévention des expulsions qui statuent sur l'évolution de la situation des ménages déjà engagés dans une procédure d'expulsion et cherche à éviter le recours au concours de la force publique.

DES AIDES POUR RÉDUIRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2013, la CARA aide les propriétaires occupants en situation de précarité énergétique à engager des travaux visant à réduire de 25 % la consommation d'énergie des logements. Le 12 mars 2018, le conseil communautaire a décidé d'élargir son intervention à l'adaptation à la perte d'autonomie et à l'amélioration des logements indignes. La CARA a accordé un total de 25 500 € de subventions accordées à 49 propriétaires à revenus très modestes qui ont engagé des travaux d'amélioration de leurs logements subventionnés par l'Agence nationale de l'habitat et le Département. 32 ménages ont chacun perçu 500 € de la CARA pour réduire leur facture de chauffage. Le gain d'énergie après travaux est en moyenne de 34 % et les économies d'énergie ont atteint jusqu'à 62%. Un seul ménage a cumulé une aide pour économie d'énergie et pour l'adaptation à la perte d'autonomie et a donc bénéficié d'une subvention de 1 000 €. Sur 16 ménages qui ont adapté leur logement à un manque d'autonomie, quatre avaient un taux d'invalidité supérieur à 50 %. Une seule personne bénéficiaire de l'aide de la CARA n'était pas à la retraite. Aucune demande de subvention n'a concerné l'amélioration d'un logement indigne.

SOUTIEN À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ SUR LE TERRITOIRE

35 ménages ont bénéficié d'une aide à l'accession à la propriété. Le profil des bénéficiaires reste identique chaque année : jeune ménage, 35 ans en moyenne avec un enfant. Un tiers des ménages bénéficiaires sont hébergés chez leurs parents le temps de la construction du logement. La superficie moyenne du terrain est de 430 m². Deux ménages résident dans le parc locatif aidé au moment de leur demande d'aide à l'accession. **La CARA a consacré 121 000 € à l'aide à l'accession à la propriété.**

INFORMATION ET CONSEIL AUPRÈS DU PUBLIC

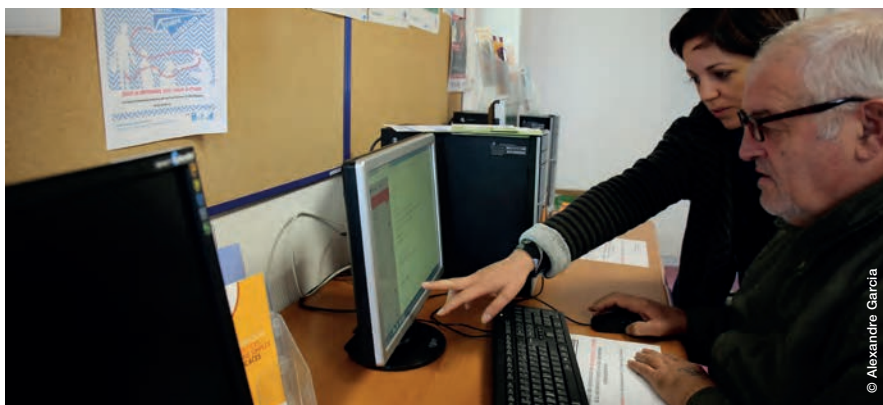
Des permanences, neutres et gratuites, sont organisées mensuellement par le CAUE et l'ADIL afin d'accompagner les porteurs de projet et répondre à toutes les questions en lien avec le logement et l'habitat. **Six permanences regroupant l'architecte des bâtiments de France** (UDAP de la Charente-Maritime) et le service instructeur de la CARA ont été organisées. Elles ont permis de recevoir et d'accompagner près d'une trentaine de personnes et de projets.

POLITIQUE DE LA VILLE



La CARA a parmi ses compétences obligatoires « la politique de la ville » déclinée ainsi :

- l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- l'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations et des programmes d'actions du contrat de ville.



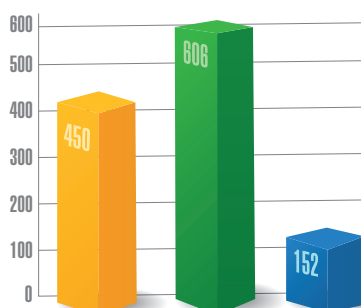
© Alexandre Garcia

INSERTION-EMPLOI-FORMATION

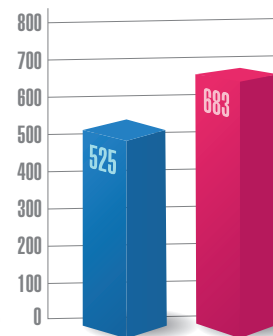
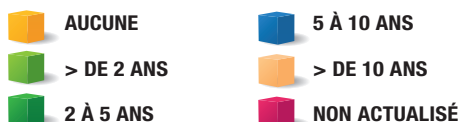
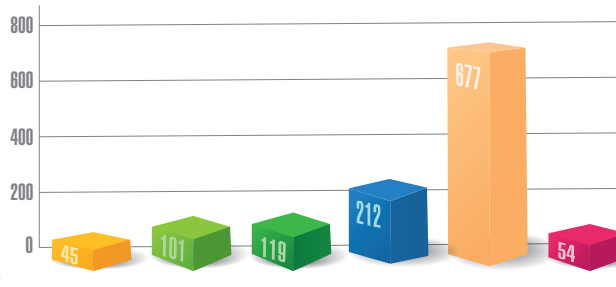
En 2018, les espaces emploi formation ont accueilli 1 208 personnes :

Quelques données chiffrées sur la typologie du public reçu au sein des quatre espaces emploi formation du territoire situés à Cozes, Royan, Saujon et La Tremblade :

TRANCHE D'ÂGE



EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE



L'espace emploi formation de Cozes a une mission complémentaire : le conseil et l'information sur la validation des acquis de l'expérience (VAE). La conseillère a reçu 57 personnes, dont 20 qui ont poursuivi leur projet VAE en travaillant sur la rédaction du livret de recevabilité. Pour les autres, soit la VAE ne correspondait pas à leur projet initial, soit elles ont été réorientées vers les autres partenaires de l'emploi. La majorité du public est féminin avec un niveau de

diplôme inférieur au niveau V. Ces personnes cumulent généralement plusieurs CDD ou des emplois à temps partiel. La VAE leur permet d'obtenir un diplôme leur permettant de se positionner sur des postes en CDI. Au cours de l'année 2018, six informations collectives ont été organisées dans les locaux de Pôle emploi, avec un effectif moyen d'une dizaine de personnes par séance. L'opération est renouvelée pour l'année 2019.



L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE) :

Le service politique de la ville gère maintenant deux axes par le biais des marchés publics : **la clause sociale d'insertion** (article 38 du Code des marchés publics). La clause inscrite dans les marchés publics est l'un des leviers permettant de remobiliser les personnes éloignées de l'emploi par leur mise en activité au sein d'entreprises attributaires de lots. Les services de la CARA travaillent de concert avec

la facilitatrice pour proposer des heures d'insertion dans un maximum de marchés de travaux. De plus, en 2018, des prestataires extérieurs ont sollicité la facilitatrice de la CARA pour effectuer le suivi des heures d'insertion inscrites dans leurs marchés. Dans ses missions, la facilitatrice doit veiller au respect de la réalisation des heures d'insertion inscrites dans les marchés publics, expliquer aux entreprises les modalités de la clause sociale d'insertion et aider les entreprises à recruter le public relevant des critères de l'insertion par l'activité économique.

MARCHÉS	Nombre d'heures inscrites	Nombre d'heures réalisées
Construction d'un casernement de gendarmerie (2018 - 2019)	2 450	2 618
Réfection de la ligne SNCF Saintes-Royan – EIFFAGE (2017-2018) <small>Travail sur la clause sociale avec la facilitatrice de SAINTES pour proposer des publics sur les deux secteurs SAINTES et ROYAN</small>	5 000	6 978
Construction de logements à Royan – HABITAT 17 (2018)	619	1 029
Travaux de collecte des eaux usées à Corme-Écluse (2018-2019) <i>en cours</i>	455	
Collecte des déchets et assimilés (2017-2023) <i>en cours</i>	15 000	
Rénovation de la station IFREMER à LA TREMBLADE (2018-2019) <i>en cours</i>	785	
NOMBRE D'HEURES TOTALES	24 309	10 625

Pour mobiliser le public sur ces différents marchés des informations collectives peuvent être proposées pour faire découvrir certains métiers. Mars 2018 : information collective avec une entreprise de travaux publics. Septembre 2018 : information collective avec une entreprise de collecte de déchets ménagers.

L'ACHAT DE PRESTATIONS D'INSERTION (article 28 du Code des marchés publics) :

Cela permet de soutenir financièrement les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) du territoire en proposant des activités de production afin que des équipes de salariés en insertion, accompagnées par des encadrants techniques, travaillent ou confortent un projet professionnel ou une formation qualifiante pour un retour vers l'emploi pérenne.

Deux structures d'insertion sont soutenues par la CARA : Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR) et Trajectoire (Régie de territoire). Un suivi régulier a été effectué tout au long de l'année 2018 par le service politique de la ville.

L'APPEL À PROJETS

Projets innovants dans le domaine de l'insertion par l'activité économique

Pour continuer à mener une politique volontariste de création d'emplois pour un public en situation de précarité et d'exclusion, la CARA a proposé en 2017 un appel à projets en direction des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), sur trois ans (2017-2018-2019) qui se décline en trois axes prioritaires :

AXE 1 : développement, consolidation du modèle économique et changement d'échelle de la structure,

AXE 2 : développement de la politique des ressources humaines de la structure,

AXE 3 : innovation.

Chaque semestre, cet appel à projets fait l'objet d'une évaluation entre les directions des SIAE et le service en charge de la politique de la ville.

LE CONTRAT DE VILLE QUARTIER PRIORITAIRE « L'YEUSE-LA ROBINIÈRE »

En 2018, trois structures ont répondu à l'appel à projets de l'État : le centre socioculturel de Royan, la Mission locale, l'association Trajectoire (atelier et chantier d'insertion).

Ainsi à titre d'exemple, l'association Trajectoire a mis en place des ateliers cuisine animés par l'encadrant technique « maraîchage » avec son équipe de salariés en parcours d'insertion. Ces ateliers ont permis aux habitants de cuisiner un menu complet élaboré majoritairement à partir des légumes récoltés en bas des immeubles.

L'association utilise les cuisines du centre socioculturel de Royan pour la réalisation de ces ateliers qui viennent compléter la démarche de transformation de produits maraîchers (confection de soupes, conserves de légumes et confitures).

La création d'un verger au pied du bâtiment - Rue Mauriac est à noter. Les habitants ont été associés à son implantation ainsi qu'aux choix des variétés.





© Alexandre Garcia

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

L'INTERVENANT SOCIAL

En 2018, dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), l'association Tremplin 17 a obtenu de l'État le financement de la moitié du poste d'intervenante sociale et la CARA a financé l'autre moitié. Cette personne est en poste depuis le 12 novembre 2018 et intervient au commissariat de police de Royan et dans les gendarmeries de La Tremblade et de Saujon.

Ce poste consiste à assurer un lien entre les services de police, les services de gendarmerie et les services sociaux. L'intervenante sociale prend le relais et intervient sur le volet social qui ne relève pas de la compétence de la police ou de la gendarmerie. Elle peut également faciliter le lien entre les victimes et les services de police ou de gendarmerie en préparant au dépôt de plainte par exemple.

Ses principales missions sont l'écoute, l'information, l'orientation. Les bénéficiaires sont les victimes et les mis en cause. Le bilan intermédiaire de son action sera présenté en assemblée plénière du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance en avril 2019. Le travail de l'intervenante sociale permettra d'harmoniser les données statistiques sur les violences intra-familiales et les violences conjugales restent une priorité.

L'ÉQUIPE DE PRÉVENTION ET DE MÉDIATION SOCIALE

Des temps de concertation renforcés avec les forces de l'ordre.

Des résultats qualitatifs sur le territoire de la CARA :

Une présence de terrain de jour et de nuit l'été :

- Présence lors des regroupements des jeunes,
- Lien avec la population et les institutions locales,
- Régulation des pratiques groupales des jeunes.

DES ACTIONS DE MÉDIATION DANS LES COMMUNES

- Rencontres avec les élus, les forces de police et de gendarmerie,
- Rencontres avec la population,
- Actions partenariales de prévention,
- Actions dans les bus du réseau « cara'bus ».

DES ACTIONS ÉDUCATIVES FAVORISANT LA CITOYENNETÉ

- Lutte contre les discriminations,
- Actions contre le harcèlement,
- Appropriation des règles qui fondent le vivre ensemble.

L'ANIMATION DE L'EXPOSITION INTERACTIVE « 13-18 ANS QUESTIONS DE JUSTICE »

- Appropriation des principes légaux fondamentaux,
- Rappel des droits et devoirs de chacun face aux pratiques,
- Restitution de la dynamique du groupe classe.

UN BILAN QUANTITATIF SUR L'ENSEMBLE DES SECTEURS DU TERRITOIRE DE LA CARA

- Ouest : 2 566 jeunes contactés
- Nord : 1 299 jeunes contactés
- Sud : 501 jeunes contactés
- Est : 609 jeunes contactés

LES RENCONTRES ONT LIEU DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES OU DANS L'ESPACE PUBLIC

2018 a été marquée par une méthodologie d'intervention autour de certains établissements de nuit de façon à réguler les regroupements festifs sur le secteur de Royan.

La complémentarité avec la police municipale et la police nationale a permis une meilleure prise en compte des pratiques des jeunes et d'aborder la responsabilité des établissements pour qu'ils développent leurs propres moyens de prévention des conduites à risques.

LES ACTIONS FINANCÉES PAR LA CARA

- Trois conférences interactives sur les risques liés aux technologies - Collèges de Cozes et Royan (5 juin 2018 et 3 septembre 2018),
- Tournage d'un court métrage avec les élèves du collège Fernand Garandeau à La Tremblade.

ACTION SOCIALE



La CARA a pris dans ses compétences optionnelles « l'action sociale ». LES RELAIS ACCUEIL PETITE ENFANCE

Les assistants maternels agréés en complément des modes d'accueil collectif. L'année 2018 en quelques chiffres :

AU 31/12/2018	Nombre de communes	Nombre d'assistants maternels agréés	Nombre d'assistants maternels en activité	Nombre de places	Taux d'occupation
Secteur Est	9	131	105	395	74,22 %
Secteur Nord	6	89	74	274	62,70 %
Secteur Ouest	4	80	65	242	95,22 %
Secteur Sud	14	57	44	187	87,74 %
TOTAL	33	357	288	1 098	78,78 %



2018 Mission d'information	Public reçu en entretiens	Motifs principaux
Familles	1 846	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche mode d'accueil individuel ou collectif • Aide élaboration ou fin de contrat de travail • Demande d'accueil en horaires atypiques • Accompagnement à la parentalité
Assistants maternels	2 733	<ul style="list-style-type: none"> • Aides financières liées à l'accueil des enfants • Information contrat en cours • Fonctionnement du Relais APE • Soutien à la professionnalisation • Relation salarié parents-employeurs
Partenaires	428	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'offre de service • Connaissance du territoire • Actions de soutien à la parentalité • Anticipation de l'évolution des besoins • Schéma communautaire en direction des familles
TOTAL	5 007	



2018 : Mission animation et d'échanges de pratiques professionnelles	Nombre d'animations proposées	Nombre cumulé d'assistants maternels	Nombre cumulé d'enfants
Est : <i>4 ou 5 séances / semaine</i>	164	965	2 139
Sud : <i>4 séances / semaine</i>	152	777	1 674
Ouest : <i>5 séances / semaine</i>	247	2 000	4 493
Nord : <i>4 séances / semaine</i>	146	749	1 798
TOTAL	709	4 491	10 104
Nombre de personnes différentes		749 assistants maternels différents	1 160 enfants différents

2018

Mission de professionnalisation : accompagnement à la formation continue
Amélioration de l'employabilité des assistants maternels en sous-activité

Axe formation continue : utilisation du Plan de Formation	Nombre de formations suivies	Nombre différent d'assistants maternels	Nombre d'heures de formation
Départ en formation pour les secteurs SUD & OUEST	32	30	448
Améliorer l'employabilité pour les secteurs EST & NORD	Nombre de personnes ciblées	Réunions collectives : analyse du contexte local	Atelier à thème : CV/contrat de travail/Aménagement de l'espace/1^{er} entretien
Nombre d'assistants maternels	49	15	14

MISSION D'OBSERVATOIRE

Accueil des enfants sur notre territoire :

LIEUX DE GARDE DES ENFANTS & ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE (Différence entre le nombre d'enfants qui sont accueillis dans une commune mais n'y résident pas (flux entrant), et ceux domiciliés une commune mais accueillis ailleurs (flux sortant)).	Communauté d'Agglomération ROYAN ATLANTIQUE	Taux d'occupation
Nombre d'enfants gardés sur le territoire quel que soit leur lieu de résidence	863	8 795
Nombre d'enfants gardés résidant sur le territoire quel que soit leur lieu de garde	816	8 962
Nombre d'enfants du territoire gardés dans leur commune	409	4 718
Nombre d'enfants du territoire gardés hors de leur commune de résidence - flux sortant	407	4 167
Nombre d'enfants du territoire résidant hors de leur commune de garde - flux entrant	452	4 070
Attractivité du territoire : flux entrant – flux sortant : <i>Les enfants d'autres territoires augmentent le volume de l'accueil effectif.</i>	+45	-97

PROFIL DES ASSISTANTS MATERNELS :

- Population de professionnels vieillissante : des départs non renouvelés

RÉPARTITION PAR ÂGE	CARA	NORD	SUD	OUEST	EST
50 ans et +	49 %	54 %	39 %	57 %	52 %
Moins de 39 ans	21 %	21 %	28 %	12 %	21 %
Part des 55 et +	28 %	27 %	22 %	35 %	32 %



© Antoine Bigot

LES ENFANTS :

ENFANTS ACCUEILLIS PAR DES ASSISTANTS MATERNELS agrés pour 4 enfants maximum (plusieurs enfants peuvent être sur un agrément)	Nombre	Evolution entre 2015 et 2018
Familles avec enfants <6 ans employant une assistante maternelle	715	+1,1 %
Enfants < 6 ans gardés par une assistante maternelle	816	+1,4 %
Enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle	585	+ 1 %
Assistants maternelles accueillant 1 ou 2 enfants	99	-5,6 %
Assistants maternelles accueillant 3 ou 4 enfants	98	-6,0 %
Assistants maternelles accueillant 5 enfants ou plus	63	+13,4 %
Part des assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou plus	24,20 %	+3,1 %

RÉPARTITION PAR ÂGE	CARA	NORD	SUD	OUEST	EST	Charente- Maritime
Nombre moyen d'enfants gardés	3,3	3,5	3,2	3,5	3,2	3,1
Nombre moyen d'heures par enfant (les volumes d'heures faibles sont les indicateurs de travail à temps partiel des familles)	90 h	90 h	115 h	81 h	80 h	102 h
Salaire net mensuel moyen	1 080,14 €	1 044,79 €	1 029,27 €	1 208,34 €	1 041,28 €	1 086,69 €
Salaire net horaire moyen (congés compris)	3,39 €	3,44 €	3,52 €	3,29 €	3,36 €	3,45 €
Nombre d'assistants maternels pour 100 enfants de - 3 ans	17,9	20,20	15,90	15,60	20,06	17,7

LE SCHÉMA COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES FAMILLES DANS LEUR ENVIRONNEMENT

Rappel :

Ce schéma se décline à partir de deux orientations politiques, d'une part, contribuer à l'épanouissement et à la qualité de vie des familles, et d'autre part, leur permettre de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Ce schéma doit participer fortement à l'attractivité du territoire. Dans ce cadre, sont reconnus d'intérêt communautaire, trois axes prioritaires de développement :

Axe 1 : La gestion et l'animation des relais accueil petite enfance assurant les missions du relais assistants maternels définies par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Axe 2 : L'accompagnement et le soutien à la parentalité :

- ▶ L'accès des familles à l'information concernant l'accueil et l'animation des 0-18 ans,
- ▶ La participation à l'amélioration de la qualité de l'offre de service de l'accueil et de l'animation,
- ▶ La complémentarité des solutions d'accueil.

Axe 3 : La mise en œuvre d'une politique d'information jeunesse :

• Les axes 2 et 3 reposent sur trois piliers
Pilier 1 : l'alimentation d'un observatoire et d'un site Internet.

Pilier 2 : les fiches-actions qui s'organisent autour d'initiatives en direction des familles portées par les communes et les SIVOM du territoire de la CARA.

Pilier 3 : la participation de toutes les communes et SIVOM à la politique d'information jeunesse de la CARA.

LE PILIER 1

L'observatoire : Le service politique de la ville avec le cabinet Compas ont organisé une formation sur l'observatoire de ce schéma les 1^{er} et 14 mars 2018 en direction des élus et des techniciens désignés pour suivre ce schéma communautaire, suivie d'un séminaire le 29 mars 2018 afin de travailler sur les quatre thèmes suivants :

1^{er} thème : Les besoins des jeunes adolescents (10 ans et +) sur le terri-

toire de la CARA en termes d'accueil et d'accompagnement

2^e thème : L'influence des rythmes de vie professionnelle des parents sur le besoin d'accueil de la petite enfance / enfance / jeunesse

3^e thème : Les familles fragilisées (nouvellement arrivées, précaires, isolées, ...)

et leurs besoins en termes d'accueil
4^e thème : Le besoin de mobilité des familles et d'accessibilité aux services à l'échelle de la CARA

Le site Internet : le travail préalable à la création d'un site Internet en direction des familles. Partagées entre leurs lieux de résidence, de travail et de loisirs, les familles ont déjà l'esprit communautaire ! L'idée est de prendre en compte l'ensemble des informations utiles dans leur quotidien quelle que soit leur commune d'origine. En 2018, un travail de recensement a permis de mettre en lumière l'action des communes et leur regroupement, des associations et des structures privées qui œuvrent dans le champ de l'accueil des enfants et des jeunes, des loisirs, de la culture et du sport sur l'ensemble du territoire de la CARA. La compilation de l'ensemble des activités proposées aux enfants par âge doit permettre, à terme, la création d'un site Internet « familles » au printemps 2019. Les communes et SIVOM deviendront rédacteurs de la diffusion des informations et de leur actualisation. Le site Internet sera une création du service communication de la CARA qui assurera la formation nécessaire aux différents contributeurs

LE PILIER 2

En 2018, les communes et SIVOM du territoire de la CARA ayant des structures d'accueil petite enfance enfance-jeunesse ont proposé au total 41 fiches-actions sur les thèmes de l'offre de service (21), la santé (9), la prévention (10). Une fiche-action spécifique pour le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) a été mise en place par le SIVOM Presqu'île d'Arvert.

LE PILIER 3

Le schéma communautaire s'appuie notamment sur l'axe 3 : **mise en œuvre d'une politique d'information jeunesse** :

- ▶ Information et conseil en direction des jeunes,
- ▶ Organisation de rencontres et d'échanges avec les jeunes,
- ▶ Soutien aux initiatives et aux projets de jeunes,
- ▶ Soutien aux actions du Bureau Information Jeunesse.

Ceci vient renforcer une politique communautaire en faveur du Bureau Information Jeunesse de façon directe et de façon indirecte par le partenariat avec l'ensemble des communes. En effet, toutes les communes et SIVOM, sans distinction de taille, de niveau d'équipements ou de personnel en face à face avec le public jeune ont été rencontrés de façon à envisager quelle politique locale ils souhaitaient mettre en œuvre sur leur territoire communal. Un des objectifs est d'établir à chaque fois que cela est possible, un lien de communication (papier ou digital) et une action concrétisée en faveur des jeunes tout en s'appuyant sur l'expérience et l'expertise du BIJ. Ainsi, en 2018, à titre d'exemple, différentes actions ont été menées : un travail autour de la communication Internet avec le SIVOM enfance-jeunesse du canton de Cozes, une page dédiée aux jeunes et aux familles dans le journal municipal de Breuillet ainsi qu'une action autour des « fake news » avec le local jeunes. Par ailleurs, une rencontre avec les jeunes de Médias a eu lieu autour du city stade pour leur faire découvrir ce que font le BIJ et la Mission Locale. En 2019, le repérage des jeunes comme meilleure prise en compte de leurs besoins et souhaits devrait compléter l'effort de communication et d'accès à l'offre de service quelle que soit l'origine du jeune sur le territoire de la CARA au plus proche de ses conditions de vie. Les techniciens du service politique de la ville ont rencontré, par secteur, les élus et les techniciens désignés (Secteur Est 2 mai 2018 / Secteur Ouest 23 mai 2018 / Secteur Nord 24 mai 2019 / Secteur Sud 28 mai 2019) afin de travailler avec eux sur la mise en œuvre du pilier 2 : les fiches-actions qu'ils ont élaborées pour 2018 et pilier 3 : la politique d'information jeunesse qu'ils souhaitent mettre en place sur leur commune ou territoire.

LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE

L'équipe du BIJ a décidé en 2018 de se mobiliser autour de deux concours, à savoir :

« Regards sur les métiers » de Cap Métiers et « Vox Milo » organisés par la web tv des jeunes de la Mission Locale « Regards sur les métiers ». L'objectif de ce concours était de stimuler la découverte des métiers en faisant appel à leur créativité, ici les jeunes avaient choisi la photographie. Huit jeunes y ont participé autour de quatre temps de travail où le choix avait été fait que les jeunes organisent de A à Z une visite d'entreprise. Pour cela, ils ont choisi entre eux le secteur d'activité puis le métier parmi les thèmes proposés, c'est celui de fleuriste qui fut élu. Ensuite, ils ont eux-mêmes fait la prospection d'entreprises en faisant des recherches sur Internet puis ils ont pris contact directement avec l'entreprise « Les fleurs d'Isis » à Breuillet. Une visite s'est alors organisée et un choix collégial des photos s'en est suivi. Ce travail fut récompensé par une seconde place au concours.



« Vox Milo », la web TV nationale des jeunes des Missions Locales, est un nouveau média pour découvrir les films réalisés par les jeunes, avec leur vision du monde du travail, leurs questions, leurs envies et leurs coups de gueule comme leurs coups de cœur. À l'occasion de son lancement en 2018, un concours de court métrage a été lancé. Un jeune homme, suivi par la Mission Locale, ayant une passion pour la vidéo, a alors été interpellé pour réaliser un film accompagné de deux autres jeunes. Ils ont choisi la catégorie « Chacun sa route, chacun son chemin » dont l'objectif était de mettre en avant le parcours d'un ou plusieurs jeunes et de redonner confiance à ses pairs. Ils ont ensuite organisé plusieurs prises vidéo dans différents endroits mettant en exergue des moments de vie d'une jeune fille (bénévolat, service civique, passion pour l'équitation, ...). Les jeunes ont travaillé en toute autonomie et le BIJ les a accompagnés sur l'écriture du scénario, la logistique et la mise en ligne de leur court métrage pour le concours.

En 2018, le BIJ a réalisé neuf montages vidéo.



L'équipe du BIJ s'est formée à l'outil « Le vrai du faux » en octobre 2018, outil d'éducation aux médias permettant de déconstruire l'information et de repérer les « fake news » circulant sur Internet.

Au cours de différentes étapes d'animations, le lecteur est invité à démêler le vrai du faux. Une phase de décryptage/correction adaptée selon les publics permet de manière interactive et ludique de s'interroger sur sa manière de « consommer » l'information, d'aborder certaines techniques de manipulation de l'image, des chiffres ou de la vidéo.

Deux temps d'intervention ont été organisés :

- ▶ Vendredi 30 novembre 2018 avec « l'espace jeunes » de Breuillet – 8 jeunes
- ▶ Lundi 10 décembre 2018 avec le groupe Jump – 14 personnes

Par ailleurs, un projet « Snaper n'est pas jouer » avec la protection judiciaire de la jeunesse est né en 2018 avec des interventions mensuelles sur l'éducation aux médias.

Concernant le logement en 2018 :

- ▶ 21 propriétaires inscrits dans la base de logements du BIJ,
- ▶ 26 logements mis à disposition sur l'année (14 chambres chez l'habitant, 4 appartements, 6 studios, 2 maisons)
- ▶ 3 ateliers Kijoulou : 20 personnes
- ▶ 18 rendez-vous pour de l'aide administrative (CAF, Locapass, ...).



Présentation de la carte jeune mise en place en 2018

GENS DU VOYAGE



La CARA a dans ses compétences obligatoires « l'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux articles 1° et 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ».



© Sylvain Chabanne

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Charente-Maritime 2018-2024 a été voté et appliqué dès l'année 2018. Le schéma 2018-2024 impose à la CARA :

- **3 aires permanentes d'accueil**

La CARA en possède déjà deux, la première sur la commune de Saujon de 16 places caravanes et la seconde sur la commune de Saint-Georges de Didonne de 24 places caravanes. Le lieu d'implantation reste à déterminer pour la troisième aire.

- **2 aires de grands passages estivaux**

En 2018, la CARA a utilisé le terrain au lieu-dit « Les Chaux » situé sur la

commune de Royan et un terrain sur la commune de Grézac.

- **20 terrains familiaux**

La construction de 10 terrains familiaux à « La Puisade » sur la commune de Royan a été achevée en juillet 2018, il reste 10 autres terrains à construire.

LES LIEUX D'ACCUEIL

Les aires permanentes d'accueil (loi Besson du 5 juillet 2000). La commune de Royan ayant plus de 5 000 habitants, la CARA doit disposer d'une troisième aire permanente d'accueil. Son lieu d'implantation reste encore à déterminer.

- **L'aire permanente d'accueil de Saujon (8 emplacements), au lieu-dit « Pont Antoine ».**

Une rénovation importante a été réalisée sur ce site durant la fermeture annuelle du 2 juillet 2018 au 2 août 2018.

Les travaux réalisés : élagage de la totalité des peupliers touchant l'aire permanente. Peinture des blocs sanitaires ainsi que du bureau d'accueil.



Remise en peinture de l'intérieur de la salle de classe ainsi que du bureau d'accueil.

• **L'aire permanente d'accueil de Saint-Georges-de-Didonne (12 emplacements) - rue Thomas Edison**

Lors de la fermeture annuelle de l'aire permanente d'accueil du 6 août 2018 au 14 septembre 2018, certaines familles sont restées stationnées devant le site et ont branché leurs caravanes sur le transformateur.

Après leur départ, le service gens du voyage a mis en place des plots en béton pour sécuriser le transformateur et a entrepris des travaux avec l'association IEPR pour sécuriser le devant de l'aire avec des poteaux en béton.

LES GRANDS PASSAGES ESTIVAUX

Pour la saison estivale 2018, la CARA a reçu une programmation annonçant 15 demandes de stationnement.

Après des échanges et des négociations avec les services de la sous-préfecture, il a été acté que le service serait en capacité d'accueillir dans de bonnes conditions 11 groupes.

Sur les 11 groupes de grands passages attendus :

6 grands passages ont été accueillis sur le territoire de la CARA :

- 2 groupes à Royan sur le terrain « Les Chaux »,
- 4 groupes à Grézac sur le terrain provisoire de grands passages.

5 grands passages non attendus et installés suite à la demande de la sous-préfecture :

- 2 groupes à Royan sur le terrain « Les Chaux »,
- 3 groupes à Grézac sur le terrain provisoire de grands passages.

9 grands passages non attendus et installés illicitement :

- 1 groupe à Arvert – terrain privé,
- 1 groupe à Cozes – terrain communal « Logis de Sorlut »,
- 4 groupes à L'Éguille-sur-Seudre – terrain privé – accord du propriétaire,
- 1 groupe à Médis – terrain privé,
- 1 groupe à Vaux-sur-Mer – terrain privé,
- 1 groupe à Saint-Georges-de-Didonne – terrain communal.

Lors de la saison estivale 2018, 20 grands passages ont stationné sur le territoire de la CARA.

LES TERRAINS FAMILIAUX

En réponse aux besoins d'habitat adapté, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2024 impose la réalisation de terrains familiaux locatifs sur les EPCI avec un fort ancrage des gens du voyage.

Le nombre de familles installées sur certaines aires permanentes d'accueil est important sur le département et il y a un déficit de projets pour réaliser un habitat adapté.

C'est pourquoi, le schéma 2018-2024 impose à la CARA la construction d'une dizaine de terrains familiaux en plus de ceux construits aujourd'hui sur la commune de Royan à la « La Puisade ».

En effet, le 30 juillet 2018, les terrains familiaux de « La Puisade » ont ouvert leurs portes et dix familles ont pu s'y installer.

SÉCURITÉ DES ZONES DE BAINNADE



Les vingt-deux zones de baignade surveillées du territoire de la CARA, de Meschers-sur-Gironde à La Tremblade-Ronce-les-Bains ont été placées sous la vigilance de 132 sauveteurs. Les deux mois et demi de l'été 2018 ont engendré plusieurs centaines d'interventions.

C'est tout au long de l'année que l'équipe (cinq agents) du service sécurité des zones de baignade prépare la saison estivale : entretien du matériel, formation du personnel saisonnier (« stages mer »), gestion administrative, armement des postes de secours.... Il s'agit également d'optimiser l'organisation opérationnelle et d'anticiper au maximum les besoins matériels.

L'ORGANISATION DES STAGES « MER »

Chaque année, aux vacances de printemps, la CARA et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) organisent des « stages mer ». Deux sessions d'une semaine chacune permettent de former des stagiaires, titulaires du brevet d'état d'éducateur sportif des activités de la natation (BEE-SAN), ou du brevet professionnel de la jeunesse et de l'éducation populaire et du sport des activités aquatiques (BP-JEPSAA) ou du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) pour un éventuel recrutement saisonnier.

C'est ainsi que du 8 au 13 avril 2018 et du 15 au 20 avril 2018, sur les secteurs de Ronce-les Bains (La Tremblade) et La Palmyre (Les Mathes), onze formateurs, dont le coordonnateur de la sécurité des zones de baignade Quentin Zwicke, ont encadré des mises en situations pratiques et des apports théoriques :

- ▶ secourisme (bilan d'urgence, malaise, traumatisme, brûlure et plaie, retournement, bilan complémentaire) ;
- ▶ utilisation de matériels nautiques, selon le degré d'expérience (jet, paddleboard, planche, filin, bateau) ;
- ▶ natation, parcours nautique ;



© Alexandre Garcia

► apports théoriques et réglementation générale : météorologie, pouvoirs du maire, arrêtés municipaux, organisation des secours, message d'alerte...
 Le SDIS 17 effectue une intervention lors de chaque session. Chaque stage s'achève par un bilan collectif et un entretien individuel. Les stagiaires ainsi formés, pourront être recrutés sous le statut de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) par convention avec le SDIS et exercer leurs missions.

L'ARMEMENT DES POSTES DE SECOURS

À partir du mois de mai, le service procède à l'armement des 23 postes de secours, répartis sur les communes de Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne, Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes et La Tremblade. Il s'agit d'un important travail de manutention et d'aménagement des postes de secours aussi bien « en dur » (13), que de type « bungalow » (10). Il convient également d'installer la signalétique et d'aménager les abords et les accès (en partenariat avec l'Office National des Forêts) selon les sites.

LA SURVEILLANCE DES ZONES DE BAINADE

À l'issue du « stage-mer », les sa-

peurs-pompiers volontaires recrutés ont assuré la surveillance des vingt-deux zones de baignade le long du littoral du territoire de la CARA, sept jours sur sept, de 11 heures à 19 heures.

Le service réparti sur les différents secteurs les matériels requis dont il dispose, à savoir : 18 bateaux semi-rigides ; 13 jet-skis ; 10 quads ; 6 véhicules 4X4 et 1 fourgon ; remorques ; 11 paddle-boards.

LE BILAN DE LA SAISON 2018

► La saison a été marquée par un sous-effectif significatif de personnels en poste de secours, qui a demandé une sempiternelle activité de recrutement durant toute la saison. Néanmoins, le déficit d'effectif a pu être limité à une dizaine de personnels manquants par rapport à l'effectif initialement prévu pour l'armement humain des postes de secours ; ce qui a permis d'assurer un fonctionnement opérationnel correct, et ce malgré la jeunesse des effectifs.

► La météo, clémente sur l'ensemble de la saison, a été propice à une fréquentation des plages et de la baignade.

► Une augmentation de 7% de l'activité interventionnelle a été constatée, dont plus de 70% concerne les soins (bobologie...)

COMMUNES	POSTES DE SECOURS PLAGES
Meschers-sur-Gironde	Les Nonnes
	Les Vergnes
	Suzac
Saint-Georges-de-Didonne	Les Oliviers
	Central
	Vallières
	Le Trier
Royan	Lido et Mirado
	Foncillon
	Le Chay
	Le Pigeonnier
	Pontailiac
Vaux-sur-Mer	Nauzan
Saint-Palais-sur-Mer	Centre
	La Grande Côte
	Les Combôts
Les Mathes-La Palmyre	Les Pins de Cordouan
	Le Clapet
La Tremblade	La Coubre
	La Bouverie
	La Pointe Espagnole
	Le Galon d'Or

La CARA
protège
l'environnement



ÉLIMINATION DES DÉCHETS



La CARA est compétente en matière d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. Le mode de financement principal du service déchets est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

LES DIFFÉRENTS MODES DE COLLECTE

► **Les déchets ménagers** sont collectés en porte-à-porte. En 2018, 2 218 bacs ont été livrés (63,2% d'entre eux sont des 120 litres). En 2018, **29 731 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 6 522 tonnes de déchets recyclables** (emballages ménagers et papiers) ont été collectées. La répartition des tonnages sur l'année suit l'évolution du déroulement de la saison touristique : 28% des ordures ménagères et 21,4% des déchets recyclables sont collectés sur les mois de juillet et août.

► **Les déchets verts** sont collectés, en porte à porte, en sacs papiers biodégradables ou fagots, sur 15 communes du territoire : **2 979 tonnes en 2018 ont pu ainsi être valorisées en compostage**. 59% des tonnages ont été collectés sur la période d'avril à août.

► **Le verre** est collecté en apport volontaire : 588 colonnes aériennes (dont 12 sur les déchèteries) sont installées sur l'ensemble du territoire, dont 120 à l'intérieur ou à proximité des établissements d'hôtellerie de plein air. 23 colonnes enterrées sont également implantées sur sept communes. **Le tonnage de verre collecté sur le territoire a atteint 5 201 tonnes en 2018** (1 655 tonnes en juillet et août, soit 32%).

► **Les sept déchèteries communautaires**, réservées aux particuliers, ont réceptionné près de 33 700

tonnes de déchets, avec la quasi-totalité des tonnages réceptionnés en bennes à quai. Mensuellement, c'est en moyenne 2 693 tonnes de déchets évacuées en bennes, ce qui a généré 7 062 rotations sur l'année. Trois natures de déchets composent la majeure partie du tonnage : les déchets verts pour 15 938 tonnes (soit 49% des apports), les gravats pour 6 149 tonnes (19%) et les déchets non valorisables pour 5 750 tonnes (18%). Tous déchets confondus, les sites ayant réceptionné le plus de tonnage sont : Royan (36%), Chaillevette (16%), La Tremblade (15%) et Saujon (15%). En termes de fréquentation, 384 962 visites ont été comptabilisées, la déchèterie de Royan restant de loin la plus fréquentée avec 35% des passages et Brie-sous-Mortagne, la moins visitée avec seulement 2% des visites.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

► **Le traitement des ordures ménagères est délégué au Syndicat intercommunautaire du littoral (S.I.L.)**, situé à Rochefort-sur-Mer, regroupant cinq établissements publics de coopération intercommunale. En 2018, les ordures ménagères de la CARA ont été incinérées, à 95%, à l'Unité de valorisation énergétique située à Échillais. Les tonnages restants ont été envoyés sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de Clérac, où ils sont enfouis dans des alvéoles conçues conformément à la loi.

► Les déchets recyclables collectés ont été expédiés vers trois centres de tri : Atrion situé à Mornac pour 47% des tonnages, Astria situé à Bègles pour 37% des tonnages et Sotrival situé à Clérac pour 16% des tonnages. Les papiers représentent presque la moitié des tonnages, suivi des cartonnages et des plastiques. Le taux de refus, en baisse depuis 5 années consécutives, est de 12,9% en 2018.

► Une fois broyées sur la plateforme de Grézac, mise à disposition par la CARA au SIL qui en a confié l'exploitation à un prestataire privé, les 2 979 tonnes de déchets verts provenant de la collecte en porte à porte et les 17 218 tonnes provenant de l'apport volontaire en déchèteries, sont valorisées en circuit court.

► Les déchets des déchèteries sont acheminés par les prestataires sur les lieux de traitement où ils sont éliminés en filières appropriées.

UN SERVICE SPÉCIFIQUE POUR LES PROFESSIONNELS

► Les professionnels, administrations et associations peuvent bénéficier du service public d'élimination des déchets, à condition de s'acquitter de la redevance spéciale ou de la redevance « camping » pour les établissements de l'hôtellerie de plein air (116 établissements). Le nombre de conventions signées en 2018 s'élève à **1 939**. Afin de répondre à leurs besoins, une collecte des cartons bruns a été mise en place, dans



© Yeshi Power Shot

le cadre d'un marché de qualification et d'insertion professionnelles, et a permis de collecter **478,7 tonnes de cartons bruns** en 2018 (1 048 adhérents à la redevance spéciale ont demandé à bénéficier de cette prestation).

➔ Les professionnels ont également à leur disposition une déchèterie artisanale située à Saint-Sulpice-de-Royan, où le dépôt des déchets est payant. L'installation a reçu près de **7 350 tonnes** de déchets en 2018, tous matériaux confondus. Trois principales catégories de déchets sont déposées sur la déchèterie artisanale : les gravats (2 883 tonnes, 39,6%), les déchets non valorisables (1 688 tonnes, 23,2%) et les déchets verts (1 280 tonnes, 17,6%).

L'évacuation de tous les matériaux a généré **1 977 rotations de bennes**.

LE PÔLE ÉCOLOGIE URBAINE

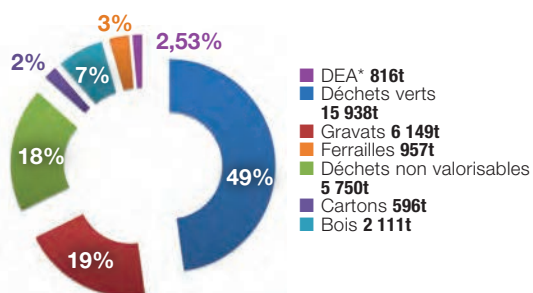
➔ Trente-sept agents, dont vingt-et-un gardiens de déchèterie (dont 1 emploi avenir), œuvrent au sein du pôle écologie urbaine de la CARA afin d'assurer le service public d'élimination des déchets. À cet effectif s'ajoutent 6 agents de l'association Initiative Emploi Pays Royannais (recrutés dans le cadre du marché de qualification et d'insertion professionnels) venant en renfort des effectifs CARA sur les déchèteries de Royan, Chaillevette, Saujon et La Tremblade.

EN 2019

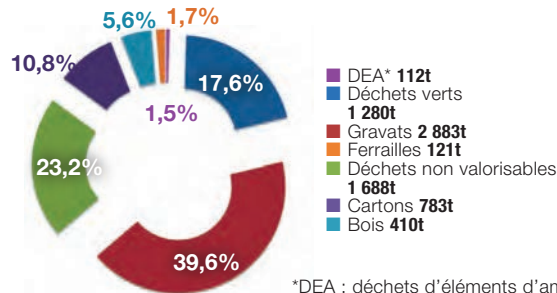
- Candidature auprès de l'éco-organisme CITEO pour la mise en place des extensions des consignes de tri sur le territoire au 1^{er} janvier 2020.
- Renouvellement des marchés de traitement et valorisation des déchets des déchèteries (cartons, ferrailles, bois, déchets non valorisables, gravats)
- Renouvellement du marché d'exploitation du quai de transfert de Médis, transport et tri des matériaux recyclables.

RÉPARTITION DES DÉPÔTS PAR FLUX

Déchèteries des particuliers - 2018



Déchèterie artisanale - 2018



*DEA : déchets d'éléments d'ameublement

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Organisation d'un village du développement durable à Royan

Lutter contre le réchauffement climatique, informer et conseiller les communes et les particuliers sur l'énergie : en 2018, le service territoire durable de la CARA a continué à mettre en œuvre des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

L'élaboration de la future stratégie énergétique locale, règlementairement appelée plan climat air énergie territorial (PCAET) a été lancée en 2018. La première étape de cette démarche consiste à réaliser un diagnostic du territoire, au regard des problématiques climat, air et énergie. Celui-ci comprend une analyse de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du territoire, ainsi qu'un état de la production des énergies renouvelables. La démarche d'élaboration est conduite de manière participative,

pour permettre la co-construction du projet entre acteurs du territoire. La réunion de lancement a eu lieu le 12 décembre 2018 à Saint-Augustin et a réuni 80 participants (élus, agents communaux et communautaires et acteurs socio-économiques du territoire).

Elle a été l'occasion de présenter les premiers éléments de l'état des lieux. Les participants ont également pu échanger sur les actions et pratiques mises en place par leurs différentes structures pour contribuer aux objectifs énergétiques. Ces éléments permettront d'enrichir le diagnostic, base essentielle de connaissance pour choisir des actions opérationnelles à mettre en place dans le futur programme d'actions. Parallèlement à l'élaboration du PCAET, la CARA a lancé en juillet 2018 une stratégie photovoltaïque territoriale pour répondre aux objectifs fixés du programme d'actions « territoire à

énergie positive » qui vise à couvrir nos besoins en énergie par des énergies renouvelables locales à horizon 2050. Les collectivités du territoire et les porteurs de projets des zones d'activités économiques (ZAE) sont accompagnés techniquement via des études de potentiel photovoltaïque réalisées par une équipe projet : CARA / Centre régional des énergies renouvelables (CRER). Ces études gratuites fixent les enjeux techniques, financiers et environnementaux des projets photovoltaïques.

Elles sont essentielles pour la prise de décision. Elles permettent d'identifier, de hiérarchiser le potentiel photovoltaïque sur un bâtiment et de vérifier la faisabilité technique. Le bilan après la mise en place du service est très encourageant, avec plus de 29 bâtiments étudiés présentant des surfaces importantes (supérieures à 200 m²) regroupant communes et entreprises. Concernant les particuliers, l'Espace

Info Énergie de la CARA continue son accompagnement. Il s'inscrit dans un réseau de conseillers qui est devenu en 2018 le réseau « FAIRE » pour « faciliter accompagner informer pour la rénovation énergétique ».

En 2018, cela représente 472 personnes dont une sur trois revient plusieurs fois et 451 lors de manifestations extérieures. Le nombre total de demandes est de 732.

MAIS AUSSI... LES ÉVÉNEMENTS RÉALISÉS EN 2018 :

NUITS DE LA THERMOGRAPHIE

De janvier à mars des sorties en soirée avec une caméra thermographique sont réalisées pour sensibiliser sur les déperditions énergétiques ainsi que les moyens techniques pour les limiter.

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Du 4 juin au 9 juin, quatre animations ont été proposées au grand public sur diverses thématiques : conférence gesticulée, balades pédagogiques sur les espaces Natura 2000, conférence sur les laines de mer, conférence sur le photovoltaïque. La semaine s'est clôturée avec un village du développement durable, qui a accueilli une dizaine de stands et animations ciblés sur les thèmes contribuant au développement durable (gravage de vélo, construction de nichoirs et de composteurs, jeu de l'oie géant, etc...).

QUINZAINE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

En octobre, des stands d'information ont été tenus dans les halls d'Intermarché à Vaux-sur-Mer, du centre Leclerc de Royan et au Salon habitat et environnement de Royan.

L'exposition sur la rénovation énergétique a été exposée au Palais des congrès de Royan. En complément de ces points d'information, des conférences ont été organisées sur les thématiques des travaux de rénovation énergétique ainsi que sur les subventions dédiées à ces travaux. Ces animations étaient destinées aux particuliers mais également aux professionnels de l'immobilier tels que les notaires, les agents immobiliers et les syndics.



© Alexandre GARCIA



© Valentine Bizet



© Stéphanie PAPERNA

PLAN PLAGE TERRITORIAL (PPT)



La CARA préserve et valorise son littoral depuis 2011 en engageant une stratégie d'aménagement durable sur sa partie maritime. Le plan plage territorial, qui figure parmi les projets structurants du territoire, se définit comme un outil de gestion intégrée des zones côtières. Il concilie accueil du public et préservation des espaces naturels sensibles. Le programme d'actions adopté en 2014 apporte des réponses aux problématiques identifiées dans le diagnostic. La concertation et la mobilisation des acteurs locaux contribuent à la réalisation de nombreuses actions. L'objectif est d'associer le grand public sur les questions littorales. C'est pourquoi la CARA investit très largement sur cette thématique et développe chaque année des outils novateurs pour sensibiliser tous les publics.

COMMUNIQUER AUPRÈS DU GRAND PUBLIC SUR LES PROBLÉMATIQUES LITTORALES

► **Action « mégots »** La CARA a engagé une action spécifique pour lutter contre les abandons de mégots dans la rue et sur les plages. Plusieurs outils pédagogiques ont été créés et des partenariats avec les acteurs locaux ont été noués. Ainsi, pour lutter contre ce fléau, 5 000 cendriers pochettes ont été distribués via les bars et restaurants, 5 000 cendriers coniques ont été diffusés via les offices de tourisme et les postes de secours et des cendriers avec système de votation ont été installés dans des endroits stratégiques des communes littorales. Plutôt que de jeter leurs mégots par terre, les usagers étaient invités à voter avec leurs mégots.

► **Sensibiliser sur les risques.** Un projet a été mené avec les élèves de CM1 de l'école de Semussac de mars à juin 2018 pour réaliser un court-mé-



© Alexandre GARCIA

trage sur cette thématique. Cette vidéo permet d'identifier les types de dangers et de caractériser leurs mécanismes de fonctionnement (feux de forêt, baie, shore break,..). Elle rappelle également les bons comportements à adopter et certaines règles de base à respecter. De manière générale, le message consiste à encourager les usagers à fréquenter les zones de baignade surveillées.

DÉVELOPPER LA CHARTE D'ÉQUIPEMENT DU PLAN PLAGE TERRITORIAL

► Pose de panneaux d'information et de sensibilisation sur les plages de Saint-Georges-de-Didonne et de Vaux-sur-Mer

La CARA et la commune de Royan ont travaillé en partenariat pour développer une signalétique de plage de qualité en 2017.

Ce travail a été poursuivi en 2018 avec les communes voisines de Saint-Georges-de-Didonne et de Vaux-sur-

Mer. L'objectif est de créer une identité de territoire. Cette signalétique qui est une version condensée et simplifiée des arrêtés municipaux va être développée sur l'ensemble des plages du territoire.

La réglementation a été harmonisée à l'échelle des trois communes. Pour exemple, les chiens sont interdits du 1^{er} avril au 30 septembre.

AMÉNAGER DURABLEMENT L'ESPACE LITTORAL

► Réaménagement de l'accès plage du Petit Poucet

Les partenaires locaux (CARA, commune, Conservatoire du littoral, service de l'État,..) ont travaillé conjointement pour réaménager l'accès plage du Petit Poucet.

L'objectif consiste à améliorer l'accueil du public en sécurisant les accès plage, en développant les mobilités douces avec l'aménagement de parcs à vélos et en canalisant les flux par la pose de ganivelles.

DÉVELOPPER UN PARTENARIAT DURABLE AVEC LES ACTEURS LOCAUX

► Inscription du plan plage territorial dans les réflexions d'aménagement à l'échelle régionale

Avec la refonte de la carte régionale, la CARA a noué des relations privilégiées avec le GIP Littoral Aquitain et la Région via une convention qui définit un programme d'actions entre nos structures. Ce partenariat permet d'engager progressivement notre territoire vers l'aménagement durable de l'espace littoral.

► Co-construire les actions avec les partenaires

Chaque année, des comités techniques et de pilotage sont organisés par la CARA pour définir le programme d'actions à mener. En parallèle, des réunions de travail sont réalisées avec les partenaires locaux. Par exemple, une réunion sur l'activité surf a donné naissance à la mise en place de panneaux spécifiques pour sensibiliser sur cette pratique sur la Côte sauvage.

GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES



Les activités du service gestion des « espaces naturels sensibles » portent sur les espaces verts communautaires dont le nombre s'accroît au fil des prises de compétences, sur les sites appartenant au Département, à l'Office National des Forêts et au Conservatoire du littoral qui sont délégués en gestion, et enfin dans le cadre de la « lutte contre les espèces nuisibles », de plus en plus présentes pour certaines.

LES ESPACES VERTS

L'entretien des espaces verts et des abords du patrimoine de la CARA, concerne une petite cinquantaine de sites. Les équipes, en fonction des besoins et surtout des saisons, tondent, débroussaillent, entretiennent les déchèteries, les logements saisonniers, la Maison des Douanes, les divers terrains et délaissés de rocade...

Après une année de transition en 2017, c'est en 2018 que s'est opérée la mise en œuvre du transfert de compétence pour les zones d'activités économiques (ZAE), entrées dans le giron de la CARA. Ces ZAE sont entretenues par la CARA (en régie), par l'association Trajectoire (délégation en insertion) ou par les communes elles-mêmes, sous convention de prestation.

LES ESPACES NATURELS

Par conventions de gestion, la CARA est en charge de sites appartenant au Conservatoire du littoral (CDL), à l'Office National des Forêts (ONF) ou au Département.

FORÊT DE LA COUBRE

Convention sur l'accueil du public CARA – ONF : initiée en 2013 et renouvelée en 2016 pour trois ans, elle concerne « l'organisation de l'accueil du public relevant d'une politique de développement local et de valorisation touristique du massif

de La Coubre ». Il s'agit de fixer les modalités d'entretien de 48 km de pistes cyclables, de 19 parkings et le nettoyage d'une soixantaine de conteneurs de déchets. Aussi, la CARA participe financièrement au titre de la valorisation touristique du site, à la création et à l'entretien des équipements de ce massif. C'est dans ce cadre qu'en 2018, les opérations suivantes ont notamment été réalisées : débroussaillage des abords et abattage/élagage d'arbres dangereux sur les pistes cyclables, les sentiers pédestres et chemins équestres ; sécurisation des parkings de la Bouverie, du phare, du vieux phare, du Galon d'or, de l'Embellie par le positionnement de plots, de bornes de marquage ou encore de signalisation ; installation de garages à vélos à la Bouverie et au phare ; pose de caillebotis pour l'accès aux plages du phare, de la Bouverie et de la Pointe espagnole...

COMBÔTS D'ANSOINE

Convention tripartite de gestion CARA – Conservatoire du littoral (CDL) – ONF

Elle concerne les **973 hectares du site des Combôts d'Ansoine** et en définit la gestion confiée à la CARA pour le balayage des parkings et des pistes cyclables, le ramassage des déchets et débris divers, le marquage au sol, la pose et remplacement de plots, barrières, ganivelles, panneaux et portiques. En 2018, conformément aux recommandations du SDIS

(Service départemental d'incendie et de secours), des périmètres de 20 mètres autour de tous les parkings ont été nettoyés, débroussaillés et entretenus pour ralentir les progressions d'éventuels incendies sur ces sites à fortes fréquentations.

ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DEPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

Convention « contrat d'objectifs » CARA – Conseil départemental (sur tout le périmètre CARA) : elle fixe « le cadre d'intervention du Département et de la CARA pour la mise en œuvre de la politique départementale relative aux espaces naturels sensibles et cheminements ».

Les sites concernés en terme de gestion courante sur le territoire de la CARA sont les **ENS de la Cèpe (La Tremblade)**, et la **falaise du Caillaud à Talmont-sur-Gironde (jardin pédagogique)**, les **Balcons de l'Estuaire**, la **Vélodyssée** (40 km) et les **cheminements Rives de Gironde** (46 km) et **Rives de la Seudre** (34 km).

L'année 2018 a été marquée par des épisodes de tempêtes et de forts coefficients de marées, provoquant des dégâts et nécessitant l'intervention de nos services.

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Depuis 2015, la CARA remet aux

particuliers qui le souhaitent (pour leur domaine privé) et sur simple demande, un éco-piège.

Il retient les chenilles lors de leur descente en procession pour aller former leur chrysalide dans le sol, et interrompt ainsi leur cycle naturel. Soixante-neuf pièges ont été distribués en 2018 contre quarante-et-un en 2017, cent dix huit en 2016 et soixante-dix en 2015.

Afin d'attirer les mésanges qui se nourrissent de chenilles processionnaires, la mise en place de nichoirs sur le domaine public des communes, est également un moyen de lutte écologique.

Le service continue d'en distribuer aux communes intéressées.

RAGONDINS ET RATS MUSQUÉS

C'est sous convention avec la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) que s'appuie cette lutte.

L'animation de ce réseau (chasseurs et piégeurs volontaires), a conduit à un bilan satisfaisant pour 2018 : 1 876 ragondins et 60 rats musqués piégés, **soit un total de 1 936 rongeurs aquatiques nuisibles éliminés** (1578 en 2017 et 507 en 2016).

DÉMOUSTICATION

Cette lutte se traduit par le soutien financier de la CARA (avec le conseil départemental) à l'établissement interdépartemental de démoustication (EID), en charge des campagnes contre les moustiques. Le rapport d'activité de l'EID est disponible en ligne, sur EID.fr.

L'année 2018 a été particulièrement concernée par la prolifération des moustiques en raison des fortes précipitations d'avant-saison, suivies de chaleur, favorisant les nombreuses éclosions en période estivale. En fin d'année, l'arrivée du moustique tigre sur notre territoire a été confirmée.

FRELONS ASIATIQUES

L'expérimentation de piégeage volontaire sur la commune de Chaillevette a été réitérée en 2018, avec succès. La CARA réfléchit à étendre le protocole de piégeage pour 2019.



NATURA 2000



© Clémentine Guillaud

Après trois années d'animation réussies sur le site Natura 2000 n°36 (« Estuaire de la Gironde » et « Marais et falaises des coteaux de Gironde »), la CARA poursuit cette mission jusqu'au 31 décembre 2020. Grande nouveauté en 2018, elle s'engage également sur l'animation du site Natura 2000 n°32, dont le document d'objectifs a été approuvé le 10 juillet 2018. Celui-ci s'étend sur 8 communes, entièrement sur le territoire de la CARA, recouvre 11 544 ha et se compose de :

- la zone spéciale de conservation (ZSC) « Presqu'île d'Arvert », créée au vu des habitats à enjeux et de la faune (hors avifaune) patrimoniale présente,
- la zone de protection spéciale (ZPS) « Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin » créée au vu de sa fréquentation par une avifaune exceptionnelle. L'action de la CARA sur ces nouvelles zones est axée sur la sensibilisation des différents usagers (élus, acteurs socio-économiques, touristes, habitants, etc.).

Dans ce contexte de double animation, voici les principales actions



réalisées en 2018 :

SUPPORTS DE COMMUNICATION

Lettres d'information : afin de créer une identité propre, une nouvelle maquette a été élaborée pour la zone Natura 2000 n°32. Tous les ans,

chacun des sites verra ses actualités résumées dans ces FOCUS.

Flyer pédagogique : un nouveau numéro à l'affiche les rapaces d'intérêt communautaire ainsi qu'une aide terrain permettant la reconnaissance en vol des espèces.

Sites internet : un onglet spécifique à la zone Natura 2000 n°32 a vu le jour sur le site internet de la CARA. Cet onglet a pour but de résumer les enjeux écologiques, en attendant la création d'un site internet dédié, programmé en 2019 ; un encart dédié à l'intérêt des zones Natura 2000 a été intégré sur le site internet de l'Office de tourisme communautaire pour sensibiliser les habitants, ainsi que les vacanciers fréquentant le territoire.

EVÈNEMENTS

Semaine du développement durable : un stand a été mis en place le 9 juin 2018 au sein du « village du développement durable ». Des kakémonos exposant la démarche Natura 2000 étaient déployés et une animation sur la laisse de mer (habitat d'intérêt com-



munautaire) a été proposée : 6 boîtes mystères étaient exposées, le grand public devait reconnaître leur contenu uniquement au toucher. Diverses photographies étaient présentes pour illustrer l'impact des déchets dans la laisse de mer sur la faune, dont l'avi-faune d'intérêt communautaire.

Première sortie grand public sur la presqu'île d'Arvert le 28 novembre 2018 sur la plage du Galon d'Or en co-animation avec l'association Natvert ; présentation du réseau Natura 2000, découverte des oiseaux du littoral notamment hivernants, histoire géologique, connaissance de la flore littorale dans la partie « marais » ... ont été les sujets abordés. La sortie a connu un vif succès tant au

niveau du nombre de participants, qui n'ont pas pu être tous accueillis (22 personnes + 5 intervenants) qu'au niveau de la satisfaction. Tous ont reçu les lettres d'informations ou étaient destinataires des autres actualités.

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

Seul dispositif réglementaire induit par la présence du réseau Natura 2000, la structure animatrice a accompagné directement 21 porteurs de projet ou manifestations dans l'élaboration de leur évaluation des incidences Natura 2000. Cet accompagnement peut se résumer aux actions suivantes :

- transmission des formulaires d'évaluation d'incidences adéquats,

- communication des enjeux,
- élaboration de cartographies,
- visite de terrain si nécessaire,
- émissions éventuelles de préconisations.

En 2019, l'objectif sur la zone Natura 2000 n°36 sera de faire adhérer les usagers du territoire et les communes aux chartes Natura 2000 et de démarcher des propriétaires fonciers pour la mise en place de bonnes pratiques de gestion de leurs parcelles. Pour la zone Natura 2000 n°32, l'objectif sera de rencontrer individuellement les grands acteurs socio-économiques du territoire ainsi que les élus afin de leur proposer des pistes d'actions en faveur des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

ASSAINISSEMENT



Avec ses différents milieux aquatiques, l'environnement riche mais fragile de la CARA nécessite d'être protégé. L'assainissement des eaux usées y contribue, en mobilisant un ensemble de moyens pour collecter, transporter et traiter les effluents.

L'assainissement est une compétence phare de l'Agglomération, à l'origine même de l'intercommunalité depuis plus de 50 ans. Il a pour fonction de collecter les eaux usées, puis de les débarrasser des pollutions dont elles sont chargées avant de rejeter l'eau épurée dans le milieu naturel. **Ce service s'intègre dans la politique générale de protection de l'environnement en préservant nos ressources en eau (production d'eau potable, zones de baignade, zones conchylicoles...) et en évitant tout risque sanitaire.** La sensibilité et la diversité des milieux nécessitent des rendements épuratoires performants, et un surdimensionnement des équipements pour faire face à la forte augmentation de la population et des besoins en période estivale.

Le service assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 33 communes à la fois pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Pour assurer l'ensemble des missions, il se compose de 9 agents au 31 décembre 2018, dont la chef de service-DGST. En 2018, son activité s'est traduite notamment par :

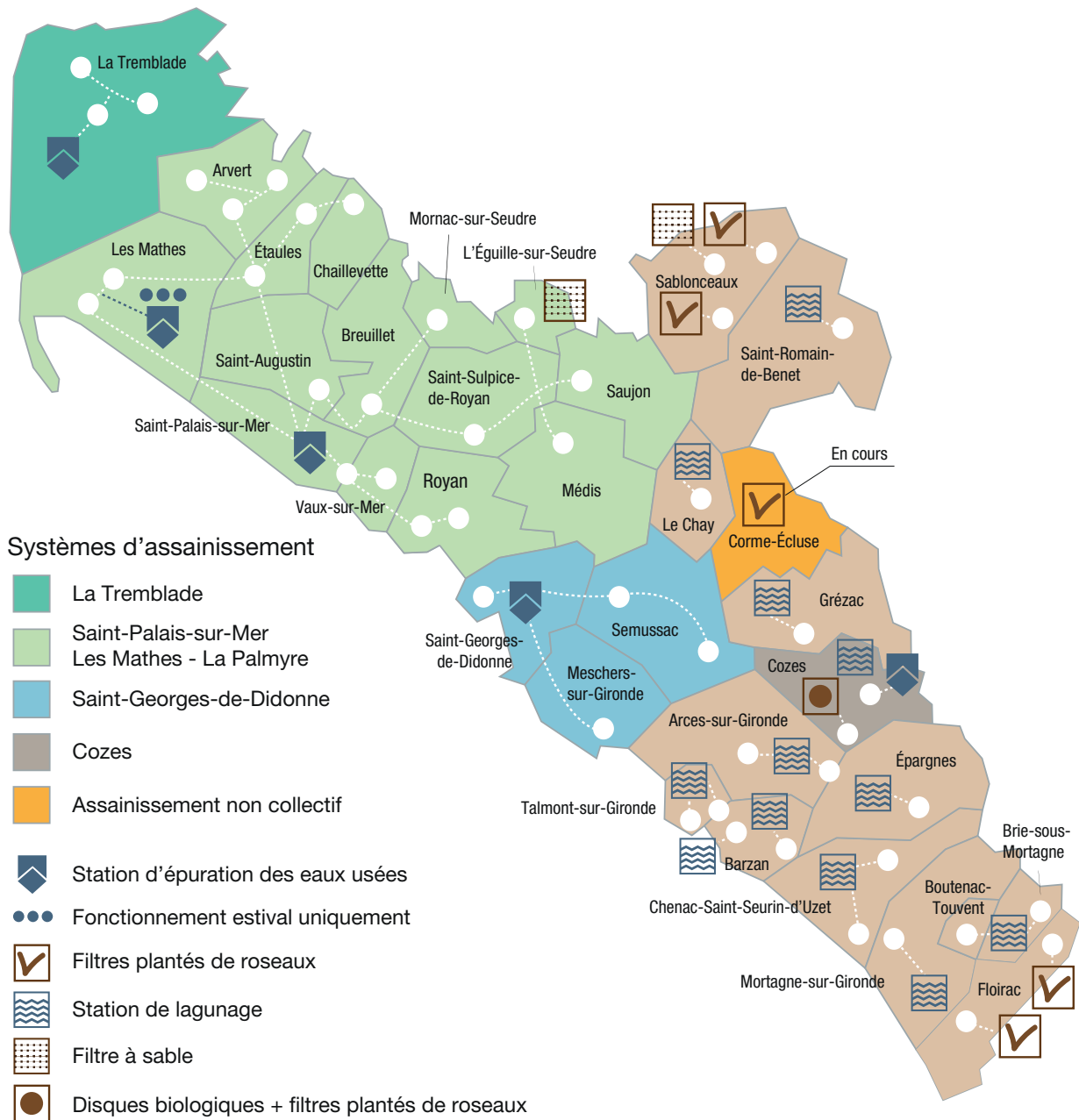
- plus de 3 900 courriers envoyés et des milliers de contacts téléphoniques avec les usagers, les partenaires, ...
- 4 réunions de la commission assainissement présidée par Jean-Marc BOUFFARD et 2 réunions de la commission consultative des services publics locaux « CCSP »,
- 29 délibérations votées par le conseil communautaire (validation des zonages, programmation de travaux 2019, tarifs 2019, acquisitions de terrains...).

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assainissement collectif concerne les zones urbaines : les eaux usées sont collectées par les réseaux pu-

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Carte des équipements d'assainissement collectif



blics puis dépolluées dans une unité de traitement (stations d'épuration, lagunes, filtres plantés de roseaux...). Environ 93 % des habitations du pays royannais bénéficient de ce service ce qui représente 79 967 abonnés au 31 décembre 2018 (1 978 abonnés de plus qu'en 2017 soit 2,5 % de hausse).

LE RÉSEAU

Il est essentiellement organisé en trois systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par :

- 969 km de canalisations (722 km en gravitaire et 247 km en refoulement) ;

- 411 postes de refoulement dont plus de la moitié est télésurveillée et 35 sont équipés de groupes électrogènes ;
 - 38 unités de lutte contre les odeurs.
- Il est de type séparatif ce qui signifie que les eaux pluviales n'y sont pas admises.**



© Alexandre GARCIA

LES UNITÉS DE TRAITEMENT

Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

- 5 stations d'épuration (STEP) : Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre (fonctionnement estival), Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes ;
- 12 lagunes : Arces-sur-Gironde, Barzan-Bourg, Barzan-Plage, Brie-sous-Mortagne /Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes/Les Bretons, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet et Talmont-sur-Gironde ;
- 4 filtres plantés de roseaux : Floirac / Fiolle, Floirac / Mageloup, Sablonceaux /Saint-André et Sablonceaux / Toulon-Chez Chailloux ;
- 2 filtres à sable : L'Éguille-sur-Seudre / Les Métairies, Sablonceaux / Le Pont ;
- 1 disque biologique + filtre planté de roseaux : Cozes / Javrezac.

À noter en 2018-2019 :

- mise en place du réseau public d'assainissement dans le centre bourg de Corme-Écluse avec création d'une unité de traitement de 950 EH par filtres plantés de roseaux,

LA CER GÈRE NOS OUVRAGES

La gestion des réseaux et des unités de traitement a été confiée par délégation de service public à la Compagnie des Eaux de Royan (CER). L'Agglomération reste propriétaire des ouvrages.

Après mise en concurrence, le contrat d'affermage a débuté le 19 août 2006 entre la CER et la CARA, pour une durée de 12 ans.

Un avenant a été conclu en décembre 2012, sans augmentation de tarif, pour intégrer les nouveaux équipements ainsi qu'une refonte du règlement du service. En 2018, un avenant au contrat a prolongé sa durée jusqu'au 18 mars 2019.

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Lancement de la consultation pour le nouveau contrat de DSP assainissement (délégation de service public)

Le contrat arrivant à son terme, une procédure de consultation a été lancée en vue d'établir un nouveau contrat de DSP.

En 2018 il y a eu :

- Choix d'un assistant à maitre d'ouvrage, à savoir Bert Consultant,
- Validation du mode de gestion par DSP,
- Création d'une commission DSP,
- Lancement de la consultation d'entreprises.

Pour permettre de finaliser les derniers investissements importants du contrat actuel et de disposer d'un temps de réflexion allongé pour fixer les objectifs techniques à imposer au futur exploitant en cohérence avec les obligations réglementaires notamment en matière

de protection du milieu naturel, mais également avec les orientations de la révision du schéma directeur d'assainissement de la CARA, un avenant au contrat a été établi pour repousser de sept mois sa fin.

Lancement de la procédure d'autorisation du système d'assainissement Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre

Conformément aux obligations fixées par l'arrêté préfectoral du 11 août 2015, le dossier de demande d'autorisation environnementale a été transmis aux services de l'état le 10 août 2018. Après instruction par divers services ce dossier sera soumis à enquête publique (en 2019). En parallèle, une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime a été transmise pour le rejet des eaux traitées.

Révision des zonages d'assainissement collectif / assainissement non collectif des 33 communes

Conformément aux obligations réglementaires, toutes les communes de la CARA sont dotées d'un zonage d'assainissement. Ce zonage détermine les zones desservies par le réseau public d'assainissement ou qui le seront à moyen terme et les zones en assainissement non collectif. Considérant que les extensions prévues ont été réalisées quasi intégralement et vu les évolutions d'urbanisme et démographiques et les exigences en matière de protection de l'environnement et des milieux aquatiques, il était devenu nécessaire de réviser ces 33 zonages. Après avis de chacune des communes, les projets de nouveaux zonages ont été soumis à enquête publique. Les zonages révisés ont ensuite été approuvés par délibération du conseil communautaire du 19 novembre 2018 puis rendus publics et opposables aux tiers par arrêtés du président de la CARA du 20 décembre 2018 (1 arrêté par commune).

Études diagnostiques des réseaux d'assainissement de L'Éguille-sur-Seudre, Cozes et Mortagne-sur-Gironde

Le schéma directeur d'assainissement validé en 2017 prévoit comme un des principaux objectifs « la recherche

et la réduction des entrées d'eaux parasites dans les réseaux ». Dans ce cadre, il a été procédé en 2018 à l'étude diagnostique des réseaux de L'Éguille-sur-Seudre.

Ce diagnostic a permis de déterminer les secteurs d'infiltration et d'établir un programme de travaux pour les réduire (réhabilitation de réseaux, étanchéification de regards, mise en conformité de branchements privés pour éliminer notamment les gouttières de maisons branchées sur le réseau d'assainissement). En 2018 les études diagnostiques ont débuté sur les réseaux de Cozes et Mortagne-sur-Gironde.

Début des travaux de mise en place du réseau d'assainissement et création d'une unité de traitement des eaux usées pour le bourg de Corme-Écluse

Pour un montant global de plus de 2 millions d'€ HT, 5 km de réseaux seront installés dans le centre bourg ainsi que 4 postes de refoulement pour 159 branchements. Les eaux usées collectées seront traitées par des filtres plantés de roseaux dimensionnés à 700 Équivalents Habitants (une extension à 950 EH sera possible dans le futur).

Travaux de réhabilitation du réseau avenue de Paris à Royan

Il s'agit de la réhabilitation du réseau de refoulement issu du poste de refoulement de Champ de Foire à Royan au niveau de l'avenue de Paris-boulevard de Cordouan. Ces travaux consistent à réhabiliter 1,4 km de canalisations de diamètre 500 mm. Près de 350 m seront réalisés en tranchées ouvertes alors que plus d'1 km sera remis en état grâce à du chemisage (gainage). Le planning des travaux a été adapté, en concertation étroite avec la mairie, aux contraintes fortes de ce secteur très touristique (arrêt pour la période des ponts, des vacances...). La fin des travaux est prévue au 1er semestre 2019.

Portes ouvertes de la STEP des Mathes-La Palmyre

Dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Eau, du cinquantenaire de la CARA et des 10 ans de la STEP une journée portes ouvertes a été

organisée à la STEP des Mathes-La Palmyre le samedi 24 mars 2018. Les agents du service assainissement de la CARA et de la Compagnie des Eaux de Royan ayant joué les guides ont été heureux d'accueillir près de 100 personnes dont 10 enfants qui ont fait de cette journée un réel succès.

DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS

Le 17 novembre 2017, le conseil communautaire a voté une programmation de travaux 2018 pour un montant total de 7 671 700 € HT (1 176 700 € HT pour la collecte, études, extension ou création de l'assainissement et 6 495 000 € HT pour les travaux de réhabilitation). (3,2 millions d'€ en 2017)

- Extension de réseau notamment Le Chay (rue de la grande Gorce) ; Corme-Écluse (tranche conditionnelle dans le cadre de la mise en place du réseau dans le centre bourg) ; Les Mathes (impasse du Sourdonnet et rue de la Solitude) ;
- Réhabilitation de réseau notamment L'Éguille-sur-Seudre (Grand Rue) ; Royan (avenue de Paris) ; Saint-Palais-sur-Mer (avenue de la Grande Côte) ; La Tremblade (boulevard Pasteur) ;

QUELQUES CHIFFRES

■ 326 545 équivalents habitants (EH) de capacité épuratoire pour l'ensemble des ouvrages.

■ Environ 6 millions m³ d'eaux usées épurées au total en 2018.

■ Les boues des stations d'épuration sont valorisées par épandage agricole sur un potentiel de plus de 3 200 hectares avec 60 agriculteurs associés dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011. Un suivi agronomique des épandages est réalisé par la chambre d'agriculture.

En 2018, 11 658 tonnes de boues ont été épandues soit 3 361 tonnes de matières sèches.

■ 8 690 m³ de matières de vidange des dispositifs d'assainissement non collectif traitées dans 2 stations d'épuration (3 968 m³ à Saint-Georges-de-Didonne et 4 722 m³ à La Tremblade).

LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le prix pour la collecte et le traitement des eaux usées s'élève en 2018 à 2,10 € TTC / m³ (comprenant la part de la collectivité et la part du délégataire, mais hors redevance Agence de l'eau) sur une base de consommation annuelle de 120 m³ (rappel 2017 : 2,09 € TTC/m³).

(Rappel : en 2017 il y avait eu une baisse de 4 % du fait de la diminution de la part fixe de la collectivité).

SOUTIEN DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

L'Agence de l'eau Adour-Garonne apporte un soutien financier à notre collectivité notamment dans le cadre des aides à la performance épuration. En 2018, son montant a été de 545 094,85 € (aide correspondant à l'activité 2017).

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif (ANC) concerne les zones d'habitat dispersé : les eaux usées sont traitées sur la parcelle par une installation adaptée sous la responsabilité du propriétaire, pour assurer la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.

Ces installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes. Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...

Les **usagers du service public d'assainissement non collectif (SPANC)** sont les propriétaires et locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement. **5 895 habitations sont équipées d'un assainissement non collectif.**

Comme imposé par la réglementation, le SPANC a été créé dès le 25 janvier 2001 afin d'assurer sur les 33 communes de l'Agglomération **deux missions principales : l'examen de la conception et la vérification de l'exécution pour les installations neuves ou à réhabiliter ainsi que la vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations.** Ces diagnostics ont débuté en 2006. Cette vérification est également effectuée lors des ventes. En 2018, ont été réalisés :

- 119 contrôles des nouvelles installations mises en service et contrôlées conformes (131 en 2017) ;
- 311 contrôles des installations existantes dont 198 dans le cadre de ventes immobilières (222 en 2017 pour 183 ventes).

LES REDEVANCES ANC

Trois redevances sont instaurées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les montants de ces redevances ont été confirmés par délibération votée par le conseil communautaire du 17 novembre 2017 (pas d'augmentation depuis 2001) à savoir :

- 90 € pour le contrôle des installations neuves ;
- 50 € pour la vérification du bon fonctionnement des installations existantes ;
- 50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement lors d'une vente.

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor public.

SUBVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Au titre des contrôles réalisés par le SPANC, l'Agence de l'eau a apporté en 2018 une aide financière de 19 061 € pour l'activité de 2017.

ET EN 2019...

■ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

• **Nouveau contrat DSP** Après mise en concurrence, le nouveau contrat de délégation de service public de l'assainissement des eaux usées prendra effet en 2019.

• **Début des études pour la construction de la STEP de La Tremblade.** Prévues par le schéma directeur d'assainissement « SDAEU » validé en 2017, une nouvelle station d'épuration doit être créée à La Tremblade en remplacement de l'actuelle dont le génie civil est vieillissant. Cet ouvrage aura comme aujourd'hui une capacité épuration de 24 000 EH. Les études et démarches préalables aux travaux débuteront en 2019. La livraison de la future STEP est prévue pour 2023-2025.

• **Sécurisation et réhabilitation des refoulements intercommunaux.** Ces travaux, inclus dans le plan d'actions du SDAEU, permettront de sécuriser d'avantage les refoulements intercommunaux. En 2019, lancement des études préalables à la réhabilitation des refoulements en amiante-ciment pour 11 canalisations représentant environ 40 km (Breuillet/Taupignac, Étaules/La Passe, Meschers-sur-Gironde/Fagnard et Le Port, Royan/Paradou et Prémoin, Saint-Georges-de-Didonne/Chata et Coca, Saint-Sulpice/PRG, Saujon/PRG et Semussac/PRG).

Début des études préalables pour la sécurisation du PRG La Chevalle à Saint Augustin qui assure l'acheminement des effluents issus de la ligne de Saujon/Saint-Sulpice-de-Royan/Breuillet vers la STEP de Saint-Palais-sur-Mer.

• **Suppression des unités de traitement de L'Éguille-sur-Seudre-Les Métairies (25 EH) et Cozes-Les Bretons (50 EH) et raccordement aux réseaux existants.**

■ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

• Campagne de diagnostic de fonctionnement des installations d'ANC des cabanes ostréicoles et de loisirs situées le long de la Seudre

• Campagne de diagnostic de bon fonctionnement des dispositifs d'ANC sur la commune de Saint-Romain-de-Benet.

EAU POTABLE



Depuis le 1^{er} janvier 2014, les communes du territoire ont confié à la CARA la responsabilité de gérer leur approvisionnement en eau potable.

Cette nouvelle compétence s'ajoute à celle de l'assainissement des eaux usées, exercée depuis plus de 50 ans par l'intercommunalité. La CARA se retrouve ainsi en position de maîtriser l'ensemble du cycle de l'eau, de l'approvisionnement au traitement des eaux usées. Pour cela, l'agglomération peut compter sur la longue expérience et les compétences techniques du Syndicat des eaux de Charente-Maritime, auquel

la CARA a adhéré le 1^{er} janvier 2014. Créé en 1952, le syndicat départemental, rebaptisé **Eau 17**, regroupe aujourd'hui 426 communes et une intercommunalité, la CARA, pour le compte desquelles il assure la gestion, le renouvellement et le développement du réseau d'eau potable. Le territoire de la CARA compte **84 177 abonnés** (+826 en 2018) et onze services d'eau potable. La CARA est alimentée en eau essentiellement par des ressources locales : résurgence de Chauvignac à Chenac, et forages à Saujon, Le Chay, Royan et Vaux-sur-Mer.

LES ONZE SERVICES D'EAU POTABLE



Rives de la Seudre

Exploitant : CER
28/04/08 - 31/12/22

St-Palais-sur-Mer

Exploitant : CER
01/03/19 - 31/12/21

Vaux-sur-Mer

Exploitant : CER
01/01/10 - 31/12/21

Royan

Exploitant : R2E
01/01/10 - 31/12/21

St Georges de Didonne

Exploitant : RESE

Chenac

Exploitant : CER
01/01/12 - 31/12/23

Saujon

Exploitant : CER
01/01/08 - 31/12/19

01/01/20 - 31/12/21

Médis Semussac

Exploitant : CER
01/01/10 - 31/12/21

Le Chay

Corme Ecluse

Exploitant : AGUR
01/01/16 - 31/12/22

Sablonceaux

St Romain de Benet (Charente Seudre)

Exploitant : RESE

Ancienne commune de St Romain sur Gironde (Saint Fort Lorignac)

Exploitant : RESE

CONSOMMATION MOYENNE

À l'échelle d'Eau 17 : 95,6 m³ /abonné/an

À l'échelle de la CARA : 92,0 m³/abonné/an

	Volumé relevé (m ³)	Evolution 2018 / 2017	Consommation moyenne (m ³ / abonné)
CHARENTE SEUDRE	141 878	0,1%	89
CHENAC	747 688	3,7%	89
LE CHAY CORME ECLUSE	91 908	8,2%	90
MEDIS SEMUSSAC	279 848	6,5%	93
RIVES DE LA SEUDRE	2 262 671	-0,9%	103
ROYAN	1 534 321	-4,3%	81
SAUJON	388 372	3,4%	88
ST-GEORGES-DE-DIDONNE	547 921	-7,3%	91
ST PALAIS-SUR-MER	513 586	-5,0%	88
VAUX-SUR-MER	382 327	-7,2%	73
CARA	6 890 519	-1,6%	92

LE PATRIMOINE

	CARA	Eau 17
RÉSERVOIRS	34	316
LINÉAIRE DE CANALISATIONS	1 568 km	12 331 km
CANALISATIONS RENOUVELÉES EN 2017	18 km	94 km
TAUX DE RENOUVELLEMENT	1,12%	1052
BRANCHEMENTS EN PLOMB CONNUS À RENOUVELER	612	0,76%

PERFORMANCE DES RÉSEAUX



La CARA développe



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



En matière d'action économique, l'année 2018 a été marquée par les 10 ans de la Journée de l'Entrepreneur. Au-delà de cet événement phare, le déploiement de la Plateforme Entreprendre s'est poursuivi, tandis que « UP! Le Carré des Entrepreneurs »® est désormais sur les rails.

UNE ÉDITION XXL POUR LES 10 ANS DE LA JOURNÉE DE L'ENTREPRENEUR

Du 26 au 29 novembre, l'entrepreneuriat et les entrepreneurs ont été mis à l'honneur. La CARA voulait faire de cet anniversaire un moment fort pour parler d'entreprise autrement et en direction d'autres publics que ce qu'elle fait d'habitude. Ainsi, sept temps ont ponctué cette semaine, mise en œuvre par la Plateforme Entreprendre, avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine :

Le 26 novembre à la Maison des Douanes, à Saint-Palais-sur-Mer, le président de la CARA, Jean-Pierre Tallieu, a inauguré la semaine en révélant l'identité de marque et le logo de la future maison des entreprises, désormais appelée « UP! Le Carré des Entrepreneurs »®.

Dès le lendemain à la Salicorne de Saujon, près de 160 porteurs de projets ont pu rencontrer les 36 exposants du salon professionnel. Parmi

les nouveaux partenaires mobilisés figuraient la Région Nouvelle-Aquitaine, Les Pionnières de Nouvelle-Aquitaine ou encore ACEASCOP, une coopérative d'activité et d'emploi (CAE). Les acteurs de l'ESS (économie sociale et solidaire) étaient mis en avant à l'occasion de ce salon. Une table ronde, animée par Alterela, a confirmé que l'entrepreneur n'est pas un super-héros et que la réussite de son projet est renforcée s'il ose et s'il sait se faire accompagner ! Le 28 novembre au soir, salle Jean Gabin à Royan, une conférence a réuni 150 personnes autour d'Olivier Razemon, journaliste et auteur de « Comment la France a tué ses villes ». Devenir des centres-ville, conséquences irréversibles des extensions commerciales en périphérie, place de la voiture dans les villes, fonctions d'un centre-ville au-delà du seul commerce, etc. autant de sujets brossés à grand renfort d'exemples issus d'autres régions françaises. Enfin, le 29 novembre a vu la semaine se conclure de façon

ludique et joyeuse. L'après-midi, au Centre Marne-yeuse à Royan, un « serious game » numérique a vu une soixantaine de participants répartis en équipes mixtes (scolaires, partenaires, entrepreneurs, agents de la CARA), tenter de l'emporter sur le marché – ici virtuel ! – du négoce de coques de bateaux. Les lauréats se sont vu remettre un trophée créé pour l'occasion par Alben.

Enfin, le soir, au Relais de la Côte de Beauté de Saint-Georges-de-Didonne, la Compagnie Coyote Minute a proposé un regard décalé et plein d'humour sur le parcours de l'entrepreneur. Environ 115 personnes ont assisté à ce spectacle un brin déjanté, organisé en partenariat avec l'association CREA.

À travers cette semaine bien remplie, la CARA a voulu montrer à quel point son engagement au service des entreprises et des entrepreneurs du territoire est fort et s'inscrit dans la durée. Celui-ci s'incarne au quotidien à travers la Plateforme Entreprendre.



LA PLATEFORME ENTREPRENDRE, UN SERVICE RECONNU ET TRÈS SOLLICITÉ

Après deux ans, la Plateforme Entreprendre tient sa promesse : garantir, pour chaque porteur de projet, de trouver un accompagnement spécifique, qualifié et efficace. Pour ce faire, elle mobilise les compétences de ses partenaires et fédère les acteurs économiques du territoire. Ainsi, la CARA anime un partenariat auprès de 40 structures, dont la moitié a déjà été conventionné.

Courant 2018, cinq nouveaux partenaires ont rejoint l'écosystème de la Plateforme Entreprendre :

- Deux coopératives d'activités et d'emplois : Alterbative (spécialisé dans le secteur BTP) et Aceascop (avec une offre sectorielle sur les services à domicile)
- le pôle Alernant de l'Université de la Rochelle,
- le Medef 17,
- le comité régional conchylicole.

Depuis son lancement, près de 400 porteurs de projets ont été reçus, orientés et suivis par le service Plateforme Entreprendre. Avec près de 700 abonnés Facebook, plus de 450 rendez-vous individuels assurés, pour un total de 41 projets aboutis et communiqués représentant près de 50 équivalents temps plein et 5 millions d'euros de CA annuel. Les statistiques 2018, concernant l'origine des contacts établis, démontrent une

percée de la prescription des usagers de la Plateforme Entreprendre vers d'autres porteurs de projet (20%) et un impact positif de la communication des communes (11%). Par ailleurs, le flux de la Plateforme Entreprendre voit sa part de projet de développement et de cession-reprise d'entreprises augmenter à hauteur de 31%, ce qui valide le caractère professionnel des services gratuits proposés. La Plateforme Entreprendre est soutenue par les fonds européens FEADER via le programme LEADER.



UP! LE CARRÉ DES ENTREPRENEURS®

La maison des entreprises a désormais un nom et une identité de marque. Le choix de cette marque, lancée fin 2018, et en amont de la construction de l'espace d'affaires correspondant, au sein du quartier de l'Électricité à Royan, établit la promesse d'un vrai foisonnement d'idées, d'un espace à la fois joyeux et ambiteux où chaque entrepreneur pourra expérimenter les limites de son projet avec la garantie d'une effervescence constructive et contagieuse. « UP! », c'est un mouvement, c'est une action

tournée vers la réussite et vers les autres. Enfin, le choix anglo-saxon de cette marque est un gage d'ouverture inter-linguistique et interculturelle à l'échelle européenne, en complément du travail des acteurs de notre territoire engagés sur ce thème et avec l'appui de nouveaux partenaires internationaux. La signature de cette marque, « le Carré des Entrepreneurs » renforce la dimension identitaire et communautaire tout en ajoutant les impératifs de rigueur et de sélectivité propres à l'entrepreneuriat. Sous cette même marque, un programme d'incubation verra le jour pour sa première édition courant 2019.

EN 2018...

- En 2018, la commercialisation des parcs d'activités communautaires a continué. Parmi les nouvelles entreprises accueillies sur ces parcs figurent par exemple Boulesteix collection (Saujon), Grand Quest Construction (Arvert) ou encore l'EURL Yann Boireau (Cozes).
- 2018 a également vu s'engager l'implantation future de La Buche charentaise sur la réserve foncière économique de Grézac, ou l'extension de la société de pompes funèbres Renaud-Belot sur la zone artisanale communautaire de Saint-Romain-de-Benet.
- Nul doute que ce mouvement d'implantations d'entreprises ne se poursuive en 2019 !

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, OSTREICOLE ET RURALITÉ



En 2018, le service développement agricole, ostréicole et ruralité a orienté ses démarches collectives vers quatre publics clés : les écoliers, les consommateurs, les restaurateurs et les producteurs.

L'objectif est de faire du territoire une destination économique attractive et reconnue. En complément du levier que représente le tourisme balnéaire, le projet économique de la CARA soutient et valorise des activités productives, créatrices d'autonomie et d'identité territoriale. Le développement de la filière agricole et ostréicole représente un axe structurant de cette stratégie territoriale. L'agriculture sous-tend d'importants enjeux environnementaux (cycle de l'eau, protection des sols, biodiversité...), sociaux (fonctions alimentaire et pédagogique) et économiques (maintien de l'activité agricole et émergence de nouveaux modèles économiques). Le secteur agricole s'appuie sur des petites et moyennes exploitations qui doivent relever le défi d'évoluer vers des modèles de production autonomes, diversifiés, adaptatifs et résilients aux chocs économiques et au changement climatique. Ce secteur doit aussi capitaliser sur le développement d'une agriculture durable en confirmant le choix résolu de la qualité. **La CARA agit en faveur de la structuration de circuits courts et de proximité, renforçant la production locale et répondant à la demande. Nos actions contribuent à la promotion des produits et savoir-faire locaux issus d'une agriculture durable, et par là même à la promotion de la santé par l'alimentation.**

DÉCOUVRIR LES « CHAIS D'ICI »

Pour la quatrième édition, sept domaines viticoles ont ouvert leurs portes au grand public le dimanche 20 mai 2018. L'occasion pour les 1650 visiteurs de découvrir les produits et savoir-faire du territoire. Sous

forme de visite guidée « du cep à la bouteille », de dégustations, d'animations culturelles, gastronomiques et ludiques, les vignerons ont partagé leurs métiers lors d'un moment convivial. La CARA coordonne l'opération et assure sa communication auprès du grand public.

SENSIBILISER LES ENFANTS À L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

Interventions en classe. Le service agricole contribue au programme d'animations pédagogiques « développement durable » de la CARA, au travers de deux thématiques : « agriculture » et « nutrition-santé ». Trente-huit interventions ont été réalisées dans les classes maternelles et élémentaires du territoire pour l'année scolaire 2017/2018. Des sujets comme l'origine des aliments ou encore les richesses agricoles et aquacoles du territoire de la CARA sont abordés pour initier et sensibiliser les enfants.

L'école va à la ferme. Comme chaque année, la CARA a pris en charge la coordination de ce programme, les réservations et le financement des transports de classes. Plus de 500 enfants ont eu l'opportunité de visiter une exploitation agricole ou aquacole parmi les six sites proposés, représentant les différentes filières qui font la richesse du territoire de la CARA.

PROMOUVOIR L'OFFRE DE PRODUITS LOCAUX

Édition du livret « La route des saveurs ». Publié depuis 2003, ce guide promeut des producteurs locaux pratiquant la vente directe de produits fermiers. À ce

jour, 37 producteurs du territoire Royan Atlantique, membres de l'association Terr'Océanes, y figurent. Ces derniers s'engagent à proposer des produits locaux et de qualité et à faire découvrir aux visiteurs leurs exploitations, leurs métiers et savoir-faire. Ce livret a été édité à 26 000 exemplaires et distribués dans les mairies, les hôtels et hôtelleries de plein air, les bureaux d'information touristique de l'agglomération et aux producteurs cités dans ce guide. Un large panel de productions y est représenté : viticulture, élevage, maraîchage, ostréiculture, horticulture ou encore saliculture,...

FAVORISER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DANS LA RESTAURATION HORS DOMICILE

Renouvellement du groupement de commandes alimentaires à destination de la restauration hors domicile (RHD). Pour faire suite au marché 2017 effectif sur une durée d'un an, un second marché a été lancé en 2018. Accompagnée par le cabinet RNC conseil, la CARA consolide le groupement, avec un marché qui court du 2 janvier 2018 au 31 décembre 2021 via une convention signée entre la CARA et les membres du groupement de commandes. Un nouveau membre a rejoint le groupe, ce qui porte le nombre d'adhérents à 18 (4 cuisines centrales, 5 restaurants scolaires, 2 lycées, 5 collèges, un EHPAD et la CARA). Le marché mutualise l'achat de denrées alimentaires (20 lots) et de produits d'entretien et jetables (1 lot) nécessaires au fonctionnement des restaurants collectifs du territoire. La CARA assure toujours son rôle de coordonnateur de ce groupement (or-



© Stéphane PAPEAU

À Saujon, un pôle de transformation pour les producteurs locaux comme Yann Viaud, éleveur à Saujon.

ganisation des réunions techniques, collecte des besoins, rédaction et publication de l'appel d'offres, organisation des tests à l'aveugle des échantillons, analyse des offres et attribution des marchés, suivi et gestion des réclamations sur la qualité des produits et des services, etc.). En 2018, trois lots ont été remportés par des producteurs locaux (yaourts fermiers au lait entier, viande de bœuf fraîche et légumes secs).

RECENSER L'OFFRE LOCALE EN VUE DE STRUCTURER LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

Dans la continuité du groupement de commandes alimentaires et dans un souci de développer l'approvisionnement local, la CARA s'est faite accompagner dans l'élaboration d'un « diagnostic de l'offre en produits agricoles sur son territoire en vue de structurer une filière locale d'approvisionnement en circuits courts de proximité » par le groupement (ECOZEPT / Delphine Ducoeurjoly). Cette étude a été soutenue par les fonds européens FEADER via le programme LEADER.

Ce diagnostic a permis d'identifier les freins et les leviers de la commercialisation en circuits courts de proximité sur le territoire et de travailler sur un plan d'actions visant à pérenniser l'agriculture locale de qualité et à augmenter les volumes de produits locaux en approvisionnement de la restauration hors domicile (RHD).



Les grands axes du plan d'actions sont les suivants :

- Réunir les producteurs locaux au sein d'une union coordonnée
- Favoriser la création de partenariats logistiques entre acteurs locaux
- Accompagner l'installation et la diversification des producteurs avec les partenaires locaux
- Promouvoir les produits locaux dans la restauration collective par la mobilisation des acheteurs et la sensibilisation des consommateurs

ŒUVRER À L'OUVERTURE D'UN PÔLE DE TRANSFORMATION DES PRODUITS LOCAUX EN 2020

La CARA soutient depuis 2016 la création d'un pôle de découpe et de transformation de produits locaux en vue d'accompagner une agriculture de proximité et de développer les circuits courts. Elle souhaite ainsi répondre aux attentes de ses habitants demandeurs de produits locaux de qualité et de plus proximité avec les producteurs du territoire.

Cet équipement verra le jour au printemps 2020 au cœur de la zone d'activités La Roue 2 à Saujon. Cet atelier de transformation de viandes multi espèces (bœuf, porc, volaille, veau, agneau...) accueillera également une légumerie-conserverie. Il proposera une gamme complète de services : découpe, transformation froide et chaude, séchage-affinage, conditionnement (emballage, mise sous vide, conserve, colisage).



La CARA partenaire du salon Creati Viti organisé le 3 mai 2018 à Epargnes

La CARA portera les investissements nécessaires (foncier, construction et équipements) et louera cet atelier à une société d'exploitation constituée par des producteurs.

Cette dernière commercialisera des prestations de découpe et transformation qui pourront être assurées par le boucher, salarié de la structure. Les producteurs garderont la maîtrise de la commercialisation de leurs produits. Une démarche collective sera également mise en œuvre pour faciliter l'accès aux débouchés de proximité. Ce pôle de transformation permettra aux producteurs de développer la vente d'une gamme de produits diversifiée auprès des particuliers, mais aussi des commerces de proximité et des acteurs de la restauration hors domicile.

La mission de programmation de ce bâtiment a été confiée au cabinet Fabrice Moreau et s'est achevée en septembre 2018, en vue d'un lancement de la maîtrise d'œuvre début 2019. En parallèle, de février à novembre 2018, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SCET pour l'élaboration du modèle économique et juridique du projet immobilier et de services.

REPÉRER DES TERRAINS PROPICES À L'ACCUEIL D'UN ESPACE-TEST EN MARAÎCHAGE BIO

La CARA a pour ambition de développer le maraîchage biologique sur son territoire. Elle entend ainsi répondre aux attentes des consommateurs pour une alimentation saine et locale de qualité, qui protège les ressources naturelles et l'environnement.

L'ESPACE-TEST : POURQUOI ? COMMENT ?

L'espace-test consiste à mettre à disposition des porteurs de projet, un lieu et des moyens de production (terre, matériels, bâtiment), un cadre juridique spécifique qui héberge l'activité, appelé « couveuse », et un accompagnement technique professionnel et humain adapté à chaque projet.

Les porteurs de projet sélectionnés pourront s'essayer en autonomie au métier de maraîcher en agriculture biologique et vente en circuits courts. Durant un à trois ans, ils testeront leur projet d'entreprise (production, commercialisation, organisation du travail...) dans un cadre sécurisé. Ils expérimenteront leurs compétences en grandeur réelle et pourront évaluer leurs capacités physiques et financières à exercer cette activité professionnelle.

Ces maraîchers bio à l'essai seront accompagnés par un tuteur professionnel et occasionnellement par différents conseillers techniques. En contrepartie et à l'instar des couveuses d'entreprises dans les autres secteurs d'activités, ces « couvés » ou « entrepreneurs à l'essai » participeront financièrement au dispositif (forfait et pourcentage du chiffre d'affaires réalisé).

La CARA pilotera ce dispositif et assurera la coordination des différents partenaires de ce futur espace-test. Elle réalisera une partie des investissements nécessaires.

LA RECHERCHE DE FONCIER POUR ACCUEILLIR LE PROJET

Plusieurs exigences se cumulent. En premier lieu, les parcelles pour accueillir l'espace test doivent être prioritairement classées en zone agricole (A) dans le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune concernée. Les utilisations et occupations du sol doivent respecter les dispositions de la loi Littoral. À titre d'exemple, l'installation de serres n'est pas autorisée dans les espaces remarquables. En second lieu, ces terrains doivent présenter des caractéristiques agronomiques favorables au maraîchage biologique et avoir la possibilité d'un accès à l'eau d'irrigation. Le territoire de Royan Atlantique est un espace attractif, soumis à une pression foncière importante, tant sur les espaces urbanisés que sur les espaces agricoles. Il est aussi riche d'espaces naturels protégés ou à préserver comme les zones humides, les espaces boisés et les marais littoraux. Dans ce contexte, la recherche de foncier pour développer des activités agricoles peut prendre du temps.

L'ESPACE-TEST, UN DISPOSITIF FACILITATEUR

Les porteurs de projets agricoles n'échappent pas à ces contraintes, particulièrement s'ils ne sont pas issus de ce territoire ni du milieu agricole. L'espace-test sera un lieu où ils pourront pendant trois années, tester leur projet de création d'entreprise en maraîchage biologique, développer leurs compétences techniques et entrepreneuriales et surtout créer leur réseau professionnel. Cette expérience dans la durée leur laissera un certain temps pour détecter et accéder aux opportunités foncières sur le territoire.

ÉTUDES PROSPECTIVES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES



LES POLITIQUES CONTRACTUELLES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

La CARA, à travers le service politiques contractuelles, mobilise et sécurise des financements auprès de l'Europe, de l'État et de la Région afin de soutenir des investissements et des projets en faveur du développement et de la cohésion du territoire.

MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Tout au long de l'année 2018, le service politiques contractuelles est intervenu à des degrés divers auprès des services de l'agglomération afin de les accompagner dans le montage et le suivi de leurs demandes de subvention. Parmi les opérations sur lesquelles a travaillé le service, citons par exemple le pôle d'échanges multimodal de la gare de Saujon, la construction de la chaufferie bois de La Tremblade, ou encore le pôle de transformation agricole de Saujon. Le service est également intervenu ponctuellement en soutien de projets communaux (salle des sports d'Étaules, falaises de Talmont...) ou d'autres structures publiques du territoire comme le syndicat mixte portuaire de Royan (embarcadère pour croisiéristes).

L'ÉLABORATION DU CONTRAT RÉGIONAL DE DYNAMISATION ET DE COHÉSION 2018-2020

Le service politiques contractuelles a participé à l'élaboration d'un contrat de dynamisation et de cohésion avec la région Nouvelle-Aquitaine qui a pour objet de préciser, pour la période 2018-2020, les principaux objectifs et priorités du territoire ainsi que les opérations d'investissement nécessaires à leur réalisation. Ce contrat établi à l'échelle d'un périmètre qui englobe les communautés de communes de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes et l'agglomération Rochefort Océan, flèche à travers un plan d'actions pluriannuel les aides

régionales mobilisables en direction des projets des collectivités. Parmi les projets de la CARA inscrits au contrat de dynamisation et de cohésion on trouve :

- la création d'une maison des entreprises à Royan,
- la mise en place d'une navette fluviale Royan-Bordeaux,
- le déploiement du schéma cyclable de la CARA,
- la réhabilitation du palais des congrès de Royan,
- l'étude de préfiguration d'un parc naturel régional des marais littoraux de Marennes, Rochefort et Royan,
- la construction du bâtiment d'accueil du public de l'office de tourisme communautaire.

POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER

Le service politiques contractuelles a continué d'assurer à l'échelle du territoire de la CARA, la mise en œuvre, l'animation et la gestion du programme européen de développement local LEADER qui permet de financer des projets qui contribuent à construire un territoire attractif, actif et créatif, en valorisant les ressources locales. **Sur l'année 2018, 27 nouvelles demandes d'aide LEADER ont été déposées auprès du service, 14 nouveaux porteurs de projets ont été accompagnés et 141 000 € d'aides ont été octroyés à 7 projets.** 160 000 € d'aides ont été versés aux porteurs de projets, dont 80 000 € à la CARA pour la réalisation de missions d'accompagnement pour la création d'un pôle de transformation et d'un espace test agricole, ainsi

que pour la mise en place de la Plateforme Entreprendre. Afin d'accompagner aux mieux les porteurs de projets dans le montage administratif souvent complexe des dossiers de subvention LEADER et de dégager d'avantage de temps dédié à l'animation du programme, le service a procédé en mars 2018 au recrutement d'un gestionnaire LEADER.

ET AUSSI :

- Signature de la convention financière 2018 relative au contrat de ruralité
- Soutien au développement durable de l'aquaculture et de la pêche dans le cadre du programme européen DLAL-FEAMP via l'attribution de 212 000 € de subventions attribués à des projets collectifs en faveur des filières professionnelles.



PROMOTION DU TOURISME



Résultat de la consolidation des 16 offices de touristes communaux de l'agglomération, l'office de tourisme communautaire (OTC) de la Destination Royan Atlantique a pris son envol en 2017.

Ce nouvel établissement public à caractère industriel et commercial a été confronté à un triple défi en 2018 :

- Structurer la gestion des moyens affectés, de ses ressources internes et assumer **son changement d'échelle** pour atteindre au plus vite un bon niveau d'opérationnalité ;
- Prendre une place légitime comme **outil unique au service de tout le territoire**, pour le développement de son tourisme et de son attractivité ;
- Soumettre à son comité de direction un **projet stratégique d'actions et de projets**.

ACCUEILLIR, INFORMER ET CONSEILLER

L'accueil des touristes, sur notre territoire, reste une mission incontournable et s'oriente aujourd'hui vers un conseil personnalisé et individualisé afin de répondre aux attentes, de plus en plus précises, de nos usagers. Avec **513 000 visiteurs reçus en 2018 (+/- 2 % par rapport à 2017)**, l'office de tourisme du pays royannais enregistre une fréquentation stable sur l'ensemble des points d'accueil de la Destination Royan Atlantique. Avec un taux de 5 %, la fréquentation de la clientèle étrangère enregistre également une certaine stabilité par rapport à la saison 2017. Les demandes portent essentiellement sur la découverte du territoire royannais ainsi que sur les manifestations. Parmi les clientèles accueillies, il faut noter l'importance du segment couple. Enfin, la Nouvelle Aquitaine, l'Île-de-France, le Centre-Val-de-Loire restent, pour l'année 2018, les principaux bassins émetteurs de clientèles sur le territoire.

Boutique – billetterie. La boutique est un levier supplémentaire utile à l'OTC. Elle a pu être mise en place en juillet 2017 grâce à un logiciel mutualisé. Huit produits identitaires ont été intégrés aux boutiques existantes. Les ventes de la boutique de l'OTC sont en hausse par rapport à 2017. La boutique représente 10% des recettes enregistrées aux comptoirs des bureaux d'information touristique. La billetterie proposée dans les bureaux d'information touristique (BIT) permet d'offrir un service supplémentaire aux usagers. La mise en place d'un logiciel de caisse, à l'échelle de tous les BIT, a permis de proposer aux partenaires la mise en vente de leur billetterie au sein des différents points d'accueil de la destination. L'OTC a participé à la distribution d'une trentaine d'offres diverses.

Visites guidées «individuelles». En 2018, le service des visites guidées individuelles a enrichi son offre de deux visites supplémentaires par rapport à l'année 2017. Huit types de visites guidées ont été proposés du mois d'avril au mois d'octobre soit 95 visites au total. Les guides ont accueilli 2 023 personnes soit une augmentation de 155% par rapport à 2017 pour un CA de 11.916 € soit une augmentation de 177% par rapport à 2017.

COMMUNIQUER ET PROMOUVOIR LA DESTINATION

En 2018, la gamme de supports grand public a entièrement été retravaillée afin d'apporter couleurs et cohérence aux éditions de la destination. Le carnet de découvertes, présentant l'intégralité des activités de la destination est édité

en plusieurs langues. Afin de représenter au mieux la richesse de la destination, un magazine a été conçu pour permettre aux touristes comme aux locaux de découvrir tous les atouts du territoire. Les documents édités par l'office de tourisme sont également consultables ou téléchargeables en ligne.

Communication digitale. Après un travail considérable de refonte et de fusion des sites internet issus des seize offices de tourisme, le site de la Destination Royan Atlantique a pu voir le jour le 1er janvier 2018. Il est la vitrine de la Destination Royan Atlantique et permet aux touristes de trouver de l'information sur l'ensemble de la destination.

ACCOMPAGNER ET COORDONNER LES ACTEURS DU TOURISME

Commercialiser. Dès la création de l'OTC, un service groupe a été mis en place avec pour objectif l'élaboration de produits touristiques, la requalification de l'offre existante et l'accompagnement des prestataires. Les résultats en hausse indiquent, entre autres, que gérer la demande avec réactivité et efficacité, développer l'attractivité de notre offre, maintenir le niveau de qualité de notre production ont porté leurs fruits et contribué à la confirmation de 99% des demandes reçues cette année.

Prestations de service. Par le renvoi quotidien de consommateurs vers les hébergements, restaurants, les commerces, l'OTC joue un rôle d'apporteur d'affaires pour les professionnels du tourisme. Il se doit de fédérer et d'accompagner les professionnels pour améliorer leurs performances, il organise des visites prestataires afin



de renforcer la connaissance de l'offre touristique et développer une offre d'accompagnement et de professionnalisation auprès des professionnels.

Taxe de séjour. La taxe de séjour constitue une ressource fondamentale pour le financement des actions de l'OTC. Prélevé et encaissé par la CARA, le produit de cette taxe est reversé à l'euro près (déduction faite de la taxe additionnelle départementale) à l'EPIC en charge de la compétence tourisme.

UNE STRATÉGIE POUR L'AVENIR

Dans le cadre de l'élaboration du schéma de développement de l'économie touristique, le diagnostic stratégique de l'économie touristique du territoire de la CARA a été acté en comité de pilotage le 23 avril 2018. Ce travail a permis d'établir une stratégie pour les années à venir et de définir les grandes orientations du développement touristique autour d'une ambition partagée : **« Bien vivre une villégiature active dans toutes ses pratiques, sur tout le territoire, toute l'année, dans un cadre de vie préservé et ressourçant ».**

L'office de tourisme a activement participé à l'élaboration des quatre axes de travail du schéma de développement de l'économie touristique et collabore, actuellement, avec la CARA à la définition d'un plan d'actions opérationnelles et de mise en œuvre du SDET.

LES QUATRE AXES :

1. Mettre en synergie les cinq composantes du territoire,
2. Arrimer la vie du territoire à son socle identitaire : la villégiature active,
3. Développer la qualité de vie en préservant les territoires naturels,
4. Fixer le développement de l'économie du territoire sur une économie résidentielle performante.

Cette stratégie a été soutenue par les fonds européens FEADER via le programme LEADER.



OBSERVER ET QUALIFIER LA DESTINATION

L'observatoire recueille, traite et analyse les indicateurs touristiques de la destination.

Durant l'année 2018, trois vagues d'enquêtes de conjoncture ont été menées auprès d'un panel d'une centaine de professionnels afin d'établir les prévisions et les tendances de la fréquentation touristique. En partenariat avec Charentes Tourisme et Orange, l'OTC mesure la fréquentation touristique du territoire tout au long de l'année.

BILAN ANNUEL DE LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

La destination a connu en 2018 une légère baisse de fréquentation de la clientèle française (≈-2%), une stagnation de la fréquentation de la clientèle étrangère (≈6%).

En revanche, elle accueille de plus en plus d'excursionnistes.

GESTION DES PORTS

LE SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE



Le Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre a été officiellement créé le 23 novembre 2017 par arrêté préfectoral, pour une durée illimitée. Son siège est fixé à La Tremblade. Lors du premier comité syndical des ports de l'estuaire de la Seudre, le 14 décembre 2017, Jean-Pierre Tallieu a été élu président du nouveau syndicat mixte, Mickaël Vallet premier vice-président et Fabienne Labarrière deuxième vice-présidente. Le syndicat est dirigé par Pierre-Yves Chevalier. Le syndicat mixte est compétent au 1er janvier 2018 sur les onze ports qui lui sont transférés. Il exploite en direct depuis le 1er janvier 2018 les deux ports de La Tremblade ; les neuf autres ports continuent à être exploités par les communes, pour le compte du syndicat (contrats de délégation de service public en vigueur), jusqu'à la fin des contrats pour Marennes (31 décembre 2018), de manière anticipée pour les

autres au 31 décembre 2019. Dans un premier temps, les usagers des autres ports que ceux de La Tremblade ne changeront pas d'interlocuteur et continueront à s'adresser à la mairie.

LES ONZE PORTS GÉRÉS PAR LE SYNDICAT

L'objet de ce syndicat est d'assurer la compétence prévue par la loi NOTRe. À ce titre, le département de la Charente-Maritime a transféré les onze ports suivants :

- **La Tremblade** : Route Neuve (25 places) / l'Atelier (375 places)
- **Arvert** : Coux (20 places) / La Grève à Duret (40 places)
- **Étaules** : Orivol (55 places) / Les Grandes Roches (60 places)
- **Chaillevette** : Chatressac (60 places) / Chaillevette (32 places)
- **Mornac-sur-Seudre** : Mornac (65 places)
- **L'Éguille-sur-Seudre** : L'Éguille (73 places)
- **Marennes** : La Cayenne (427 places) soit un total de places déclarées de 1232.

STRUCTURATION ET ORGANISATION EN 2018

Le syndicat s'est progressivement

Deux syndicats mixtes ont été créés pour assurer la gestion des ports sur l'estuaire de la Seudre et sur ceux de la Gironde. En unissant ses forces à celles du Département au sein de ces nouvelles structures, la CARA a pour ambition d'harmoniser la gestion des ports pour étendre les services rendus aux usagers, moderniser et développer les infrastructures.

structuré tout au long de l'année 2018 et a mené entre autres les principales actions suivantes :

- structuration et organisation de l'organe de gouvernance (comité syndical) ;
- organisation interne par l'accueil et le recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement du service pour ce premier exercice ; en fin d'année, le syndicat compte 5 agents (1 directeur, 1 assistante, 1 maître de port adjoint, 1 agent administratif et 1 agent technique) ;
- mise en place des instances représentatives des usagers (comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance ; commissions portuaires locales consultatives, conseil portuaire unique) ;
- appropriation et mise à jour des autorisations d'occupation du domaine public portuaire ;
- accueil et informations des usagers ;
- gestion et maintenance des installations portuaires de La Tremblade ; services aux usagers (grutages, carénages) ;
- appui aux communes gestionnaires des ports concédés ; préparation des modalités de fins des concessions.





LE SYNDICAT MIXTE PORTUAIRE ROYAN / BONNE-ANSE

Le Syndicat mixte portuaire Royan / Bonne-Anse a été créé par arrêté préfectoral du 23 novembre 2017. Constitué de deux membres, le conseil départemental de la Charente Maritime et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), il assure désormais la compétence, le développement et la gestion des sites portuaires de Royan et de Bonne Anse. Son périmètre sera amené à évoluer et devrait intégrer, à moyen terme, les sept ports de la rive droite de la Gironde actuellement dans le périmètre de compétence du Grand Port Maritime de Bordeaux (Meschers-sur-Gironde, Talmont-sur-Gironde, Barzan, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Saint-Fort-de-Gironde, Vitrezay et Mortagne-sur-Gironde).

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE.

Le vice-président de la CARA, Patrick Marengo, également maire de Royan, a été élu le 6 février 2018 président du Syndicat mixte portuaire Royan / Bonne

Anse, composé d'élus du conseil départemental de la Charente-Maritime et de la CARA. Jean-Pierre Tallieu, président de la CARA, et Marie-Pierre Quentin, conseillère départementale, ont été nommés vice-président(e)s. Le pilotage de cette nouvelle structure a été confié à Bruno Samzun secondé par David Passerault. Le Syndicat mixte des ports de Royan / Bonne-Anse regroupe 24 agents. Il dispose d'un potentiel de 1450 places, réparties entre Royan (1050 places) et Bonne Anse (400 places) et d'un budget de 3,5 millions d'euros.

Il a la particularité d'intégrer une diversité importante d'activités, plaisance, commerce (navires à passagers), pêche (35 bateaux de marins-pêcheurs à Royan) et bientôt l'accueil de paquebots de croisières fluvio-maritimes. Il dispose également d'une criée dont l'excellence est reconnue au niveau international, et qui enregistre un chiffre d'affaire annuel de près de 9 millions d'euros.

EN 2018, L'ACTION DU SYNDICAT A PORTÉ SUR :

- Installation de la nouvelle structure, de l'organe de gouvernance et recrutement du directeur ;
- Refonte de l'organigramme pour permettre de lever les points de fragilité de l'organisation antérieure et d'optimiser le fonctionnement des services ;
- Accueil de bateaux de croisières fluviales dans le port de Royan : en octobre 2018, le Syndicat mixte portuaire a pris la maîtrise d'ouvrage de cette opération lancée en 2016 par la CARA. Les travaux d'aménagement situés sur le quai des Sabliers et dans le bassin de pêche sont en cours de réalisation (équipements nautiques, poste électrique 1000 Kva, bornes de distribution électrique et eau, houlographe) et devaient être finalisés au cours de l'été 2019. La destination Royan est déjà inscrite dans le catalogue du croisiériste « CroisiEurope » pour 2020 ;



Patrick Marengo, président du Syndicat mixte portuaire Royan / Bonne Anse et maire de Royan, Dominique Bussereau, président du Département et Jean-Pierre Tallieu, président de la CARA, lors de la présentation à la presse du projet d'accueil de bateaux de croisières fluviales à Royan.

- Redéfinition de l'ensemble des contrats d'autorisations d'occupations temporaires sur le domaine public portuaire afin de mieux encadrer ces mises à disposition ;
- Mise en conformité réglementaire dans le cadre de l'attribution des nouvelles autorisations d'occupations temporaires afférentes aux activités commerciales sur le plan d'eau (élaboration d'un cahier des charges définissant les besoins des ports, mises en concurrence) ;
- Remise à niveau du document unique de sécurité permettant d'évaluer les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés et de mettre en œuvre les actions pour les maîtriser (équipements de protection individuel, évolution des pratiques, formations,...) ;
- Audit interne sur la gestion du personnel (temps de travail, congés, repos, organisation, respect des dispositions légales et conventionnelles) et définition et déploiement des actions de mise en conformité, d'optimisation organisationnelle et d'amélioration des pratiques ;
- Déploiement d'actions d'amélioration environnementale et de sécurisation des pratiques (mise en place de déchetteries portuaires, gestion des déchets dangereux, élaboration de règlements d'exploitation...)

La CARA
divertit



CULTURE



La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique continue à inscrire sa volonté de développement culturel à l'échelle de son territoire dans la culture de l'action. Elle affirme sa démarche en établissant ses projets dans des champs artistiques variés et ce, au plus près des habitants. Elle la qualifie en harmonisant les actions d'animation et de valorisation culturelle à son patrimoine et à la population. La CARA favorise la création et la diffusion de la culture tout en soutenant les événements nouveaux qui émanent tant du milieu artistique que du secteur culturel.

LA MAISON DES DOUANES

Dédiée depuis 2017 aux arts et à la culture, la Maison des Douanes a rouvert ses portes le 7 avril 2018 en offrant l'occasion à un nouvel artiste contemporain d'exposer ses œuvres dans un espace privilégié largement ouvert sur le paysage. La CARA maintient là sa volonté de créer des passerelles de rencontres entre le public et le milieu artistique contemporain. À l'issue d'un appel à candidature, la seconde exposition temporaire intitulée « A RIVER TO CROSS » a été consacrée à ALBEN, artiste autodidacte dont l'atelier se situe

au Verdon-sur-Mer dans une ancienne usine de la pointe du Médoc. Ses œuvres sont exposées depuis quinze ans dans des galeries et des foires d'art contemporain en France et à l'étranger. Inspiré par les nouveaux réalistes, il réutilise notamment des objets issus de la culture américaine, qu'il accumule et fige dans la résine. La forme s'inspire autant d'œuvres classiques que des cultures religieuses et populaires. Ses tableaux, à la logique d'assemblage presque compulsive et sa virtuosité technique dans l'utilisation du pochoir ont été appréciés par plus de 9 400 visiteurs. Dans le même temps, le travail de médiation culturelle engagé par



la direction des affaires culturelles de la CARA en lien avec l'Éducation nationale et l'artiste, a suscité une fréquentation en hausse des écoliers. Les horaires d'ouverture adaptés en 2018 ont permis de réserver les matinées à l'accueil des enfants, soit 1 290 élèves accueillis, représentant 56 classes (écoles, collèges, lycées, relais APE confondus) et 90 élèves provenant de territoires voisins. En 2018, la CARA a conçu et mis en place une boutique dans la partie « extension » de la Maison des Douanes. Ont été proposés des produits estampillés CARA/MDD, des objets destinés aux enfants, le catalogue de l'exposition, des œuvres d'ALBEN présentées en dépôt-vente, ainsi qu'un espace librairie, organisé en lien avec la Corderie royale de Rochefort. Cet espace, tant par sa configuration que par son contenu, a été apprécié par le public. Des réassorts ont été effectués au cours de la saison afin de répondre à la demande. De même, à l'issue de cette seconde exposition, une réflexion a été lancée sur l'évolution de nouveaux produits et ouvrages d'art. La Maison des Douanes a ainsi enregistré plus de 21 800 € de recettes.

En termes d'animation, la direction des affaires culturelles a organisé un premier concert dans le jardin de la Maison des Douanes, le 19 mai, avec le groupe ELLA/FOY. La mise en place technique s'est déroulée dans de bonnes conditions. 427 entrées ont été enregistrées sur 500 autorisées. Dans le cadre des journées européennes du patrimoine et lors des derniers jours de l'exposition, l'artiste a réalisé des œuvres au pochoir, devant un public nombreux. Aux exigences artistiques et techniques doit aussi correspondre une qualité d'accueil du public et de l'artiste. Le bon fonctionnement, la polyvalence de l'équipe des agents d'accueil ont été soulignés et appréciés, ainsi que l'approche et l'accompagnement réservés aux visiteurs. Pour cette seconde année d'ouverture, la Maison des Douanes a su une nouvelle fois rencontrer son public et offrir un beau rendez-vous artistique aux visiteurs et aux habitants. Ces derniers ont été touchés dans leur diversité culturelle, sociale, générationnelle et territoriale. La CARA, pour ce faire, continue à créer les conditions de contacts et d'échange entre artiste et visiteurs. À ce titre, nous ne

sommes plus dans quelque chose de quantifiable, au-delà des chiffres, nous sommes dans un autre registre, celui de l'ouverture aux autres, au monde et à ce qui en découlera pour chacun.



© Alexandre GARCIA

JEUDIS MUSICAUX

La 30^e édition est l'une des plus belles, en enregistrant 6 133 entrées dont 5 376 payantes, soit un taux de fréquentation élevé, 90%, digne des plus grands festivals dédiés à la musique classique.

Elle a débuté en l'église Notre-Dame-des-Anges à Royan-Pontailiac, avec la retransmission en direct sur Radio classique du concert de l'ensemble Appassionato avec Camille Thomas, virtuose violoncelliste, et en présence de la journaliste Laure Mézan.

De juin à septembre, plus de 170 artistes se sont succédés afin de mettre le patrimoine culturel en musique tout en favorisant la diffusion culturelle. Cette année, quatre concerts ont été organisés dans les temples de Vaux-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Chaillevette et La Tremblade.

Une programmation d'excellence, avec quelques échappées vers le Jazz, reconnue par les artistes eux-mêmes et relayée par certaines radios nationales et thématiques (France musique, Radio classique et France info). Par cette affluence et leur notoriété affirmée au-delà du territoire, « Les Jeudis Musicaux », s'ancrent comme un événement unique et incontournable dans le paysage culturel. Pour fêter cette 30^e édition, l'idée était de faire revenir certains artistes « ayant marqué » le festival et des nouveaux, comme Philippe Jaroussky, pour célébrer cette saison. Des cartes blanches et des journées dédiées ont aussi été accordées à Adam Laloum, au Quatuor Ebène ou à Emmanuel Rossfelder.

Chaque fin de concert a donné l'opportunité au public de rencontrer les musiciens autour d'un verre. Ce moment de convivialité a été organisé, en lien avec la direction des affaires culturelles, par les associations-relais des 33 communes.

À la proximité géographique s'ajoute une accessibilité tarifaire, la CARA ayant souhaité maintenir le prix d'entrée à 14 € (gratuité pour les - de 16 ans). Il était toujours possible d'acheter les places à l'avance via deux prestataires extérieurs : Ticketmaster & Fnac.



© Yoshi Power Shot



© Carme Meyau



© Yoshi Power Shot

LES SENTIERS DES ARTS FONT LEUR CINÉMA

Voilà déjà six ans que les Sentiers des Arts s'épanouissent sur notre territoire mais aussi sur celui des rives de Gironde, à la faveur d'un partenariat noué en 2016 entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et les Communautés de communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire.

Du 15 septembre au 4 novembre 2018, cette nouvelle galerie à ciel ouvert a invité les habitants et les visiteurs à redécouvrir notre patrimoine, au fil des œuvres poétiques installées le long d'itinéraires éphémères, par des artistes plasticiens venus de tous les horizons. En 2018, le thème retenu était celui du 7e art. Les 16 œuvres exposées, qu'elles soient ludiques, monumentales ou aériennes, ont suscité la curiosité et ont permis une visite insolite du territoire.

La CARA a décidé de proposer 11 œuvres, à proximité des anciennes gares de la Compagnie des chemins de fer de la Seudre, de Cozes à La Tremblade en passant par Corme-Écluse, Saujon, Saint-Sulpice-de-Royan, Mornac-sur-Seudre, Chaillevette, Étaules et Arvert.

Cette stratégie a été soutenue par les fonds européens FEADER via le programme LEADER.





© Alexandre GARCIA

Plus au sud, Saint-Fort-sur-Gironde, Saint-Sorlin-de-Conac et Braud-et-Saint-Louis ont offert d'autres escales artistiques dans des paysages de marais et d'estuaire.

Les 16 artistes, sélectionnés à l'issue d'un appel à candidature, ont été accueillis en résidence du 8 au 14 septembre. Pendant ce temps de création et d'installation, des échanges et des rencontres se sont déroulés entre artistes et publics. De même, la collabo-

ration établie entre la CARA et l'Éducation nationale a continué à se renforcer. La formation d'environ 40 professeurs des écoles s'est ainsi poursuivie, en présence de tous les artistes, pour leur permettre d'assurer des visites en autonomie sur site.

Des ateliers scolaires autour du Land Art ont également été animés par cinq artistes, à destination de six classes du territoire.

Un travail important de coordination et d'organisation a été mis en place entre le service des affaires culturelles de la CARA, l'association Trains & Traction et la conseillère pédagogique art visuel. Ce sont ainsi quelques 1 075 élèves, soit 46 classes, qui ont sillonné les Sentiers des Arts avec le Train des mouettes. Ce dernier a spécialement programmé sept trains au départ de Saujon et de La Tremblade.

Enfin, 860 passagers ont participé aux sorties spécialement proposées pour cette manifestation par le Train des mouettes. Les Sentiers des Arts s'ancrent sur le territoire comme...

Un rendez-vous culturel et artistique automnal
Un itinéraire valorisant chaque année un nouvel espace environnemental et patrimonial
Un événement mobilisant les communes, les acteurs locaux et de nombreux partenaires

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS EN MATIÈRE D'ANIMATION TERRITORIALE

Attentive à l'évolution du paysage culturel de son territoire et plus particulièrement aux manifestations liées à l'animation culturelle, la CARA apporte son soutien à un certain nombre d'entre elles, selon des critères et modalités d'attribution préalablement déterminés. L'ensemble des dossiers est étudié par la direction des affaires culturelles avant d'être soumis à l'avis de la commission culture puis au vote du conseil communautaire.

- En 2018, 28 demandes ont été instruites, 19 ont reçu un avis favorable.

GESTION ET VALORISATION DES COLLECTIONS DE LA CARA

La CARA possède un ensemble d'objets de collection relatifs à l'histoire du territoire royannais durant la Seconde Guerre mondiale ainsi qu'au monde rural à travers la collection agricole. Ces biens sont gérés par la direction des affaires culturelles et peuvent donner lieu à des expositions et des prêts pour des projets en lien avec notre territoire.

- Dans le cadre de la manifestation commémorative de la fin de la Première Guerre mondiale aux travers des wagons américains livrés et assemblés à La Rochelle, l'association Trains & Tractions a sollicité auprès de la CARA le prêt de la locomotive à vapeur canadienne au cours de l'été 2018.

SITE INTERNET

Le « musée du patrimoine du pays royannais », www.pays-royannais-patrimoine.com

Constitué à partir des travaux et réflexions de la direction des affaires culturelles autour des particularités historiques, culturelles, patrimoniales du territoire, le site rassemble objets, documents caractéristiques en provenance des collections publiques ou privées, archives, musées, monuments et lieux culturels composant la mémoire, le patrimoine et l'actualité du territoire.

Outil de conservation, de pérennisation et de restitution de l'information, le site continue à être apprécié pour la découverte du patrimoine du territoire tant par les visiteurs que par les habitants. Chaque année, de nouvelles informations viennent enrichir le musée virtuel ; ce dernier est également complété par les éléments transmis par les partenaires : communes, associations, sites patrimoniaux, érudits locaux, ...

ET EN 2019 :

- Préparation de la 31^e édition des Jeudis Musicaux.
- Organisation de la 7^e édition des Sentiers des Arts, en partenariat avec les Communautés de communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire. Proposition d'une nouvelle thématique : « Contemplation » et réflexion sur la mise en place d'un parcours artistique autour des lacs de Vaux-sur-Mer et de la Métairie à Royan.
- Réouverture de la Maison des Douanes le 6 avril. Présentation d'une nouvelle exposition de Titouan Lamazou « Œuvres vagabondes ». Composition et mise en place de la boutique et de ses différents espaces : jeunesse, ouvrages d'art, produits dérivés et œuvres de l'artiste.
- Préparation de l'exposition 2020 de la Maison des Douanes et réflexion sur les évolutions à intégrer dans l'organisation et le fonctionnement du site.
- Organisation d'un nouvel événement culturel valorisant l'Estuaire de la Gironde, en lien avec les Communautés de communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire. Le principe étant de développer un spectacle sous la forme d'une itinérance le long de l'estuaire qui ponctuera sept sites remarquables dont quatre sur le territoire de la CARA (Port de Chenac-Saint-Seurin d'Uzet, Site archéologique du Fâ à Barzan, Pointe du Caillaud à Talmont et site du phare de Saint-Georges-de-Didonne).
- Instruction des nouveaux dossiers de demande de subvention en matière d'animation culturelle.



ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ET ANIMATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

L'année 2018 a vu le service se réorganiser et l'équipe s'étoffer avec la création du poste d'agent d'entretien de l'ensemble de nos dispositifs de randonnée. Le service est maintenant en capacité d'intervenir sur le terrain, toute l'année, pour des opérations de mise en place ou d'entretien des mobiliers de signalisation ou d'infrastructures dédiées aux activités de pleine nature.

CRÉATION D'UN OUTIL DE GESTION

Grâce à l'ouverture du poste, le service peut assurer la planification complète des interventions d'entretien, maîtriser la remontée des informations depuis le terrain et alimenter une borne de données dédiée. C'est ce qui a été fait en lien avec les collègues du service S.I.G. avec la mise en service de la WebSIG - Carto-rando. Grâce à cet outil, les vérifications de l'état de tous nos balisages sur le terrain peuvent s'effectuer à l'aide d'une tablette numérique sur la base de menus déroulants. Chaque jour, les données collectées sont chargées en se connectant à la base de données via le réseau WIFI. À terme, ceci permettra une analyse plus fine du temps passé sur ces travaux d'entretien. Cet outil est également accessible au grand public et permet de visualiser l'ensemble des tracés des différents réseaux ainsi que tous les points de balisage avec leur indication directionnelle ainsi que leur dernière date de vérification.

Cf : <https://carto.agglo-royan.fr/rando/>
Réalisation de l'entretien de l'ensemble des balisages et des sites de course d'orientation.

DÉVELOPPEMENT DE PARCOURS ÉQUESTRES

Dans le cadre du partenariat avec l'association européenne d'Artagnan (AERA) et le développement de l'itinérance équestre, le service a établi une reconnaissance des parcours et réalisé

la cartographie de l'itinéraire « Route des Cardinaux ». L'ensemble des statuts fonciers ont été vérifiés et ce parcours est prêt à baliser de manière permanente au début de l'année prochaine. Ce parcours dédié à l'itinérance a fait l'objet d'un événement inaugural en mai 2018 : l'Échappée nuptiale.

DÉVELOPPEMENT DE PARCOURS PÉDESTRES : SENTIERS DÉTOURS

Deux nouveaux sentiers pédestres « Détours à » ont été ouverts dans la commune de La Tremblade : l'un au centre-ville avec un parcours de 2,4 km, l'autre à Ronce-les-Bains (2,8 km) avec pour thème 19 villas remarquables. Ainsi, ce sont à présent cinq parcours pédestres urbains qui sont proposés aux habitants permanents ou secondaires, comme aux touristes pour allier le plaisir de la marche avec la découverte de points d'intérêt culturels, patrimoniaux, paysagers, etc. sur un parcours de 5 km maximum.

PUBLICATIONS ET COMMUNICATION

Sixième édition du guide vélo. La version 2018 a été distribuée à 18 000 exemplaires sur tout le territoire (mairies, Office du tourisme communautaire et ses bureaux d'information touristique, campings, commerces, etc.). Cette année, le guide a été entièrement distribué directement par le service sur l'ensemble du territoire. La première mise en place a été effective la semaine avant les vacances de Pâques.

DÉVELOPPEMENT DES PARCOURS VTT

Dans le cadre de la refonte des parcours VTT, mise en œuvre du balisage sur un nouveau parcours bleu entre Arces-sur-Gironde et Semussac. Mise au point de la nouvelle version des autres parcours et reconnaissances terrain.

LES ANIMATIONS : ECHAPPÉE NUPTIALE

Pour la première fois, le service a testé l'organisation d'une randonnée équestre itinérante afin d'inaugurer l'ouverture de la route équestre d'Artagnan. Réalisé sur trois journées, soit près de 75 km à parcourir, en partenariat avec la Communauté de communes de Haute-Saintonge et le Comité départemental de tourisme équestre, l'événement a totalisé la participation d'une centaine de cavaliers et attelages. Le temps fort restera le défilé costumé de 50 chevaux et cavaliers au centre-ville de Cozes.

FÊTE DU VÉLO

La sixième édition de la Fête du vélo proposait de faire le tour de la forêt de la Coubre, l'occasion de faire connaître au public les nouveaux aménagements cyclables réalisés entre La Tremblade et les Mathes – La Palmyre. Au final, les conditions météorologiques maussades ont grevé le succès de la journée qui aura totalisé quelques 330 personnes.



NAUTISME



Séance d'entraînement du pôle régional catamaran à Saint-Georges-de-Didonne

Un nouveau schéma nautique pour 2018 – 2020 a été validé en décembre 2017 par le conseil communautaire. L'objectif de ce schéma de développement nautique est de **favoriser la découverte et la pratique des sports nautiques pour le plus grand nombre de jeunes du territoire de la CARA.** Il propose des actions cohérentes et graduelles qui suivront les enfants du plus jeune âge jusqu'à la vie adulte. En effet, **la transmission d'une culture maritime aux élèves,** cœur de cible de ce schéma, est le pilier d'une stratégie nautique durable.

Le déploiement de ce projet de développement se fait selon les axes suivants :

- La mise en œuvre d'activités nautiques scolaires pour les CE2, CM1 et CM2 des écoles primaires du territoire,
- L'optimisation d'une pratique sportive accompagnant les projets de développement des écoles de sport des clubs nautiques, et le déploiement local d'une antenne du pôle d'entraînement régional de voile de la Ligue Nouvelle-Aquitaine,
- La formation de jeunes moniteurs issus des deux premiers programmes,
- La communication sur l'identité nautique du territoire,

► La mise en œuvre d'actions visant à associer le développement du nautisme à une gestion durable de l'environnement,

► La mise en œuvre d'actions visant à rendre les activités nautiques accessibles aux personnes en situation de handicap.

NAUTISME SCOLAIRE

Depuis 1995, l'intercommunalité finance un programme de voile scolaire à destination des élèves de CM1 et de CM2. Depuis 2012, il est complété en CE2 par la découverte des activités surf et kayak. Le nautisme scolaire, dans le cadre des activités physiques de pleine nature, s'inscrit dans une programmation d'activités visant à développer des compétences chez les élèves en lien avec les programmes de l'Éducation nationale : oser s'engager dans des actions progressivement plus complexes, enrichir son répertoire d'actions motrices, mettre en relation les notions d'espace et de temps, appliquer et construire des principes de vie collective (règles, code de bonne conduite, écoute, aide, tolérance, respect, ...). 2 150 élèves scolarisés dans 32 écoles

ont ainsi suivi un apprentissage en 2018, dispensé dans les dix centres nautiques de la CARA. Une vraie formation nautique : 24 séances, 12 jours entiers. Une chance pour les jeunes du territoire et un vivier pour le développement de la pratique sportive !

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Le développement de la pratique sportive permet de dynamiser l'ensemble de la pratique, le secteur loisir comme le secteur compétition, d'aider les clubs et les sportifs dans leur engagement dans le sport fédéral (50 podiums enregistrés du niveau départemental au niveau international). La CARA identifie et communique autour d'une équipe « Royan Atlantique », elle véhicule son image dans les épreuves régionales et internationales. 200 jeunes sportifs issus de six écoles de sport, dans 4 disciplines sont concernés (voile légère, char à voile, surf et kayak). Une antenne catamaran du pôle d'entraînement régional (PER) de la ligue de voile Nouvelle-Aquitaine, appuyée sur deux sections sportives au collège Zola et au lycée Cordouan de Royan viennent compléter ce dispositif.



© Alexandre GARCIA

FORMATION DES JEUNES MONITEURS

Le certificat de qualification professionnel d'initiateur voile (CQP AMV) est une formation reconnue par l'État. Elle s'adresse à ceux qui souhaitent partager leur passion et sont attirés par l'enseignement de la voile (dériveur, planche à voile et catamaran). Les centres de formation des bases de voile de la CARA mutualisent leurs ressources pédagogiques, techniques, humaines et financières. 6 jeunes ont été diplômés en 2018 pour ensuite travailler dans les bases nautiques ; 19 stagiaires sont inscrits pour la formation 2018 - 2019 - 2020.

COMMUNICATION

L'enjeu est de positionner le nautisme comme vecteur d'image de la CARA et promouvoir l'identité nautique du territoire. La CARA promeut sa marque « Nautisme Royan Atlantique » par l'intermédiaire de différents supports : organisation et aides aux manifestations, édition d'un guide nautique, gestion d'un site internet, animation sur les réseaux sociaux et par un travail en collaboration avec l'office de tourisme communautaire. En 2018, ce sont près

de 1700 fans de la page Facebook « Nautisme Royan Atlantique », 50 événements nautiques organisés sur le territoire et 45 organisateurs d'activités nautiques.

ENVIRONNEMENT

La CARA incite les structures et les acteurs nautiques à une meilleure prise en compte de l'environnement. Elle propose des demi-journées de sensibilisation à l'environnement littoral. D'autres actions ont été abordées et doivent être développées : formation des moniteurs, éco-gestion des structures, charte de bonnes pratiques,... Cette action est menée en transversalité avec les services de la CARA en charge de l'environnement.

ACCESSIBILITÉ

L'enjeu est de rendre les pratiques nautiques attractives et accessibles au plus grand nombre. La CARA, après la réalisation d'un recensement des pratiques accessibles disponibles sur le territoire, a pour objectif de solliciter les organisateurs d'activités nautiques volontaires pour initier et développer une offre à destination des personnes en situation de handicap, et de les accompagner dans cette démarche. En 2018, la CARA

a proposé à ces publics la découverte gratuite d'activités nautiques pendant l'événement « Faites du Nautisme ». Fin 2017, les élus de la CARA ont souhaité faire un bilan de cette politique et vérifier son adéquation avec les besoins des prestataires et la réalité du marché, et plus largement mesurer l'importance et la nature des impacts générés par ces dispositifs.

La CARA a, dans ce cadre, mobilisé une équipe de consultants spécialisés, pour apporter un regard sincère, extérieur et expérimenté sur ces différents questionnements. Début 2018, une mission intitulée « diagnostic du projet nautique communautaire et des prestataires d'activités nautiques » a démarré pour apporter un regard élargi sur le fonctionnement du nautisme à l'échelle du territoire, à la fois en termes d'organisation et de gouvernance, d'adéquation entre l'offre et la demande et plus largement de fonctionnement des différents prestataires.

Au-delà d'un simple exercice de bilan, la mission a également visé à apporter des préconisations concrètes pour optimiser et adapter le « **nouveau projet nautisme Royan Atlantique** » au regard des défis à relever.

RAPPORT financier



ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018



Le compte administratif fait état des dépenses et recettes effectives de l'exercice écoulé. Ces éléments financiers représentent la « photographie » des réalisations effectives et de l'activité de la collectivité.

121,4 M€

de dépenses

dont
34,50 M€
dédiés à l'équipement

8,56 M€

de dotation globale
de fonctionnement
(dotation d'intercommunalité
+dotation de compensation)

31,5 M€

de produit fiscal*
(15,90 M€ de produits nets
après reversement de fiscalité)

*hors TEOM, versement transport et taxe de séjour

ÉQUILIBRE FINANCIER EN MILLIONS D'EUROS

FONCTIONNEMENT

Dépenses 73,17 M€	Recettes 108,24 M€
Reversement de fiscalité 18,66 M€	Produit fiscal (économique et ménages) et compensations 33,51 M€
Gestion des déchets, collecte, enlèvement, traitement, déchèteries 15,88 M€	D.G.F. - état 8,56 M€
Personnel 8,22 M€	T.E.O.M. 12,55 M€
Subventions, participations 3,54 M€	Redevances Assainissement (Collectif et SPANC) 6,67 M€
DSP Transport 5,07 M€	Déchets - Redevances 3,09 M€
Contribution SDIS 2,72 M€	Versement transport 2,52 M€
Autres dépenses 5,50 M€	Déchets - Reprises et soutiens 1,87 M€
Assainissement, frais de gestion 0,50 M€	Transport - Participation Région Réseau secondaire 2,19 M€
Intérêt de la dette 0,15 M€	Subventions, participations 1,32 M€
Dépenses exceptionnelles 0,71 M€	Produit Taxe GEMAPI 0,57 M€
Reste à réaliser 1,60 M€	Prime performance stations épuration 0,39 M€
Dotations aux amortissements 7,51 M€	Autres recettes 3,40 M€
Opérations d'ordre 3,07 M€	Reste à réaliser 1,60 M€
Résultat reporté 0,05 M€	Opérations d'ordre 4,50 M€
	Résultat reporté 25,52 M€

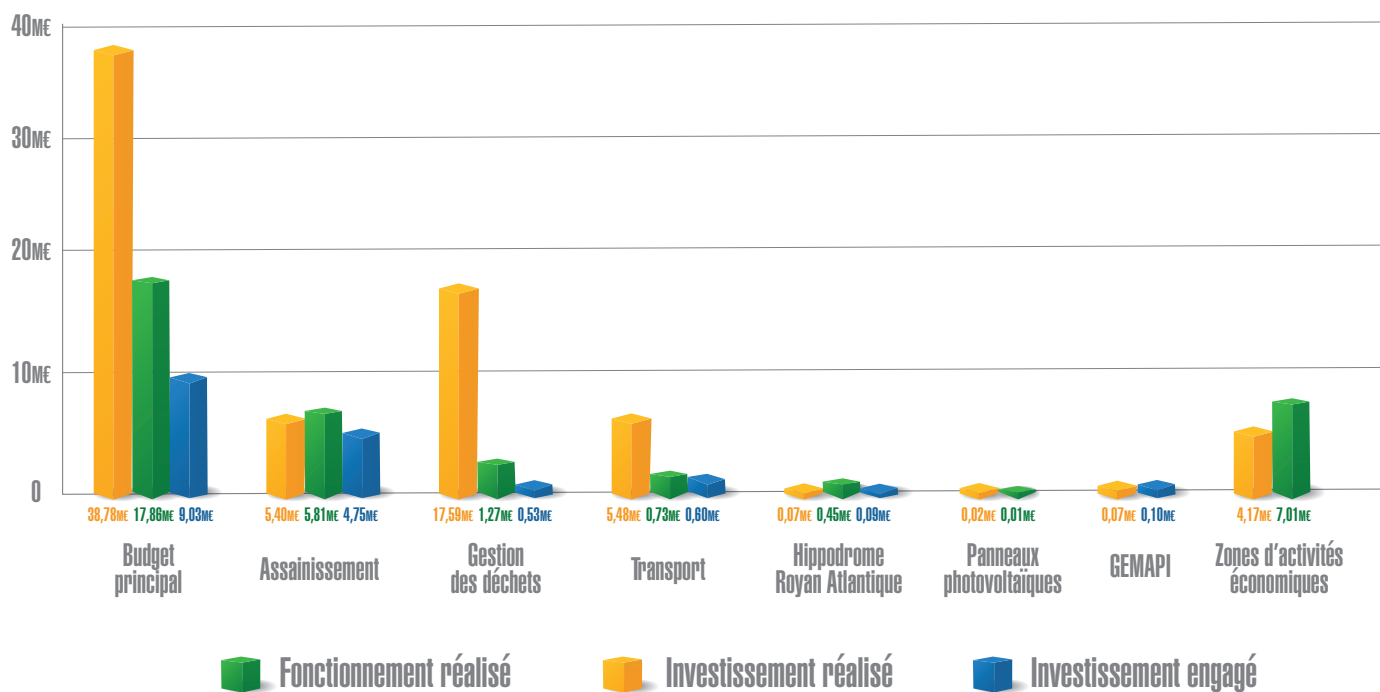
Excédent 2018 : 35,07 M€

INVESTISSEMENT

Dépenses 48,23 M€	Recettes 69,22 M€
Opérations d'équipement 17,48 M€	FCTVA / TVA 0,93 M€
Subventions d'équipement 1,90 M€	Subventions 0,17 M€
Remboursement capital dette 1,12 M€	Résultat affecté 4,06 M€
Autres dépenses d'investissement 3,62 M€	Emprunts 6,80 M€
Reste à réaliser 15,09 M€	Autres recettes 7,56 M€
Opérations d'ordre 5,14 M€	Reste à réaliser 4,69 M€
Résultat reporté 3,89 M€	Amortissements 7,51 M€
	Opérations d'ordre 3,71 M€
	Résultat reporté 33,78 M€

Excédent 2018 : 20,98 M€

RÉPARTITION PAR BUDGET DES CRÉDITS ENGAGÉS EN MILLIONS D'EUROS PAR LA CARA EN 2018



	Fonctionnement réalisé	Investissement réalisé	Investissement engagé
Budget Principal (TTC)	38,78 M€	17,86 M€	9,03 M€
Assainissement (TTC)	5,40 M€	5,81 M€	4,75 M€
Gestion des déchets (TTC)	17,59 M€	1,27 M€	0,53 M€
Transport (TTC)	5,48 M€	0,73 M€	0,60 M€
Hippodrome Royan Atlantique (HT)	0,07 M€	0,45 M€	0,09 M€
Panneaux photovoltaïques (HT)	0,02 M€	0,01 M€	
GEMAPI (TTC)	0,07 M€		0,10 M€
Zones d'activités économiques - 7 budgets (HT)	4,17 M€	7,01 M€	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018

RECETTES FISCALES PRODUITS FISCAUX - M€-	TAUX	CA 2018
Cotisation foncière des entreprises	23,85 %	5,27 M€
Taxe d'habitation	8,12 %	18,26 M€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,90 %	1,35 M€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2,44 %	0,06 M€
Allocations compensatrices		1,22 M€
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		0,31 M€
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		3,33 M€
Taxe sur les surfaces commerciales		1,46 M€
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties		0,23 M€
Attributions de compensation versées aux communes		-2,81 M€
Attributions de compensation versées par les communes		0,83 M€
Reversement fonds national de garantie individuelle des ressources		-13,61 M€

FISCALITÉ NETTE BUDGET PRINCIPAL

15,90 M€

Taxe enlèvement des ordures ménagères	*8,22 %	12,55 M€
Versement transports		2,52 M€
Reversement versement transport		-0,01 M€
Taxe GEMAPI		0,57 M€

* Taux moyen toutes zones confondues

FISCALITÉ NETTE BUDGETS ANNEXES

15,62 M€

ZOOM SUR LA FISCALITÉ 2018 DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

MOYENNE FISCALITÉ DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION	TAXE D'HABITATION	TAXE DE FONCIER BÂTI	TAXE DE FONCIER NON BÂTI	COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES
CARA	8,12 %	0,90 %	2,44 %	23,85 %
Moyenne autres agglomérations de Charente-Maritime	8,12 %	0,66 %	3,06 %	25,42 %
Moyenne agglomérations de la région Nouvelle Aquitaine	9,03 %	1,29 %	5,20 %	28,01 %
Moyenne des agglomérations du territoire national	9,20 %	1,63 %	4,86 %	25,99 %

Source : DGCL - à partir des Etats fiscaux 1259 de la DGFiP.

16,42 M€
de recettes fiscales reversées
sur le budget principal
soit près de **51 %**
des produits perçus

DÉPENSES RÉALISÉES PAR PÔLE DE COMPÉTENCE EN MILLIERS D'EUROS

	Reversement de fiscalité	Frais généraux	Subventions Participations Contributions	Charges de personnel	Dotations aux amortissements	Annuité de la dette	Opérations d'équipements	Opérations d'ordre	Déficit reporté	Autres dépenses	Total général
Gestion des déchets		10 666	5 216	1 351	350	13	608	2	652	2	18 860 K€
Opérations financières non affectées	13 610				2 330	44		115		155	16 254 K€
Zones d'activités communautaires		1 291					7	7 027	3 092	3 455	14 873 K€
Assainissement eaux usées		447		385	4 494	355	4 508	963		53	11 206 K€
Transport mobilité	14	5 090	47	175	324	233	590	98		687	7 258 K€
Charges de structure		1 228	6	2 898		454	764			429	5 779 K€
Sécurité salubrité publique		447	2 797	832			10 204				14 280 K€
Péréquation	2 807		844								3 651 K€
Prospective, stratégie territoriale	2 227	70	1 443	299			28			14	4 080 K€
Politique de la ville, action sociale		300	1 643	260			12			1	2 216 K€
Animation territoriale		890	174	577			217			1	1 859 K€
Hippodrome Royan Atlantique		29				150	144		195		518 K€
Habitat, logement		3	863	63			2				931 K€
Territoire durable		106	14	405	14	15	39				594 K€
Développement économique		194	42	328			300			3	868 K€
Environnement terrestre et maritime, espaces naturels sensibles		260	128	276			5			8	678 K€
Gens du voyage		199	130	182			48			4	563 K€
Relais accueil petite enfance		33	27	192							252 K€
Total général	18 658 K€	21 256K€	13 374 K€	8 223 K€	7 512 K€	1 265 K€	17 478K€	8 205 K€	3 938 K€	4 809 K€	104 719 K€

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT EN 2018 : PRINCIPALES OPÉRATIONS

	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER	TOTAL
Construction nouvelle Gendarmerie	4 144 067 €	3 030 025 €	7 174 092 €
Assainissement - Travaux de réhabilitation	2 580 496 €	2 802 649 €	5 383 145 €
Assainissement - Réseaux de collecte	1 330 836 €	1 459 184 €	2 790 019 €
Fonds de concours aux communes membres	843 762 €	1 619 228 €	2 462 990 €
Zones d'activités économiques (travaux / foncier)	7 496 €	1 292 289 €	1 299 785 €
Aide à la production de logements sociaux	729 100 €	122 800 €	851 900 €
Assainissement - Autres opérations	542 199 €	269 094 €	811 293 €
Chaufferie bois La tremblade	290 086 €	208 467 €	498 553 €
Travaux d'accessibilité au transport	297 683 €	175 506 €	473 189 €
PAPI Estuaire de la Gironde Chenac / Barzan		442 000 €	442 000 €
Systèmes d'information	353 659 €	79 304 €	432 964 €
Matériel Réseau de mobilité	41 960 €	339 899 €	381 860 €
Déchèteries particuliers	159 278 €	181 666 €	340 944 €
Pôle découpe/transformation	296 090 €	10 440 €	306 530 €
Assainissement - Stations / Lagunes	54 735 €	217 727 €	272 462 €
Contrôle d'accès des déchèteries	167 636 €	82 780 €	250 415 €
Hippodrome Royan Atlantique	144 107 €	86 736 €	230 843 €
Travaux sur patrimoine CARA	96 216 €	117 291 €	213 507 €
Gare intermodale de Saujon	47 430 €	125 755 €	173 184 €
Acquisition de conteneurs déchets	170 648 €		170 648 €
Déchèterie mixte	12 534 €	135 967 €	148 501 €
Aménagement pistes cyclables	135 554 €	5 486 €	141 040 €
Aide à l'accession aux particuliers	97 000 €	32 500 €	129 500 €
Equipement des arrêts de bus en abris voyageurs	82 937 €	38 364 €	121 301 €
Gare intermodale de Royan	41 777 €	72 355 €	114 132 €
Défenses incendie	6 916 €	106 713 €	113 629 €
Terrains familiaux Gens du voyage	102 000 €		102 000 €
SCoT	25 599 €	73 539 €	99 138 €
Flotte Véhicules	27 918 €	65 363 €	93 281 €
Aires d'accueil / de passage gens du voyage	47 889 €	37 585 €	85 474 €
Plan de Déplacement Urbain	54 535 €	22 860 €	77 395 €
Déchets - Centre de transfert de Médis		69 740 €	69 740 €
Etude implantation dépôt bus	23 537 €	44 502 €	68 039 €
Surveillance des zones de baignade	21 116 €	41 871 €	62 987 €
Autres opérations	365 170 €	132 919 €	498 089 €
Total général	13 341 966 €	13 542 604 €	26 884 570 €

ÉTAT DE LA DETTE DE LA CARA

Le tableau suivant présente l'encours de dette de la CARA par budget au 31/12 de chaque exercice :

Budgets en milliers d'euros	Capital restant dû							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Budget principal	2 741	1 997	1 626	1 553	2 314	1 860	4 092	10 130
Budget assainissement	3 864	2 775	2 146	1 728	1 387	1 099	812	514
Gestion des déchets	280	220	195	150	103	53	24	12
Budget transport		600	572	842	1 992	2 680	2 493	2 305
Zones d'activités	385	321	269	207	Transfert BP			
Bâtiments économiques	557	414	363	305	Transfert BP			
Logement social	389	303	251	180	Transfert BP			
Budget hippodrome		1 500	1 428	1 353	1 274	2 374	2 266	2 456
Panneaux photovoltaïques						250	238	225
TOTAL	8 216	8 129	6 849	6 318	7 070	8 317	9 925	15 642

La capacité de désendettement de la CARA
est de **0,95 année fin 2018.**

La capacité de désendettement est un indicateur dynamique qui présente l'avantage d'apporter un éclairage sur trois domaines à la fois : les ressources de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement et la politique d'endettement ; il ne doit pas excéder 8 ans.

Au 31/12/2018 :

■ Capital restant dû : **15 642 034 €**

■ Taux moyen : **1,61 %**

■ Nombre de contrats : **34**

100 %

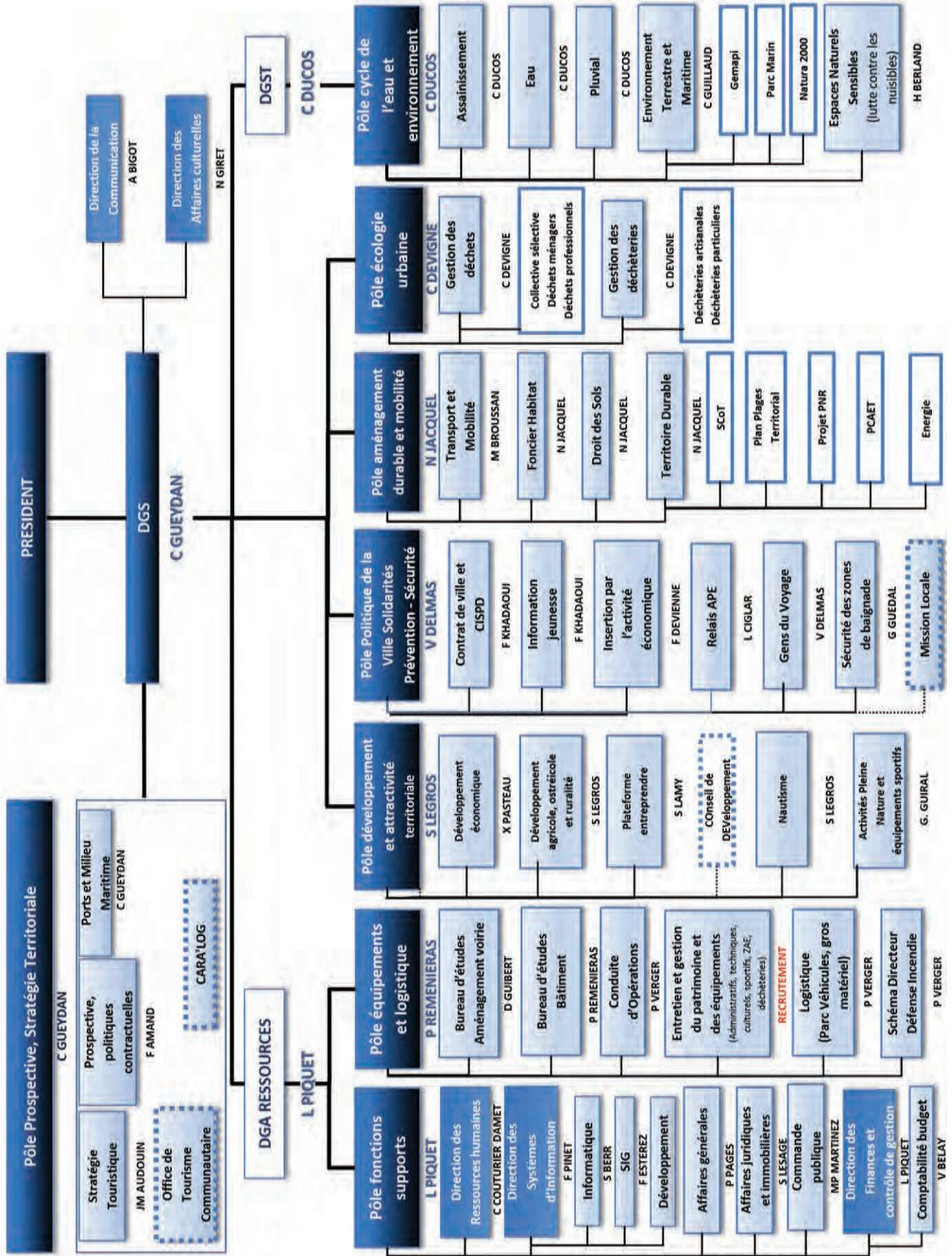
de la dette de la CARA
ne présente aucun risque
en termes de structure et de
taux au 31/12/2018

Type	En cours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	14 193 247 €	90,7%	1,55%
Variable	223 277 €	1,4%	0,66%
Livret A	1 225 510 €	7,8%	2,42%
Ensemble des risques	15 642 034 €	100,0%	1,61 %

RESSOURCES humaines



ORGANIGRAMME DES SERVICES EN 2018



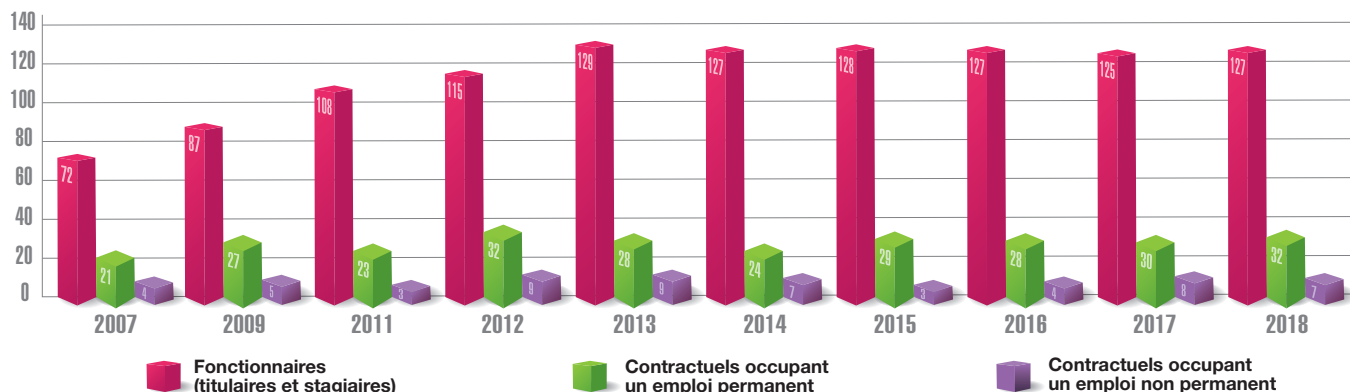
RESSOURCES HUMAINES



Un effectif constant adapté aux missions plurielles d'un établissement public de coopération intercommunale.

EFFECTIFS

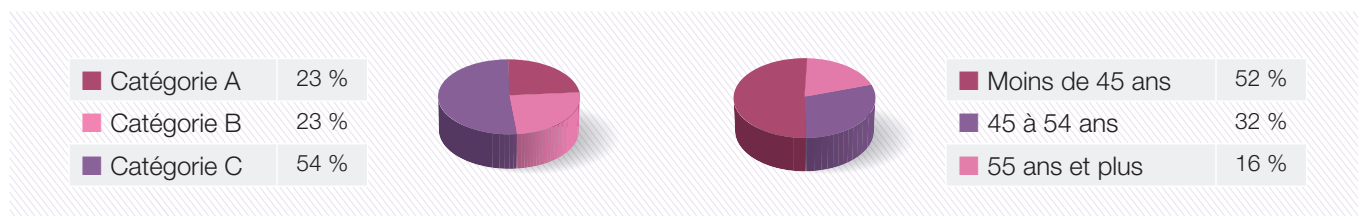
Au 31 décembre 2018, la CARA comptait un effectif de 166 agents, dont 159 sur un emploi permanent.



Les effectifs de la communauté d'agglomération restent constants et adaptés à l'exercice des compétences et au périmètre d'action actuel. La quote-part des agents publics statutaires reste très majoritaire.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE EN 2018

La répartition hiérarchique des effectifs reste également stable depuis 2013.



Moyenne d'âge en 2018 : 44 ans.

UN EFFORT IMPORTANT DE FORMATION

83 % des agents ont au moins suivi une action de formation en 2018. La formation reste donc l'outil privilégié pour développer les savoirs et les compétences des agents.

En 2018, le dispositif de territorialisation des formations avec les communes membres du territoire s'est poursuivi. L'animation du réseau permet de mobiliser les communes. Une formation relative au plan de formation a été organisée par le CNFPT pour doter les communes d'un outil commun permettant de construire le plan de formation mutualisé.

En 2018, 38 jours de formations mutualisées ont été programmés et 24 jours ont pu être réalisés.

ACCUEIL DE STAGIAIRES

En 2018, La CARA a accueilli au total 18 stagiaires, soit autant qu'en 2017.

Sur la totalité des stagiaires, 14 d'entre eux (de différents niveaux : collège, CAP, BTS, Master, ingénieurs) ont effectué un stage d'une durée égale ou inférieure à un mois. Un étudiant de BTS a effectué un stage d'une durée d'un mois et demi.

Trois étudiants ont participé aux projets de la CARA en collaboration avec différents services, dans le cadre de commandes précises ; la durée de ces stages gratifiés a varié entre 2,5 mois et 6 mois.



Une vingtaine d'agents de la CARA ont participé à l'essor de la Communauté de communes du pays royannais (1995-2001), à laquelle a succédé notre communauté d'agglomération.

ABSENCES AU TRAVAIL

Le nombre d'agents absents au moins une fois dans l'année pour maladie ordinaire enregistre une hausse de 18% par rapport à 2017, en passant de 55 à 65 agents ; alors que le nombre de jours d'absences a augmenté de 35 %.

NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT)

Le nombre d'AT survenus en 2018 a diminué, passant de 10 pour l'année 2017 au nombre de 7 pour 2018. La durée des arrêts varie de 2 à 49 jours, excepté pour deux agents, pour lesquels la durée des arrêts (concernant des AT de 2017) a été respectivement de 365 et 334 jours. Ces deux accidents représentent 89,5 % de la durée totale des jours d'arrêt liés à des accidents de travail et font augmenter de façon exponentielle le nombre de jours total, soit 781 jours.

NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE POUR LONGUE MALADIE OU LONGUE DURÉE

Le nombre de jours d'absences pour longue maladie ou longue durée enregistre une hausse de 85 %.

MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE

Les collectivités territoriales doivent mettre en œuvre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), nouvel outil indemnitaire de référence applicable dans la fonction publique d'État.

Le RIFSEEP remplace le système de primes complexe, fragmenté et peu lisible existant. Il est composé de deux parts :

- une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise qui tient compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé (IFSE) , versée mensuellement,
- un complément indemnitaire annuel (CIA).

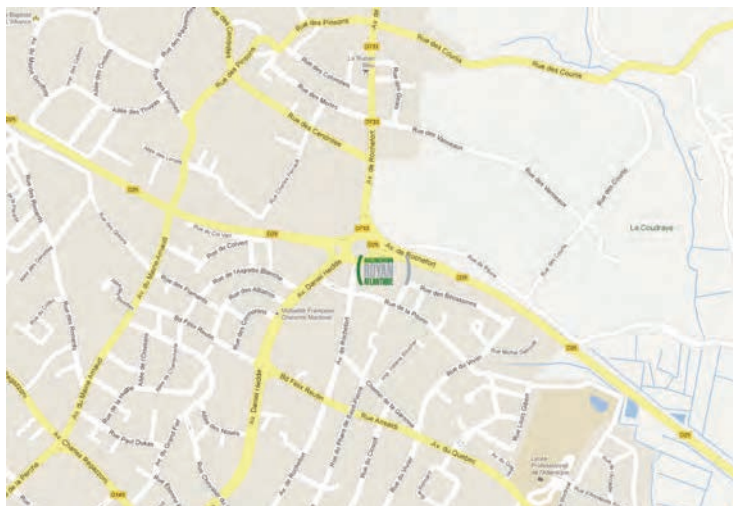
La direction des ressources humaines a mené tout au long de l'année un travail de remise à plat du régime indemnitaire existant pour mettre en place au 1^{er} janvier 2019 ce nouveau dispositif qui a permis de rétablir une équité de traitement entre les agents occupant des fonctions de niveau équivalent.

La CARA pratique



VENIR À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN CEDEX



NUMÉROS utiles

STANDARD (tous services)

05 46 22 19 20

Assainissement

05 46 39 64 00

Développement économique

(Commerce, industrie, agriculture)

05 46 22 19 67

Habitat, Aménagement et urbanisme

05 46 39 64 30

Logements saisonniers

05 46 22 19 11

06 13 67 56 76

Gens du voyage

05 46 22 19 89

Maison de l'Emploi

05 46 05 31 75

Maîtrise de l'énergie

05 46 22 19 36

Mission locale

05 46 06 96 16

Mission locale

Bureau information jeunesse

05 46 06 60 70

Politique de la ville et de la solidarité

05 46 22 19 02

Relais accueil petite enfance

05 46 38 33 26

Service culture

05 46 22 19 20

Service déchets et déchèteries

05 46 39 64 64

Station Nautique de la CARA

05 46 23 47 47

Transports

05 46 22 19 29

Cara'bus'

0810 810 977

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
et de 14h à 17h30

Fax. : 05 46 05 60 34

Email : contact@agglo-royan.fr

SITES INTERNET

www.agglo-royan.fr

www.pays-royannais-patrimoine.fr

www.nautisme-royan-atlantique.fr

www.carabus-transport.com



107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN CEDEX

Tél. : 05 46 22 19 20

Fax. : 05 46 05 60 34

Email : contact@agglo-royan.fr



AGIR POUR LE BIEN DE TOUS

Conception : Audrey PENAUD, CARA 2019